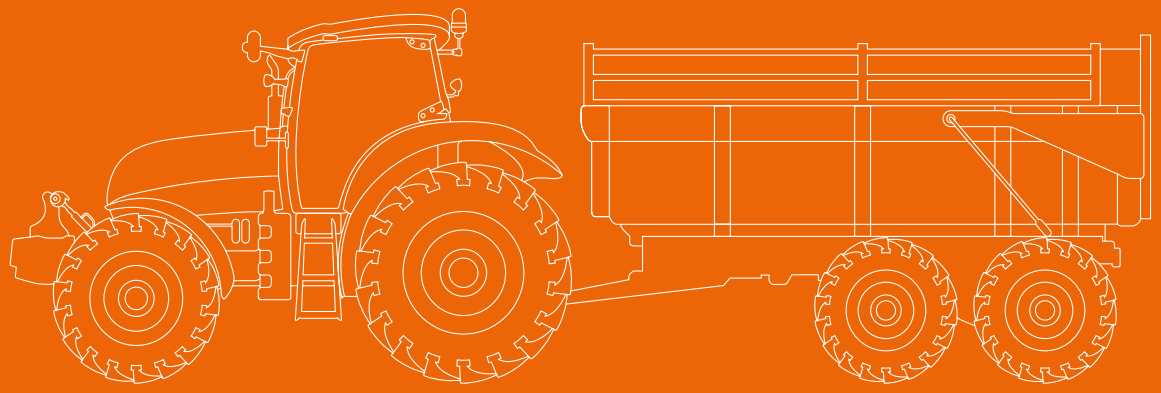


ENGINS DE CHANTIER

MODULE SECTEUR AGRICOLE



By Mediaprev

SECTEUR AGRICOLE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RESPONSABLE D'EXPLOITATION



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RESPONSABLE D'EXPLOITATION

Il est garant du bon fonctionnement de l'exploitation agricole.

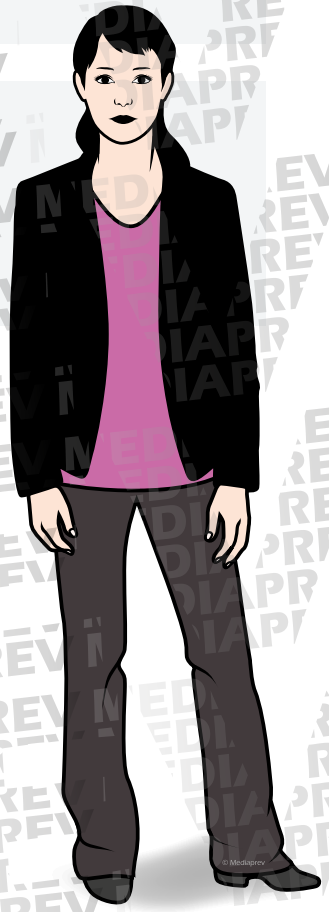


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LE RESPONSABLE D'EXPLOITATION

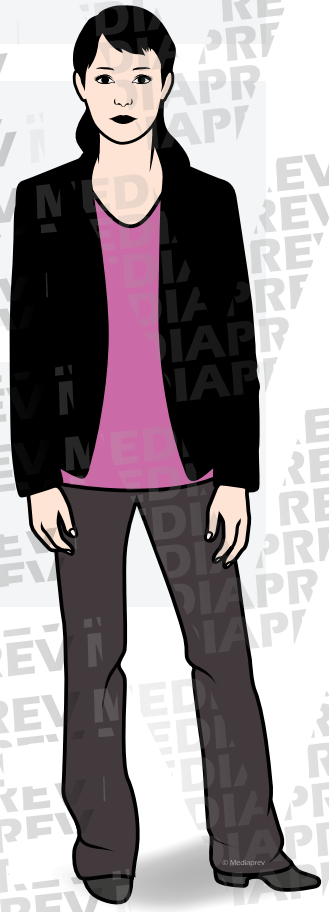
- Il est garant du bon fonctionnement de l'exploitation agricole.
- Il coordonne et dirige l'ensemble des activités de l'exploitation, technique, administrative et budgétaire.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RESPONSABLE D'EXPLOITATION

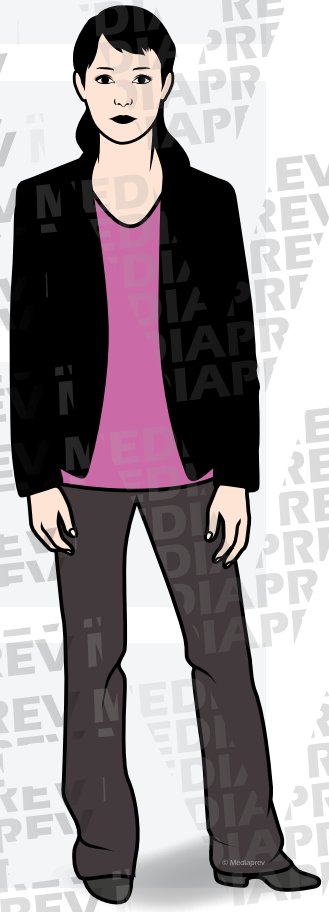
- Il est garant du bon fonctionnement de l'exploitation agricole.
- Il coordonne et dirige l'ensemble des activités de l'exploitation, technique, administrative et budgétaire.
- Il est responsable de l'hygiène et de la sécurité du domaine et délivre l'autorisation de conduite.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RESPONSABLE D'EXPLOITATION

- Il est garant du bon fonctionnement de l'exploitation agricole.
- Il coordonne et dirige l'ensemble des activités de l'exploitation, technique, administrative et budgétaire.
- Il est responsable de l'hygiène et de la sécurité du domaine et délivre l'autorisation de conduite.
- Il est responsable du développement de projet de l'exploitation.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CONDUCTEUR DE VÉHICULES AGRICOLES



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CONDUCTEUR DE VÉHICULES AGRICOLES

Il est formé (CACES®) et titulaire de l'autorisation de conduite pour la ou les catégories de véhicules concernés.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CONDUCTEUR DE VÉHICULES AGRICOLES

- Il est formé (CACES®) et titulaire de l'autorisation de conduite pour la ou les catégories de véhicules concernés.
- Il connaît et respecte les consignes générales et particulières de sécurité liées à son véhicule.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CONDUCTEUR DE VÉHICULES AGRICOLES

Il est formé (CACES®) et titulaire de l'autorisation de conduite pour la ou les catégories de véhicules concernés.

Il connaît et respecte les consignes générales et particulières de sécurité liées à son véhicule.

Il est capable de changer et d'atteler les équipements de son engin.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CONDUCTEUR DE VÉHICULES AGRICOLES

- Il est formé (CACES®) et titulaire de l'autorisation de conduite pour la ou les catégories de véhicules concernés.
- Il connaît et respecte les consignes générales et particulières de sécurité liées à son véhicule.
- Il est capable de changer et d'atteler les équipements de son engin.
- Il effectue la vérification quotidienne de son véhicule et veille à son entretien.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

Véhicule agricole **à moteur** (T ou C)

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

Véhicule agricole à moteur (T ou C)

Véhicule à moteur, à roues ou chenilles, ayant au moins 2 essieux et une vitesse égale ou supérieure à 6km/h, spécialement conçu pour tirer, pousser, porter ou actionner certains équipements interchangeables destinés à des usages agricoles ou tracter des véhicules remorqués agricoles.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

Véhicule agricole à moteur (T ou C)

Véhicule à moteur, à roues ou chenilles, ayant au moins 2 essieux et une vitesse égale ou supérieure à 6km/h, spécialement conçu pour tirer, pousser, porter ou actionner certains équipements interchangeables destinés à des usages agricoles ou tracter des véhicules remorqués agricoles.

Machine agricole automotrice

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

Véhicule agricole à moteur (T ou C)

Véhicule à moteur, à roues ou chenilles, ayant au moins 2 essieux et une vitesse égale ou supérieure à 6km/h, spécialement conçu pour tirer, pousser, porter ou actionner certains équipements interchangeables destinés à des usages agricoles ou tracter des véhicules remorqués agricoles.

Machine agricole automotrice

Appareil pouvant évoluer par ses propres moyens, destiné à l'exploitation agricole et dont la vitesse de marche par construction ne peut excéder 25 km/h en palier ; vitesse portée à 40 km/h pour les appareils d'une largeur inférieure ou égale à 2,55 m et dont les limites de cylindrée ou de puissance sont supérieures à 50 cm^3.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

Véhicule agricole **remorqué** (R)

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

Véhicule agricole **remorqué** (R)

Remorque agricole : véhicule remorqué destiné au transport et conçu pour être attelé à un tracteur agricole ou à une machine agricole automotrice

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

Véhicule agricole **remorqué** (R)

Remorque agricole : véhicule remorqué destiné au transport et conçu pour être attelé à un tracteur agricole ou à une machine agricole automotrice

Semi remorque agricole : remorque agricole dont une partie de son poids et du poids de son chargement repose en partie sur le véhicule tracteur

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

Véhicule agricole **remorqué** (R)

Remorque agricole : véhicule remorqué destiné au transport et conçu pour être attelé à un tracteur agricole ou à une machine agricole automotrice

Semi remorque agricole : remorque agricole dont une partie de son poids et du poids de son chargement repose en partie sur le véhicule tracteur

Machine ou instrument agricole **remorqué** (S)

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET MACHINES AGRICOLES

Véhicule agricole remorqué (R)

Remorque agricole : véhicule remorqué destiné au transport et conçu pour être attelé à un tracteur agricole ou à une machine agricole automotrice

Semi remorque agricole : remorque agricole dont une partie de son poids et du poids de son chargement repose en partie sur le véhicule tracteur

Machine ou instrument agricole remorqué (S)

Véhicule remorqué non destiné principalement au transport et conçu pour être attelé à un tracteur agricole ou à une machine agricole automotrice et qui modifie la fonction du véhicule tracteur ou lui apporte une fonction nouvelle .

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONFORMITÉ DU MATÉRIEL LORS DE LEUR ACQUISITION

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONFORMITÉ DU MATÉRIEL LORS DE LEUR ACQUISITION

Véhicules agricoles à moteur et machines automotrices

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONFORMITÉ DU MATÉRIEL LORS DE LEUR ACQUISITION

Véhicules agricoles à moteur et machines automotrices

Documents obligatoires

Certificat de conformité européenne

Déclaration CE de conformité

Notice d'instruction en français

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONFORMITÉ DU MATÉRIEL LORS DE LEUR ACQUISITION

	Documents obligatoires
Véhicules agricoles à moteur et machines automotrices	Certificat de conformité européenne
	Déclaration CE de conformité
	Notice d'instruction en français
Remorque (REA) **Semi-remorque** (SREA) **Matériels et instruments agricoles remorqués** (MIAR) **PTAC > 1,5 tonne**	

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONFORMITÉ DU MATÉRIEL LORS DE LEUR ACQUISITION

	Documents obligatoires
Véhicules agricoles à moteur et machines automotrices	Certificat de conformité européenne
	Déclaration CE de conformité
	Notice d'instruction en français
Remorque (REA) **Semi-remorque** (SREA) **Matériels et instruments agricoles remorqués** (MIAR) **PTAC > 1,5 tonne**	**Documents obligatoires**
	Réception DRIRE
	Déclaration CE de conformité
	Notice d'instruction en français

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EUROPÉENNE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EUROPÉENNE

Le ***sigle anglais COC*** représente le document délivré par le constructeur d´un véhicule à moteur, attestant que le véhicule dispose d´une réception par type CE selon les directives correspondantes de l´UE.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EUROPÉENNE

Le ***sigle anglais COC*** représente le document délivré par le constructeur d´un véhicule à moteur, attestant que le véhicule dispose d´une réception par type CE selon les directives correspondantes de l´UE.

Le rôle de ce document est de permettre le **libre déplacement des marchandises dans le cadre de l'Union Européenne**, en particulier en ce qui concerne les marchandises qui font l'objet d'une homologation européenne commune et d'une immatriculation.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Le marquage CE est **nécessaire** avant la mise sur le marché d'un équipement dans l'Union Européenne.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Sur la base des règles techniques dont il aura pris connaissance et de l'analyse des risques qu'il aura effectuée, le fabricant **doit** :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Sur la base des règles techniques dont il aura pris connaissance et de l'analyse des risques qu'il aura effectuée, le fabricant **doit** :

- Apposer le marquage CE sur la machine.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Sur la base des règles techniques dont il aura pris connaissance et de l'analyse des risques qu'il aura effectuée, le fabricant **doit** :

- Apposer le marquage CE sur la machine.
- 2tablir et remettre à l'acheteur une déclaration CE de conformité.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Sur la base des règles techniques dont il aura pris connaissance et de l'analyse des risques qu'il aura effectuée, le fabricant **doit** :

- Apposer le marquage CE sur la machine.
- 2tablir et remettre à l'acheteur une déclaration CE de conformité.
- Constituer un dossier technique attestant de la conformité de la machine.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÉCEPTION DRIRE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÉCEPTION DRIRE

Elle permet de prouver que le véhicule est conforme aux prescriptions exigées par le Code de la route.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÉCEPTION DRIRE

Elle permet de prouver que le véhicule est conforme aux prescriptions exigées par le Code de la route.

Cette procédure est à la charge du constructeur.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÉCEPTION DRIRE

Elle permet de prouver que le véhicule est conforme aux prescriptions exigées par le Code de la route.

Cette procédure est à la charge du constructeur.

Depuis début 2013 la réception DRIRE est exigée pour obtenir le certificat d'immatriculation.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÉCEPTION DRIRE

Elle permet de prouver que le véhicule est conforme aux prescriptions exigées par le Code de la route.

Cette procédure est à la charge du constructeur.

Depuis début 2013 la réception DRIRE est exigée pour obtenir le certificat d'immatriculation.

Tout véhicule ou matériel agricole soumis à réception doit porter, sur une plaque spéciale, l'indication du lieu et de la date de sa réception.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

NOTICE D'INSTRUCTION EN FRANÇAIS

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

NOTICE D'INSTRUCTION EN FRANÇAIS

Chaque véhicule ou machine **doit être accompagné** de la notice d'instruction du constructeur écrite en français.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

NOTICE D'INSTRUCTION EN FRANÇAIS

Elle **donne** :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

NOTICE D'INSTRUCTION EN FRANÇAIS

Elle **donne** :

Les **renseignements** sur la description de la machine (poids, puissance, dimension), des informations sur le niveau de bruit de la machine, sur son niveau de vibration...

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

NOTICE D'INSTRUCTION EN FRANÇAIS

Elle **donne** :

Les **renseignements** sur la description de la machine (poids, puissance, dimension), des informations sur le niveau de bruit de la machine, sur son niveau de vibration...

Les **instructions** : opérations de montage, les pratiques sûres d'utilisation de la machine, (port éventuel d'équipement de protection individuelle), la maintenance, les réglages...

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

NOTICE D'INSTRUCTION EN FRANÇAIS

Elle **donne** :

Les **renseignements** sur la description de la machine (poids, puissance, dimension), des informations sur le niveau de bruit de la machine, sur son niveau de vibration...

Les **instructions** : opérations de montage, les pratiques sûres d'utilisation de la machine, (port éventuel d'équipement de protection individuelle), la maintenance, les réglages...

Les **limites d'utilisation** et prévient des risques éventuels et de leurs conséquences.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ASSURANCE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ASSURANCE

Tout véhicule terrestre à moteur homologué ou non pour circuler sur la voie publique est soumis à **l'obligation d'assurance**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ASSURANCE

Tout véhicule terrestre à moteur homologué ou non pour circuler sur la voie publique est soumis à **l'obligation d'assurance**.

Le matériel remorqué est généralement garanti **en même temps que le tracteur**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ASSURANCE

Responsabilité civile pour les accidents causés à autrui dans le cadre de la circulation

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ASSURANCE

Responsabilité civile pour les accidents causés à autrui dans le cadre de la circulation

Dommages causés par le matériel à l'arrêt

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PLAQUES OBLIGATOIRES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PLAQUES OBLIGATOIRES

Véhicule agricole **à moteur** (T ou C)

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PLAQUES OBLIGATOIRES

Véhicule agricole à moteur (T ou C)

Plaque d'immatriculation* à l'arrière (si + de 1,5 de PTAC)

+ Plaque du constructeur

+ Plaque d'exploitation (facultative)

* plaque d'immatriculation = carte grise

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES PLAQUES OBLIGATOIRES

Véhicule agricole à moteur (T ou C)

- Plaque d'immatriculation* à l'arrière (si + de 1,5 de PTAC)
- + Plaque du constructeur
- + Plaque d'exploitation (facultative)

Machine agricole automotrice

* plaque d'immatriculation = carte grise

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PLAQUES OBLIGATOIRES

Véhicule agricole **à moteur** (T ou C)	Plaque d'immatriculation* à l'arrière (si + de 1,5 de PTAC)
	+ Plaque du constructeur
	+ Plaque d'exploitation (facultative)
Machine agricole **automotrice**	Plaque du constructeur
	+ Plaque d'exploitation
	Plaque d'immatriculation* (si 1ère mise en circulation au 01/01/2010)

* plaque d'immatriculation = carte grise

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PLAQUES OBLIGATOIRES

Remorque ou semi-remorque PTAC **< 1,5 tonne**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PLAQUES OBLIGATOIRES

Remorque ou semi-remorque PTAC **< 1,5 tonne**	Plaque d'exploitation

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PLAQUES OBLIGATOIRES

Remorque ou semi-remorque PTAC **< 1,5 tonne**

Plaque d'exploitation

Remorque ou semi-remorque PTAC **> 1,5 tonne**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PLAQUES OBLIGATOIRES

Remorque ou semi-remorque PTAC **< 1,5 tonne**	Plaque d'exploitation
Remorque ou semi-remorque PTAC **> 1,5 tonne**	Plaque d'immatriculation* propre à la remorque (si 1ère mise en circulation au 01/01/2013) + Plaque du constructeur

* plaque d'immatriculation = carte grise

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE D'IMMATRICULATION



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE D'IMMATRICULATION

Depuis le 1er janvier 2013, les véhicules agricoles, machines automotrices agricoles etles appareils agricoles remorqués de plus de1,5t de PTAC **ont l'obligation d'être immatriculés et d'avoir une carte grise**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE D'EXPLOITATION



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE D'EXPLOITATION

Elle reprend le **numéro d'exploitation** donné en préfecture et mentionné sur le certificat d'immatriculation à côté de la mention « véhicule agricole ».

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

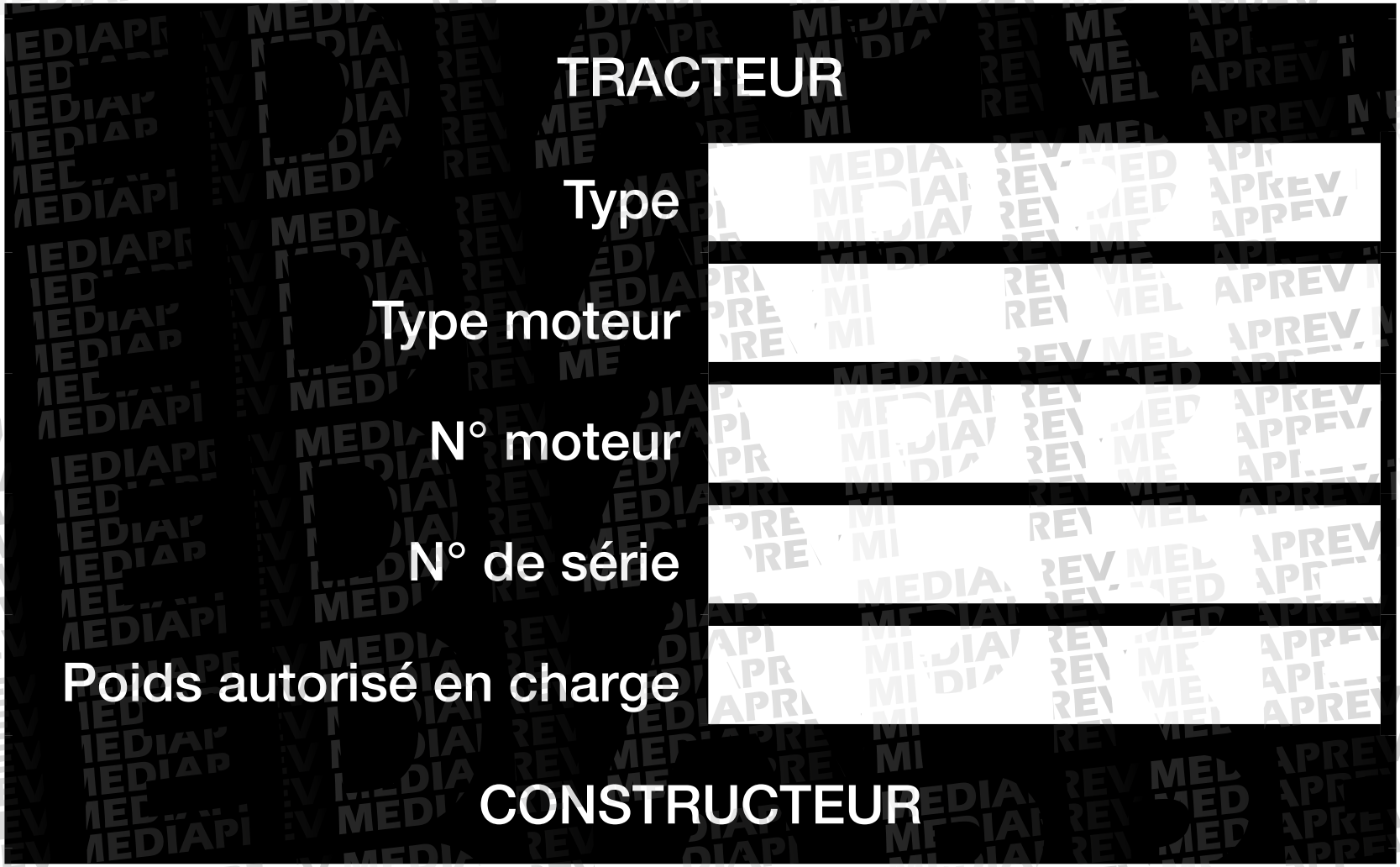
PLAQUE D'EXPLOITATION

Elle reprend le **numéro d'exploitation** donné en préfecture et mentionné sur le certificat d'immatriculation à côté de la mention « véhicule agricole ».

Ce numéro est le même pour **tous les engins rattachés à l'exploitation**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE CONSTRUCTEUR



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE CONSTRUCTEUR

Elle donne les **principales caractéristiques** du véhicule ou de la machine.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE CONSTRUCTEUR

Elle donne les **principales caractéristiques** du véhicule ou de la machine.

Les tracteurs, machines automotrices ou appareils remorqués agricoles dont le PTAC dépasse 1,5t doivent porter cette plaque.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

PV	:	.....	T	.....	kg
PTAC	:	.....	T	.....	kg
PTRA	:	.....	T	.....	kg
lxL	:	.....	mx	.....	m
S	:				m^2

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

Pour les **remorques ou semi-remorques agricoles** dont le PTAC est supérieur à 3,5t.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

Pour les **remorques ou semi-remorques agricoles** dont le PTAC est supérieur à 3,5t.

Elle comporte des **indications** sur le PV et le PTAC.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Placer des pancartes d'interdiction sur les commandes pour éviter que le véhicule ne soit mis en marche.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Placer des pancartes d'interdiction sur les commandes pour éviter que le véhicule ne soit mis en marche.

Ne pas se servir d'un briquet ou d'une allumette pour s'éclairer ou contrôler les niveaux.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Placer des pancartes d'interdiction sur les commandes pour éviter que le véhicule ne soit mis en marche.

Ne pas se servir d'un briquet ou d'une allumette pour s'éclairer ou contrôler les niveaux.

Ne jamais réparer, régler, débrancher le matériel **lorsque la prise de force est activée**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

Laisser la clé d'allumage du tracteur pendant les réglages ou les réparations.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

Laisser la clé d'allumage du tracteur pendant les réglages ou les réparations.

Désactiver la prise de force, couper le moteur et retirer la clé

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

Laisser la clé d'allumage du tracteur pendant les réglages ou les réparations.

Utiliser le matériel lorsque des écrans de sécurité de prise de force sont endommagés ou manquants.

Désactiver la prise de force, couper le moteur et retirer la clé

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

Laisser la clé d'allumage du tracteur pendant les réglages ou les réparations.

Désactiver la prise de force, couper le moteur et retirer la clé

Utiliser le matériel lorsque des écrans de sécurité de prise de force sont endommagés ou manquants.

Vérifier périodiquement l'état de toutes les composantes des écrans de sécurité de prise de force

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

Laisser la clé d'allumage du tracteur pendant les réglages ou les réparations.

Désactiver la prise de force, couper le moteur et retirer la clé

Utiliser le matériel lorsque des écrans de sécurité de prise de force sont endommagés ou manquants.

Vérifier périodiquement l'état de toutes les composantes des écrans de sécurité de prise de force

Porter un vêtement effiloché, ne pas attacher ses lacets ou porter tout article pouvant s'entremêler.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

1 INTRODUCTION

Laisser la clé d'allumage du tracteur pendant les réglages ou les réparations.

Désactiver la prise de force, couper le moteur et retirer la clé

Utiliser le matériel lorsque des écrans de sécurité de prise de force sont endommagés ou manquants.

Vérifier périodiquement l'état de toutes les composantes des écrans de sécurité de prise de force

Porter un vêtement effiloché, ne pas attacher ses lacets ou porter tout article pouvant s'entremêler.

Porter des vêtements ajustés et attacher les cheveux

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

Laisser la clé d'allumage du tracteur pendant les réglages ou les réparations.

Désactiver la prise de force, couper le moteur et retirer la clé

Utiliser le matériel lorsque des écrans de sécurité de prise de force sont endommagés ou manquants.

Vérifier périodiquement l'état de toutes les composantes des écrans de sécurité de prise de force

Porter un vêtement effiloché, ne pas attacher ses lacets ou porter tout article pouvant s'entremêler.

Porter des vêtements ajustés et attacher les cheveux

Passer par-dessus un arbre à prise de force.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

Laisser la clé d'allumage du tracteur pendant les réglages ou les réparations.	**Désactiver** la prise de force, couper le moteur et retirer la clé
Utiliser le matériel lorsque des écrans de sécurité de prise de force sont endommagés ou manquants.	**Vérifier périodiquement** l'état de toutes les composantes des écrans de sécurité de prise de force
Porter un vêtement effiloché, ne pas attacher ses lacets ou porter tout article pouvant s'entremêler.	**Porter des vêtements ajustés** et attacher les cheveux
Passer par-dessus un arbre à prise de force.	**Toujours se déplacer autour** du matériel en marche

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite



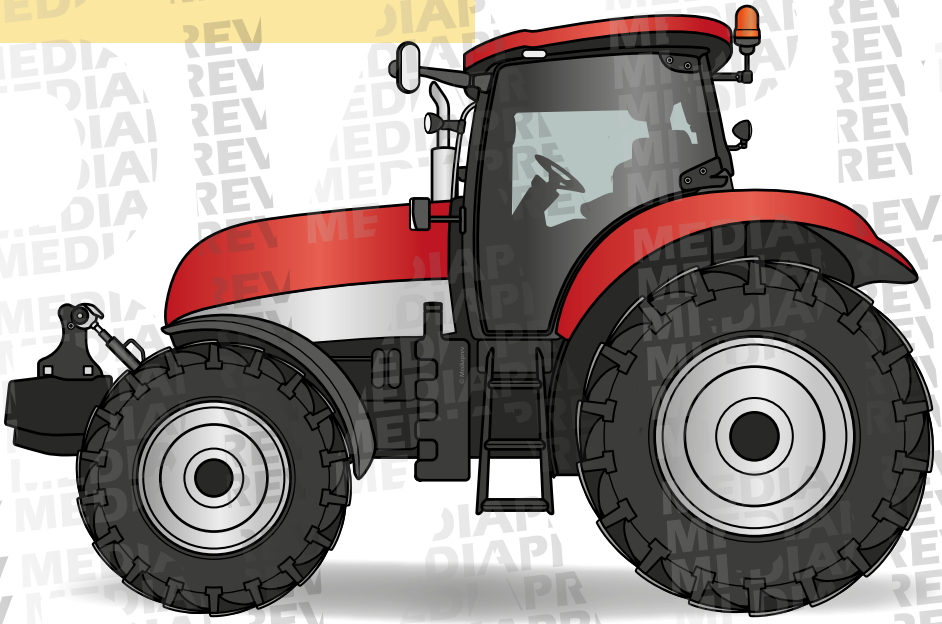
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Commandes au poste de travail visibles et identifiables



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

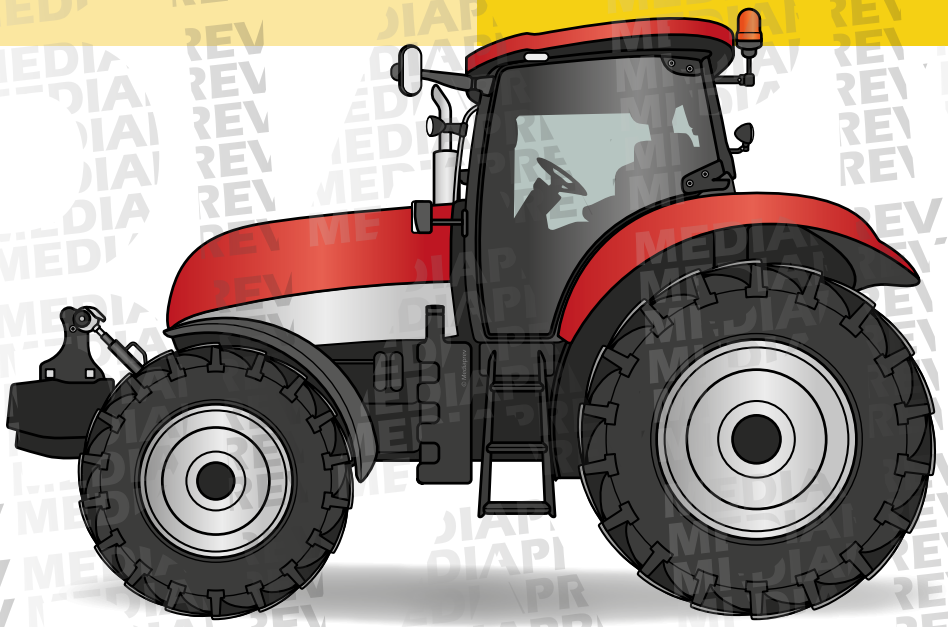
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

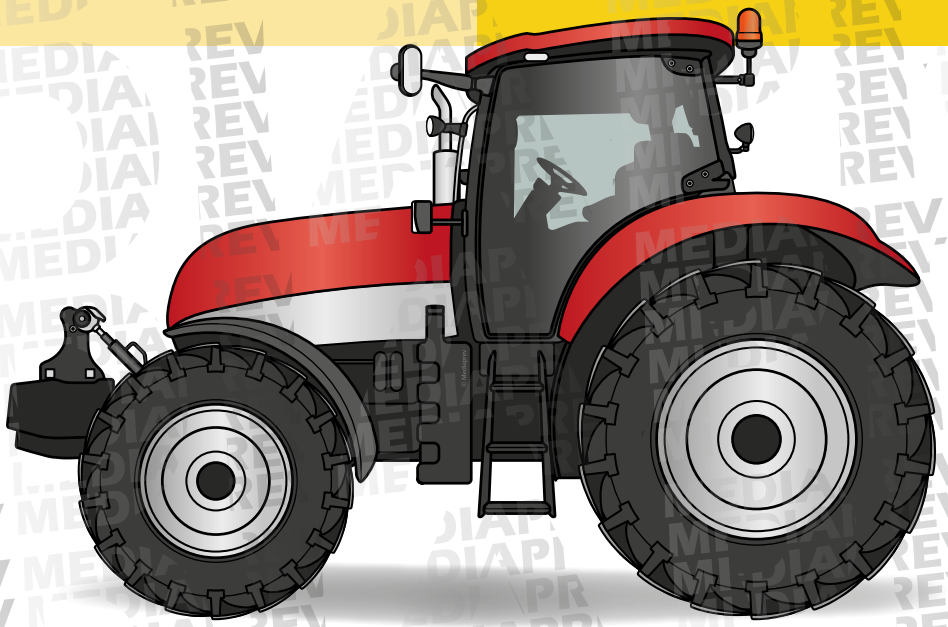
ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur

Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

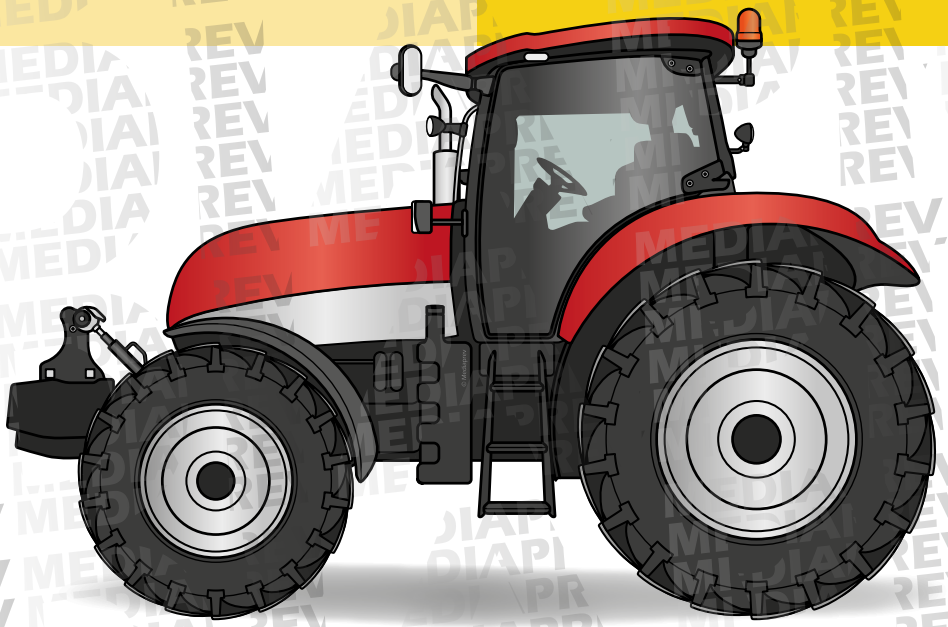
Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur

Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux

Avertisseur sonore



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

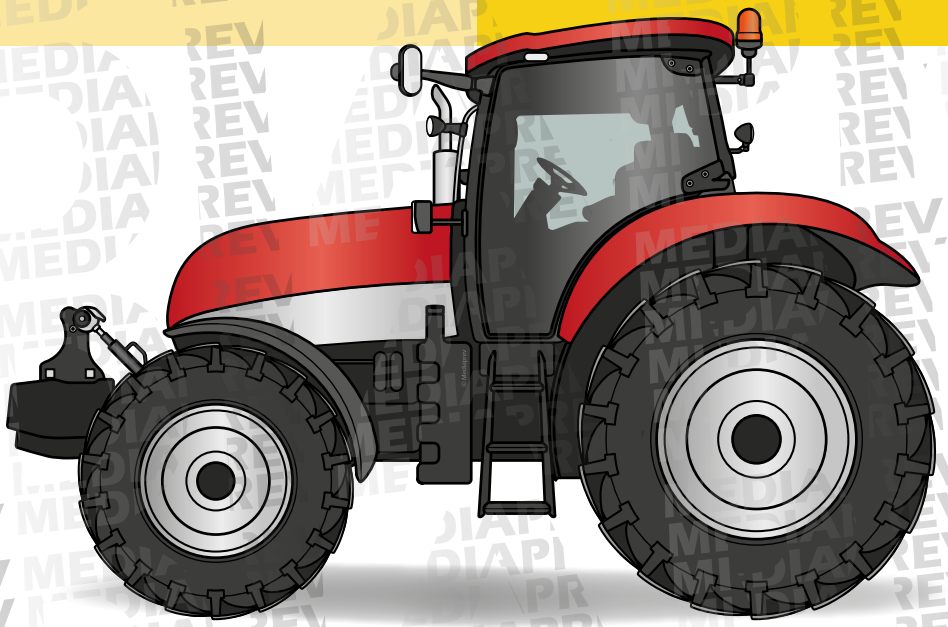
Avertisseur sonore

Siège en bon état

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur

Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

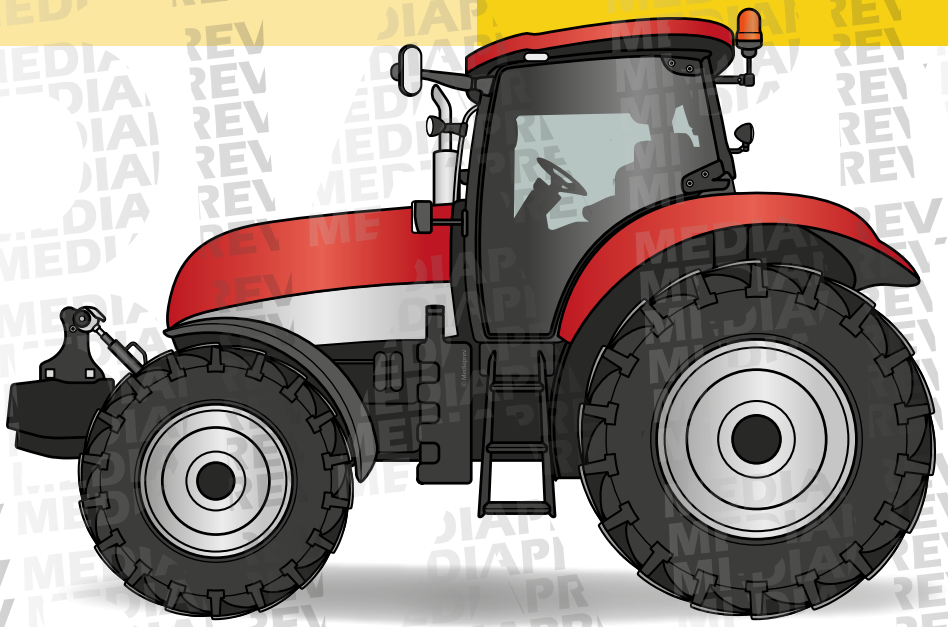
Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur

Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux

Avertisseur sonore

Siège en bon état

Flexibles hydrauliques



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur

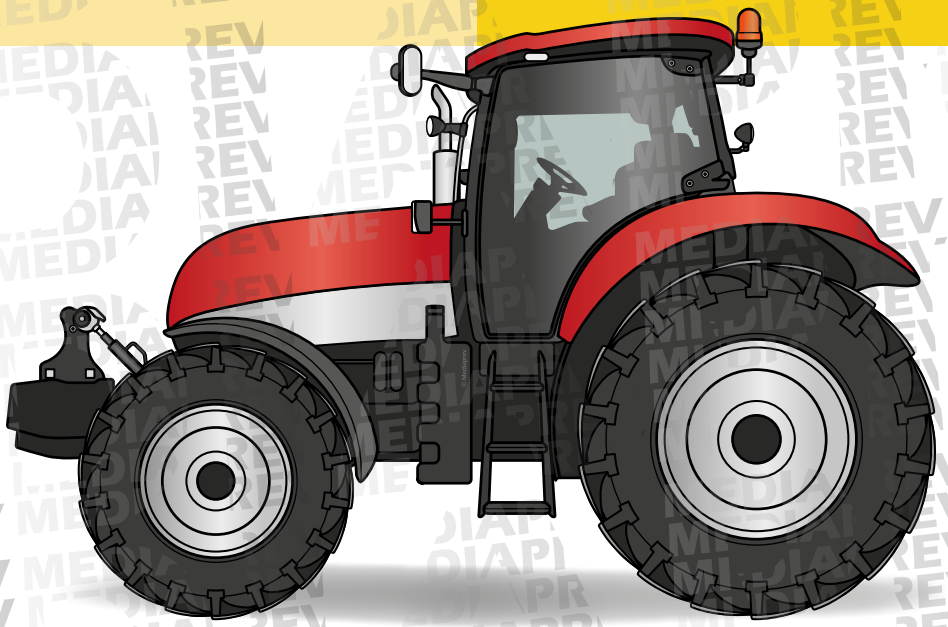
Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux

Avertisseur sonore

Siège en bon état

Flexibles hydrauliques

Garde-boue



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Avertisseur sonore

Siège en bon état

Flexibles hydrauliques

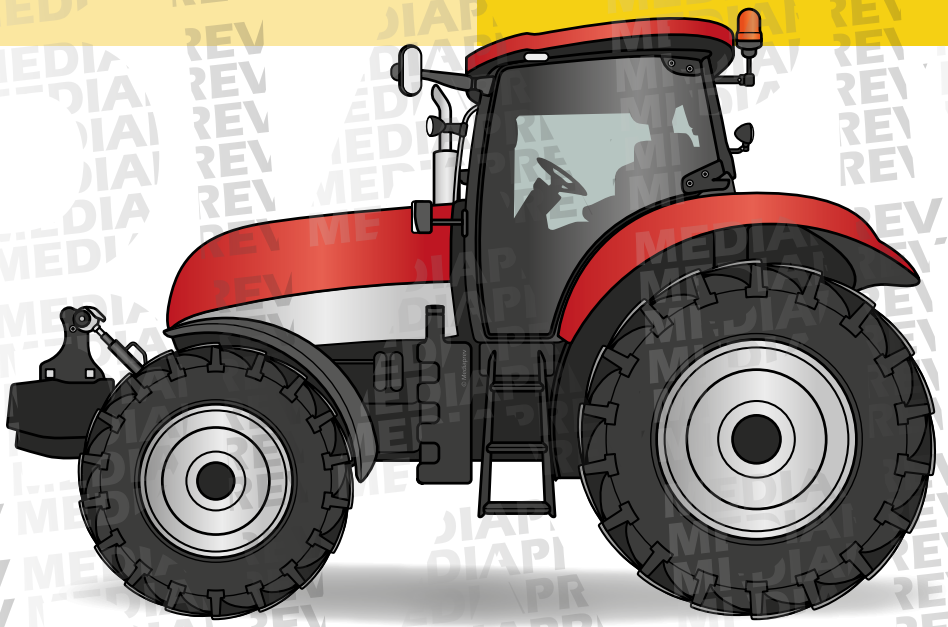
Garde-boue

Système de **freinage**

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur

Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Avertisseur sonore

Siège en bon état

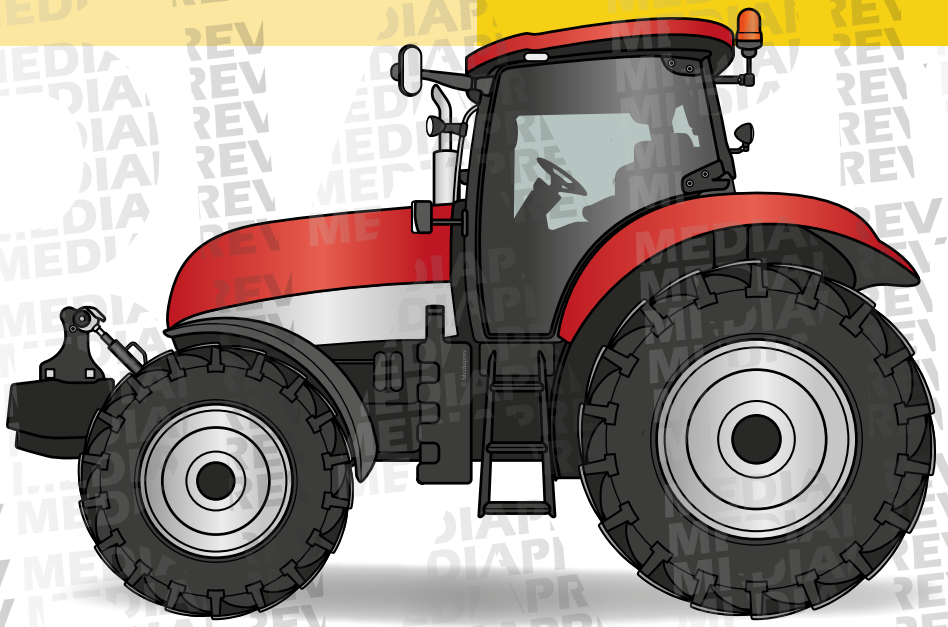
Flexibles hydrauliques

Garde-boue

Système de **freinage**

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur



Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux

Gaz d'échappement non dirigés vers l'opérateur ou la ventilation de la cabine

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Avertisseur sonore

Siège en bon état

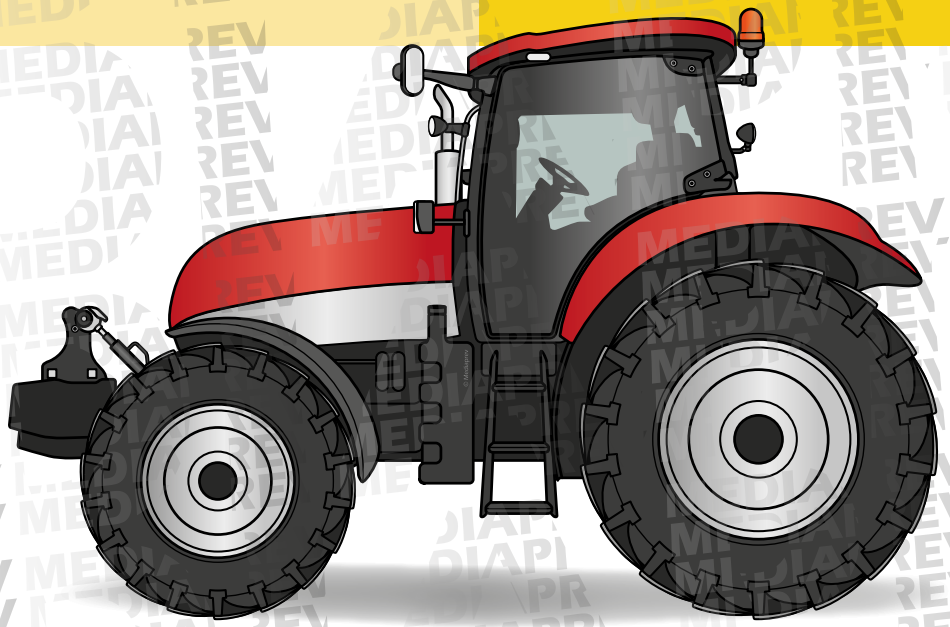
Flexibles hydrauliques

Garde-boue

Système de **freinage**

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur



Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux

Gaz d'échappement non dirigés vers l'opérateur ou la ventilation de la cabine

Protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Avertisseur sonore

Siège en bon état

Flexibles hydrauliques

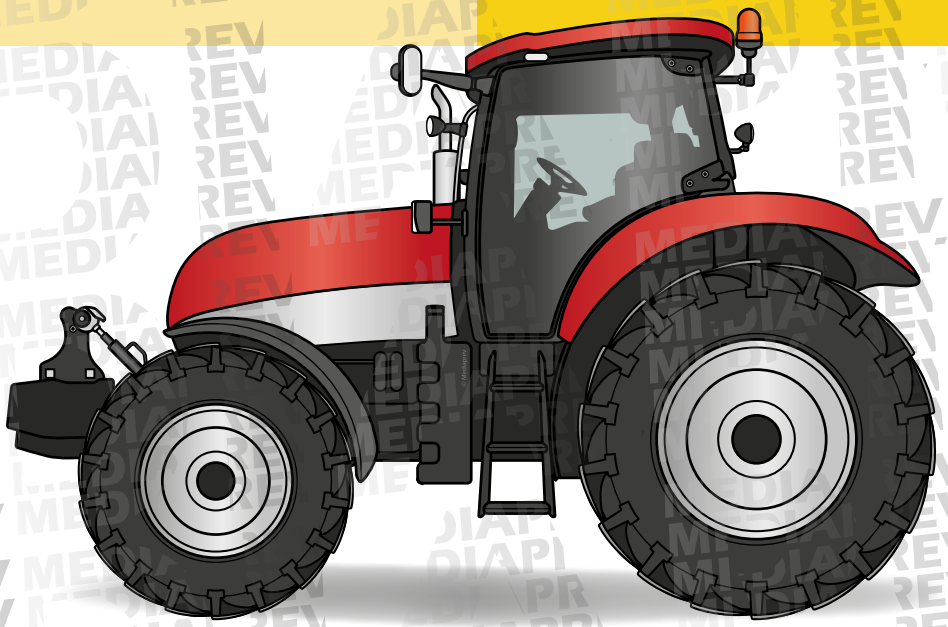
Garde-boue

Système de **freinage**

Bouclier qui protège la prise de force

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur



Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux

Gaz d'échappement non dirigés vers l'opérateur ou la ventilation de la cabine

Protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur

Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux

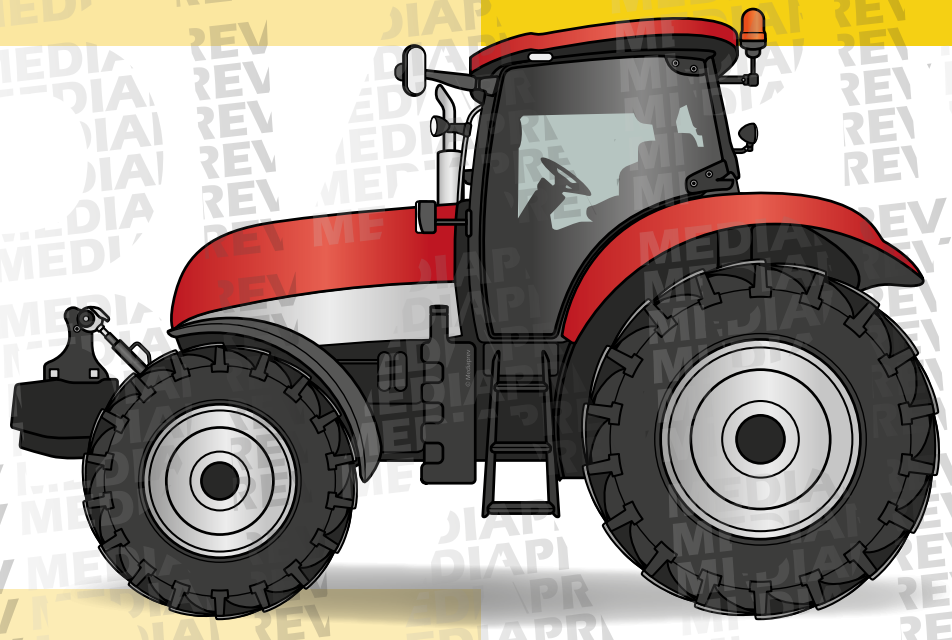
Avertisseur sonore

Siège en bon état

Flexibles hydrauliques

Garde-boue

Système de **freinage**



Gaz d'échappement non dirigés vers l'opérateur ou la ventilation de la cabine

Protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure

Bouclier qui protège la prise de force

Accès au poste de conduite

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

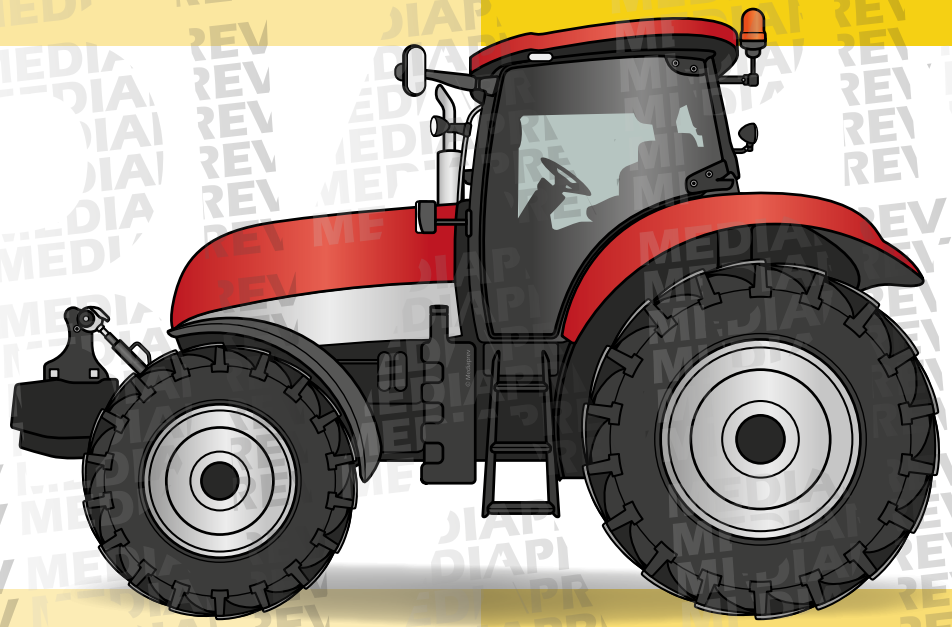
Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur

Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux

Avertisseur sonore

Gaz d'échappement non dirigés vers l'opérateur ou la ventilation de la cabine

Siège en bon état



Flexibles hydrauliques

Protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure

Garde-boue

Système de **freinage**

Bouclier qui protège la prise de force

Accès au poste de conduite

Éclairage de travail pour le travail de nuit

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : POINTS DE CONTRÔLE

Dispositif d'arrêt général au poste de conduite

Commandes au poste de travail visibles et identifiables

Protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur

Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux

Avertisseur sonore

Gaz d'échappement non dirigés vers l'opérateur ou la ventilation de la cabine

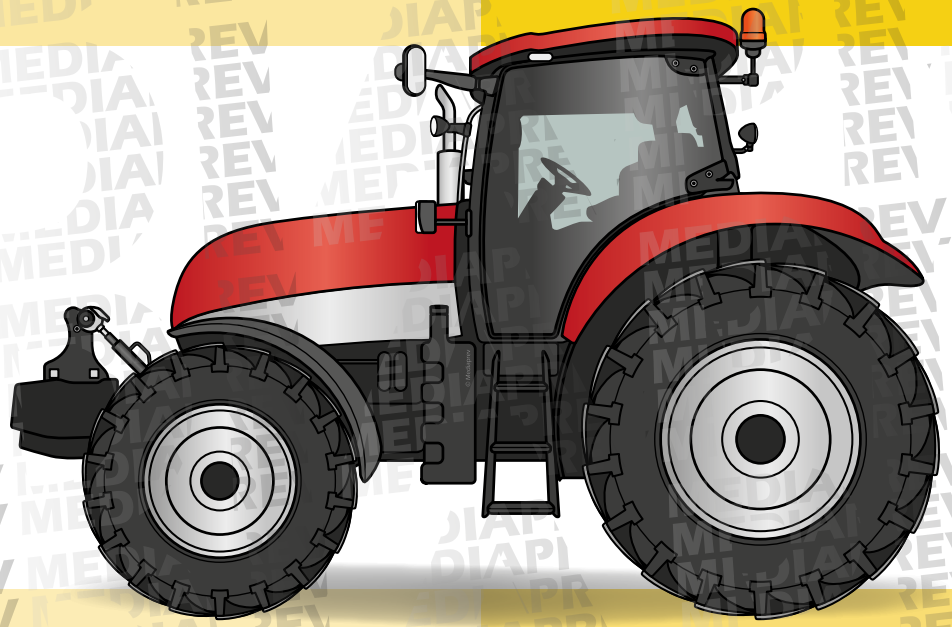
Siège en bon état

Flexibles hydrauliques

Garde-boue

Protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure

Système de **freinage**



Bouclier qui protège la prise de force

Accès au poste de conduite

Éclairage de travail pour le travail de nuit

Systèmes **d'attelage** (bras de relevage inférieurs, 3ème point, chevilles, goupilles, crochets, chapes...)

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Un **tracteur** peut nécessiter un permis de conduire.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Un **tracteur** peut nécessiter un permis de conduire.



C'est aussi le cas de certains engins réceptionnés **en tant que tracteur agricole**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Il est possible de circuler
sans permis de conduire :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Il est possible de circuler
sans permis de conduire :

Lorsque le tracteur est rattaché à une exploitation agricole, à une CUMA ou à une entreprise de Travaux Agricoles.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Il est possible de circuler
sans permis de conduire :

Lorsque le tracteur est rattaché à une exploitation agricole, à une CUMA ou à une entreprise de Travaux Agricoles.

Lorsque le tracteur est utilisé à des fins agricoles.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Usages **agricoles**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Usages **agricoles**

Déplacement de matériels dans le cadre des travaux d'une exploitation agricole

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Usages **agricoles**

- Déplacement de matériels dans le cadre des travaux d'une exploitation agricole
- Transport des produits de l'exploitation

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Usages **agricoles**

- Déplacement de matériels dans le cadre des travaux d'une exploitation agricole
- Transport des produits de l'exploitation
- Entretien des parcelles

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Il **faut** circuler **avec permis de conduire** :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Il **faut** circuler **avec permis de conduire** :

Lorsque le tracteur n'est pas rattaché à une exploitation agricole, à une CUMA ou à une entreprise de Travaux Agricoles.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Il **faut** circuler **avec permis de conduire** :

Lorsque le tracteur n'est pas rattaché à une exploitation agricole, à une CUMA ou à une entreprise de Travaux Agricoles.

Lorsque le tracteur n'est pas utilisé à des fins agricoles.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Usages **non agricoles**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Usages **non agricoles**

Travaux d'entretien des voieries

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Usages **non agricoles**

- Travaux d'entretien des voieries
- Transport de matériaux à usage non spécifique de l'exploitation
  (déménagement, travaux publics, sous-traitance de transport)

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Usages **non agricoles**

- Travaux d'entretien des voieries
- Transport de matériaux à usage non spécifique de l'exploitation
  (déménagement, travaux publics, sous-traitance de transport)
- Défilé de chars

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Usages **non agricoles**

- Travaux d'entretien des voieries
- Transport de matériaux à usage non spécifique de l'exploitation *(déménagement, travaux publics, sous-traitance de transport)*
- Défilé de chars
- Démonstration commerciale

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE
SELON L'ÂGE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE
SELON L'ÂGE

Âge	Permis de conduire	Véhicules/machines rattachés à une exploitation agricole
16 ans (salariés, apprentis, membre de famille, bénévole, conducteur occasionnel)	**Non**	**La largeur ne doit pas excéder 2,50m** - Tracteur seul - Tracteur attelé à un outil porté - Tracteur attelé à une remorque ou à une machine remorquée - Machine automotrice
18 ans (salariés, apprentis, membre de famille, bénévole, conducteur occasionnel)	**Non**	**Tous les véhicules ou ensemble dépassant 2,50 m de large** - Tracteur attelé à une remorque transportant du personnel - Tracteur attelé à plusieurs véhicules remorqués
Agriculteur **retraité**	**Oui** Permis B	**Quel que soit le type de véhicule agricole** même s'il est rattaché à une exploitation agricole ... et dans le cadre de t ravaux agricoles.

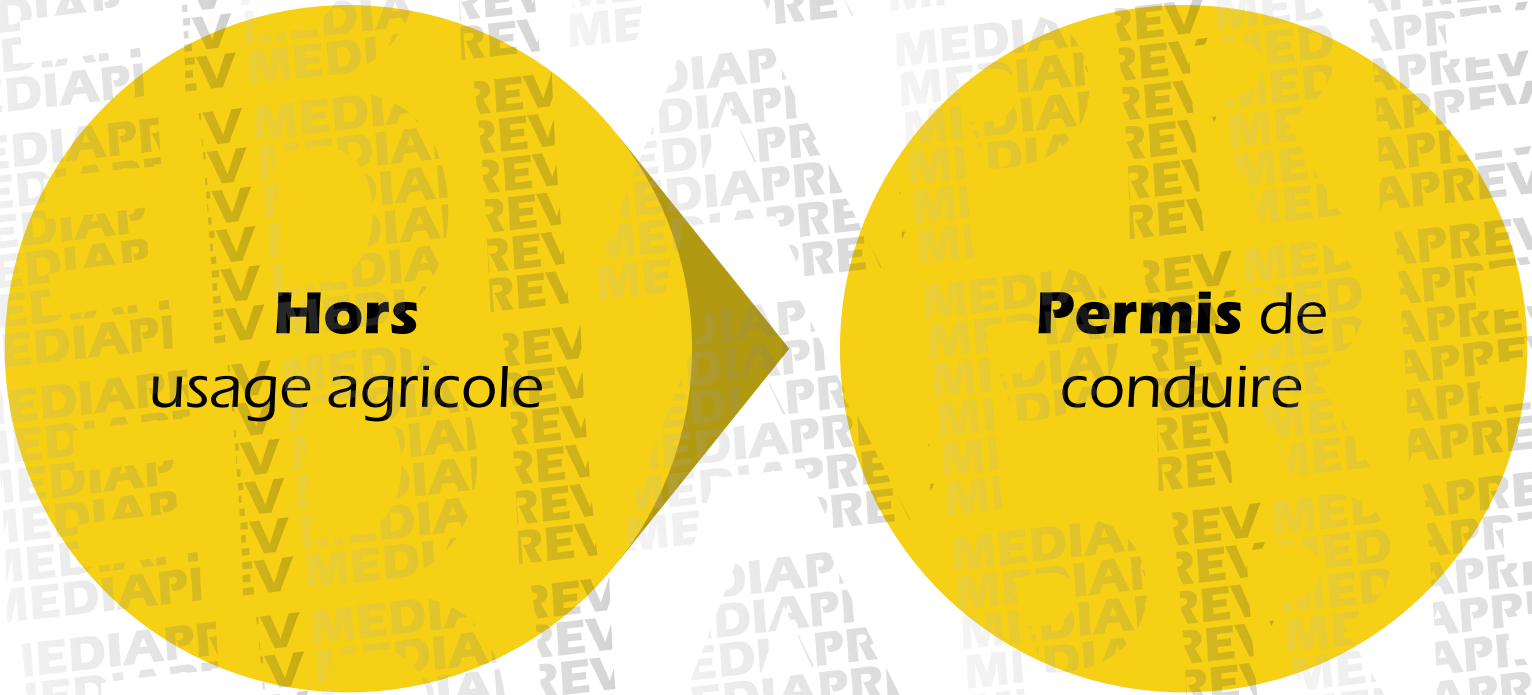
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Hors
usage agricole

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Dés lors que les engins ou véhicules agricoles **ne sont pas utilisés pour des travaux agricoles ou ne sont pas rattachés** à l'exploitation, une entreprise agricole ou une CUMA.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Dés lors que les engins ou véhicules agricoles **ne sont pas utilisés pour des travaux agricoles ou ne sont pas rattachés** à l'exploitation, une entreprise agricole ou une CUMA.

Il faut **respecter la nouvelle réglementation** en termes d'âge et de permis de conduire.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le **19 janvier 2013** : nouveau permis de conduire européen intégrant de nouvelles catégories

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le **19 janvier 2013** : nouveau permis de conduire européen intégrant de nouvelles catégories

Catégories de permis existantes modifiées

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le **19 janvier 2013** : nouveau permis de conduire européen intégrant de nouvelles catégories

- Catégories de permis existantes modifiées
- 6 nouveaux permis

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le **19 janvier 2013** : nouveau permis de conduire européen intégrant de nouvelles catégories

- Catégories de permis existantes modifiées
- 6 nouveaux permis
- Validité : 15 ans *(sauf poids lourds et transports en commun : 5 ans)*

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le **19 janvier 2013** : nouveau permis de conduire européen intégrant de nouvelles catégories

- Catégories de permis existantes modifiées
- 6 nouveaux permis
- Validité : 15 ans *(sauf poids lourds et transports en commun : 5 ans)*
- Principe du permis à points identique

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le **19 janvier 2013** : nouveau permis de conduire européen intégrant de nouvelles catégories

- Catégories de permis existantes modifiées
- 6 nouveaux permis
- Validité : 15 ans *(sauf poids lourds et transports en commun : 5 ans)*
- Principe du permis à points identique
- Permis de conduire rose valide jusqu'au 20 janvier 2033

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le **16 septembre 2013** : nouveau permis de conduire sécurisé au format **« carte de crédit »**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le **16 septembre 2013** : nouveau permis de conduire sécurisé au format **« carte de crédit »**

Il est valable 15 ans.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le **16 septembre 2013** : nouveau permis de conduire sécurisé au format **« carte de crédit »**

Il est valable 15 ans.

Les titulaires d'un permis de conduire recevront progressivement leur nouveau titre à leur domicile entre 2014 et 2033.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

Cette plaque donne les principales caractéristiques de **poids et de dimensions** d'un véhicule ou d'un engin.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

Cette plaque donne les principales caractéristiques de **poids et de dimensions** d'un véhicule ou d'un engin.

Elle permet de **déterminer le type de permis** nécessaire.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

PV	: 1,35		**T**
PTAC	: 1,98		**T**
PTRA	: 3,10		**T**
I X L	: 1,81	**X** 4,38	**M**
S	: 7,92		**M²**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

PV : Poids à Vide

PV	: 1,35		**T**
PTAC	: 1,98		**T**
PTRA	: 3,10		**T**
I X L	: 1,81	**X** 4,38	**M**
S	: 7,92		**M²**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

PV : Poids à Vide

PTAC : Poids Total Autorisé en Charge

PV	: 1,35	**T**
PTAC	: 1,98	**T**
PTRA	: 3,10	**T**
I X L	: 1,81 **X** 4,38	**M**
S	: 7,92	**M²**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

PV : Poids à Vide

PTAC : Poids Total Autorisé en Charge

PTRA : Poids Total Roulant Autorisé Véhicule + remorque

PV	: 1,35	**T**
PTAC	: 1,98	**T**
PTRA	: 3,10	**T**
I X L	: 1,81 **X** 4,38	**M**
S	: 7,92	**M²**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PLAQUE DE TARE

- **PV** : Poids à Vide
- **PTAC** : Poids Total Autorisé en Charge
- **PTRA** : Poids Total Roulant Autorisé Véhicule + remorque
- Pas de **PTRA** sur les remorques

PV	: 1,35	**T**
PTAC	: 1,98	**T**
PTRA	: 3,10	**T**
I X L	: 1,81 **X** 4,38	**M**
S	: 7,92	**M²**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS LÉGERS : CATÉGORIES DE VOITURE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

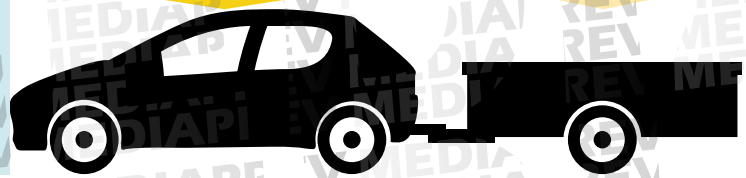
PERMIS LÉGERS : CATÉGORIES DE VOITURE

B

PTAC ≤ 3,5 t — < 750 kg



PTAC ≤ 3,5 t — **>** 750 kg



PTAC Vh + PTAC remorque
≤ 3,5 t

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS LÉGERS : CATÉGORIES DE VOITURE

B

PTAC ≤ 3,5 t < 750 kg



PTAC ≤ 3,5 t > 750 kg



B96

PTAC ≤ 3,5 t > 750 kg



PTAC Vh + PTAC remorque
≤ 3,5 t

PTAC Vh + PTAC remorque
> 3,5t et **≤ 4,25 t**
Formation 7h en auto-école sans examen

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS LÉGERS : CATÉGORIES DE VOITURE

B

PTAC ≤ 3,5 t — < 750 kg



PTAC ≤ 3,5 t — **>** 750 kg



PTAC Vh + PTAC remorque
≤ 3,5 t

B96

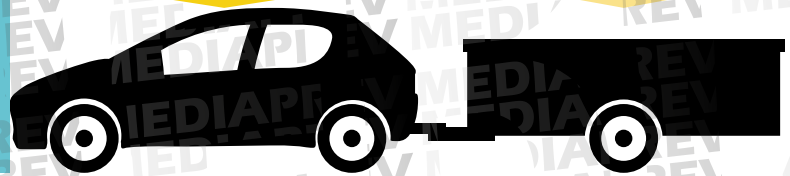
PTAC ≤ 3,5 t — **>** 750 kg



PTAC Vh + PTAC remorque
> 3,5t et **≤ 4,25 t**
Formation 7h en auto-école sans examen

BE

PTAC ≤ 3,5 t — < 3 500 kg



PTAC Vh + PTAC remorque
> 4,25 t

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS LOURDS : CATÉGORIES DE MARCHANDISES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS LOURDS : CATÉGORIES DE MARCHANDISES

À partir de **18 ans**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS LOURDS : CATÉGORIES DE MARCHANDISES

C1

PTAC > 3,5 t et ≤ 7,5 t

< 750 kg



À partir de **18 ans**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PERMIS LOURDS : CATÉGORIES DE MARCHANDISES

À partir de **18 ans**

C1

PTAC > 3,5 t et ≤ 7,5 t — < 750 kg



C1E

PTAC > 3,5 t et ≤ 7,5 t — **>** 750 kg



PTAC ≤ 3,5 t — **>** 3,5 t



PTRA maxi : **12 t**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PERMIS LOURDS : CATÉGORIES DE MARCHANDISES

À partir de **21 ans**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PERMIS LOURDS : CATÉGORIES DE MARCHANDISES

À partir de **21 ans**

C

PTAC > 3,5 t ≤ 750 kg



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PERMIS LOURDS : CATÉGORIES DE MARCHANDISES

À partir de **21 ans**

C

PTAC > 3,5 t ≤ 750 kg



CE

PTAC > 3,5 t **>** 750 kg



Pas de PTRA maximum

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

CONDUITE SUR LA VOIE PUBLIQUE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONDUITE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Un véhicule ou une machine agricole se trouvant **sur la voie publique** sont soumis au Code de la route.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONDUITE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il **faut** :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONDUITE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il **faut** :

- Respecter les règles de circulation *(circuler à droite, priorité à droite, la signalisation, avertir du changement de direction)*,

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONDUITE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il **faut** :

- Respecter les règles de circulation *(circuler à droite, priorité à droite, la signalisation, avertir du changement de direction)*,
- Replier ou protéger les organes saillants *(fourches...)*.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

CONDUITE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il **faut** :

- Respecter les règles de circulation *(circuler à droite, priorité à droite, la signalisation, avertir du changement de direction)*,
- Replier ou protéger les organes saillants *(fourches...)*.
- Respecter la limitation de vitesse : 25km/h ou 40 km/h.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

CONDUITE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il **faut** :

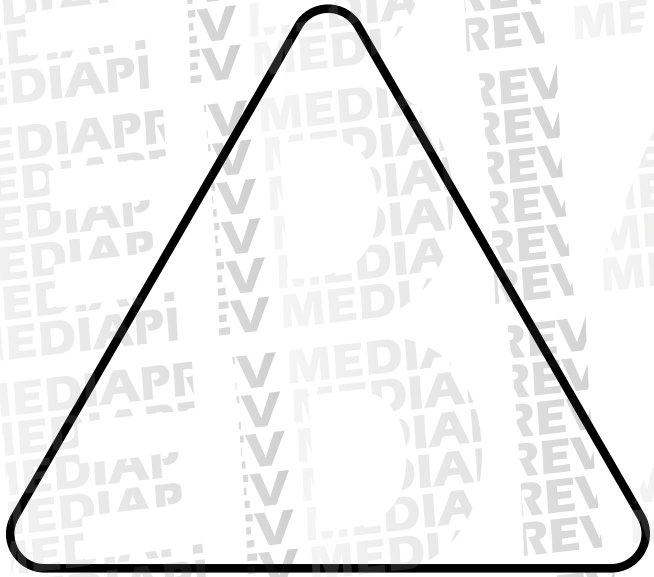
- Respecter les règles de circulation *(circuler à droite, priorité à droite, la signalisation, avertir du changement de direction)*,
- Replier ou protéger les organes saillants *(fourches...)*.
- Respecter la limitation de vitesse : 25km/h ou 40 km/h.
- Posséder les équipements et les documents obligatoires.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

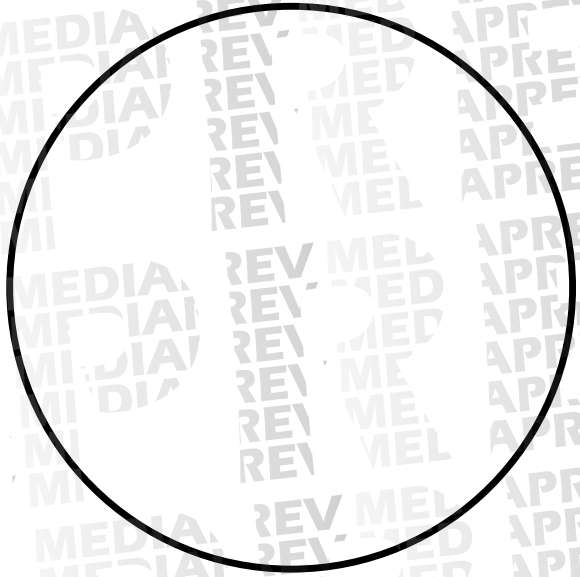
LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE



Danger



Ordre

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE



Permanent

Placés avant le début
de la zone dangereuse
50 m en ville et **150 m**
hors agglomération

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE



Permanent

Placés avant le début
de la zone dangereuse
50 m en ville et **150 m**
hors agglomération



Temporaire

Placés avant le début
de la zone dangereuse
10 m en ville et **100 m**
hors agglomération

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE



Permanent

Placés avant le début de la zone dangereuse **50 m** en ville et **150 m** hors agglomération



Exception

Prend effet au niveau du panneau

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE



Interdiction

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE



Interdiction



Fin
d'interdiction

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE



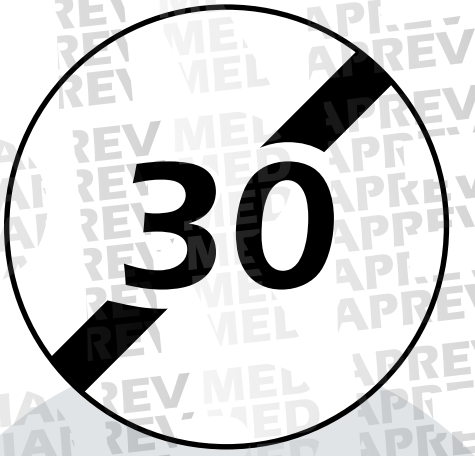
Obligation

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE



Obligation



Fin
d'obligation

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Commence au panneau et **finit** à la prochaine intersection ou au panneau de fin.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE
INTERSECTION ET PRIORITÉ

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE
INTERSECTION ET PRIORITÉ



S'arrêter
Céder le passage à gauche et à droite

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

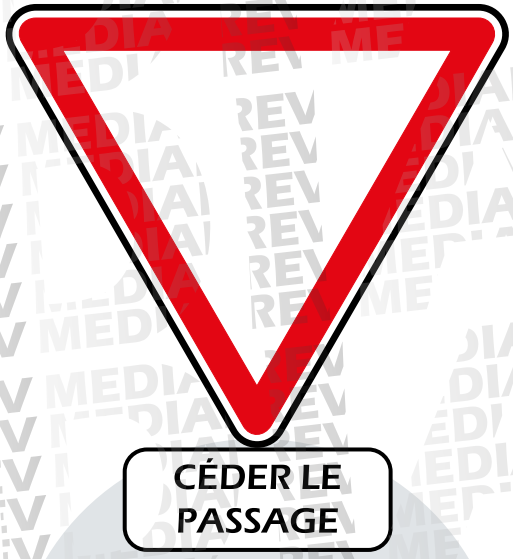
LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INTERSECTION ET PRIORITÉ



S'arrêter

Céder le passage à gauche et à droite



Ralentir

Céder le passage à gauche et à droite

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

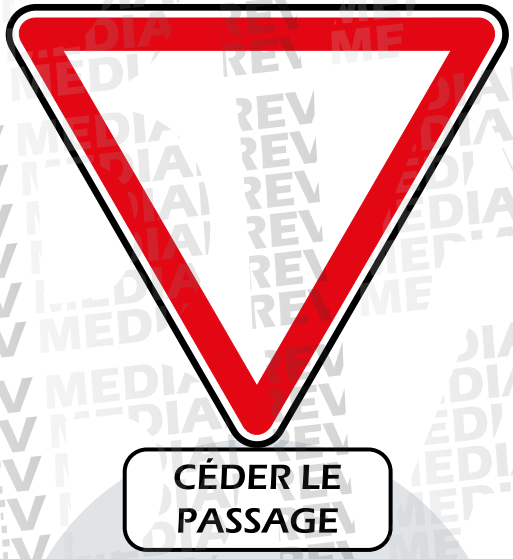
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INTERSECTION ET PRIORITÉ



S'arrêter
Céder le passage à gauche et à droite



Ralentir
Céder le passage à gauche et à droite



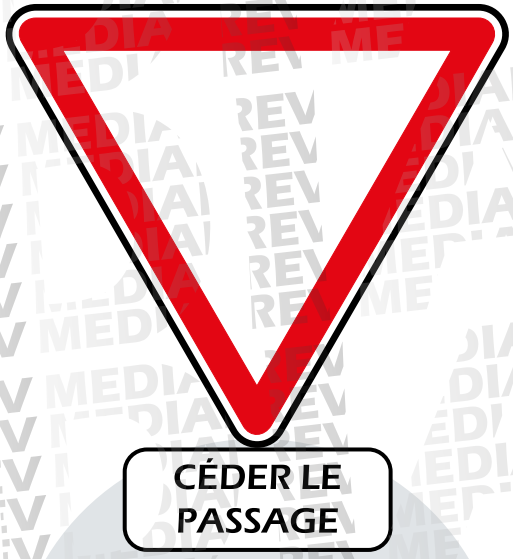
Ralentir
Céder le passage à gauche

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE
INTERSECTION ET PRIORITÉ



S'arrêter
Céder le passage à gauche et à droite



Ralentir
Céder le passage à gauche et à droite



Ralentir
Céder le passage à gauche

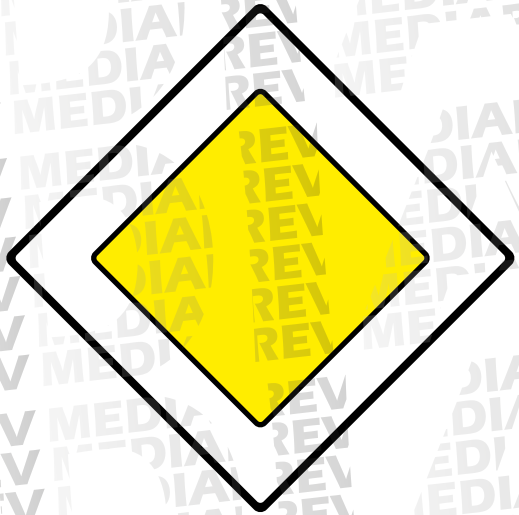


Ralentir
Céder le passage à droite

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

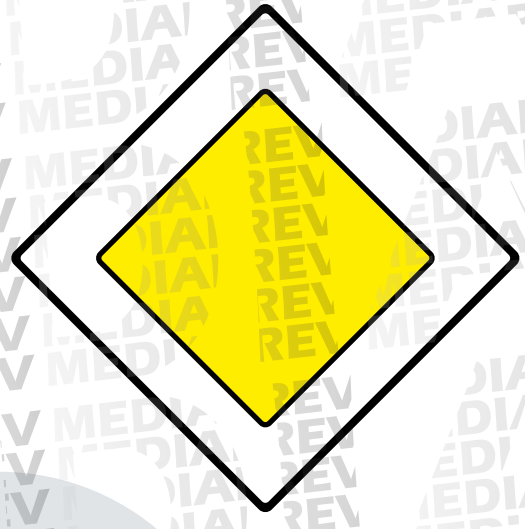
INTERSECTION ET PRIORITÉ





© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE
INTERSECTION ET PRIORITÉ



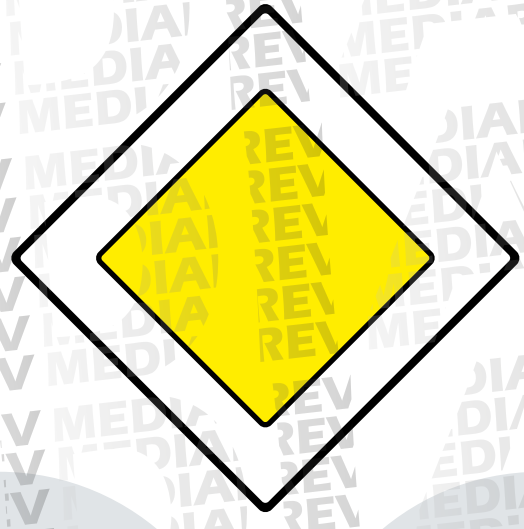


Vous êtes
prioritaire

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INTERSECTION ET PRIORITÉ





Vous êtes **prioritaire**

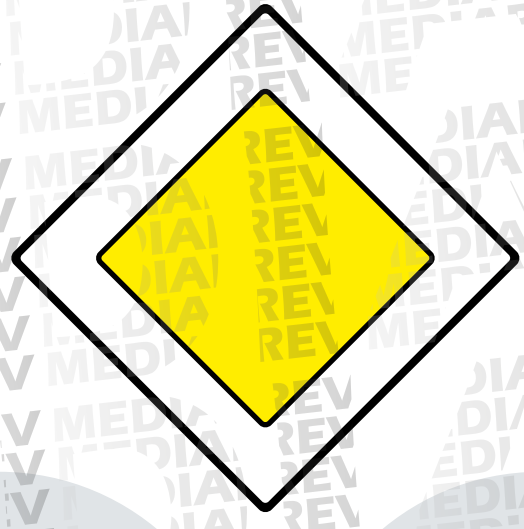
Contrôler

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INTERSECTION ET PRIORITÉ





Vous êtes **prioritaire**

Contrôler

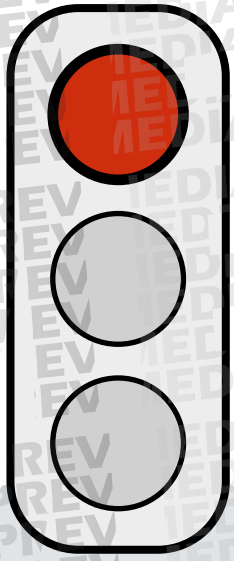
Ralentir au besoin

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INTERSECTION ET PRIORITÉ

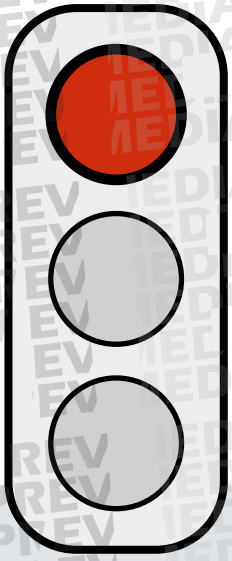


S'arrêter

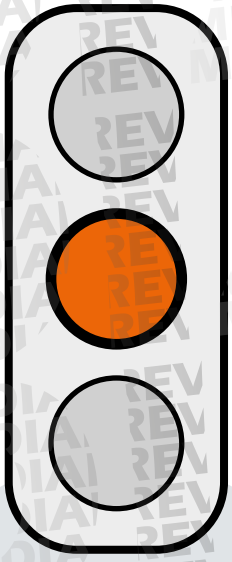
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INTERSECTION ET PRIORITÉ



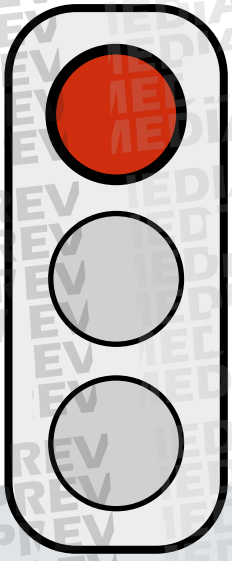
S'arrêter



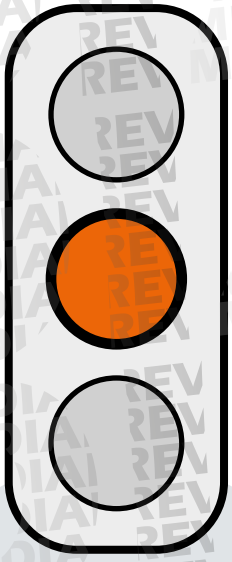
Ralentir
et **s'arrêter**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

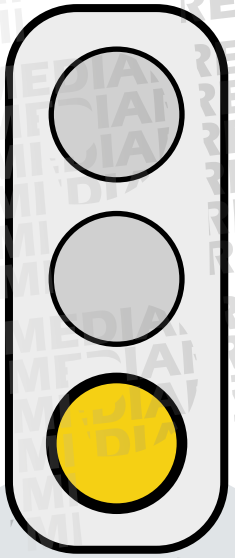
LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE
INTERSECTION ET PRIORITÉ



S'arrêter



Ralentir
et **s'arrêter**

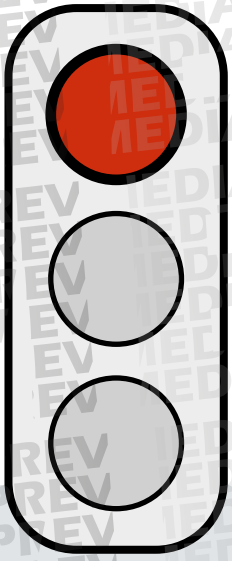


Passer
avec prudence

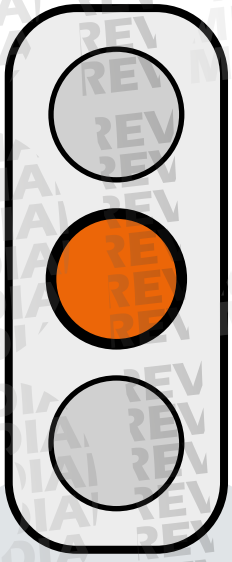
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

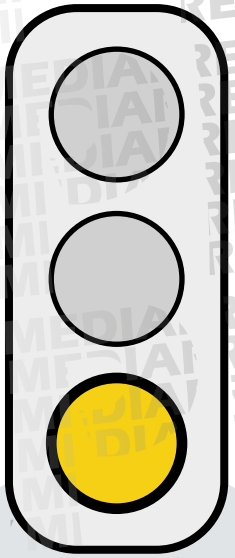
INTERSECTION ET PRIORITÉ



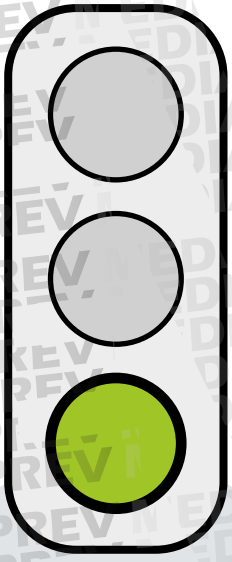
S'arrêter



Ralentir
et **s'arrêter**



Passer
avec prudence



Passer

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INDICATION

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INDICATION



Pour la **route**

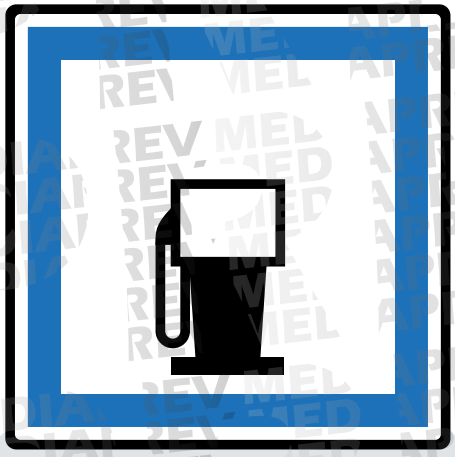
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INDICATION



Pour la **route**



Installations
diverses

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

INDICATION

Ces panneaux sont positionné **à proximité** de ce qu'ils signalent.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

DIRECTION

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

DIRECTION



Vers
autoroute

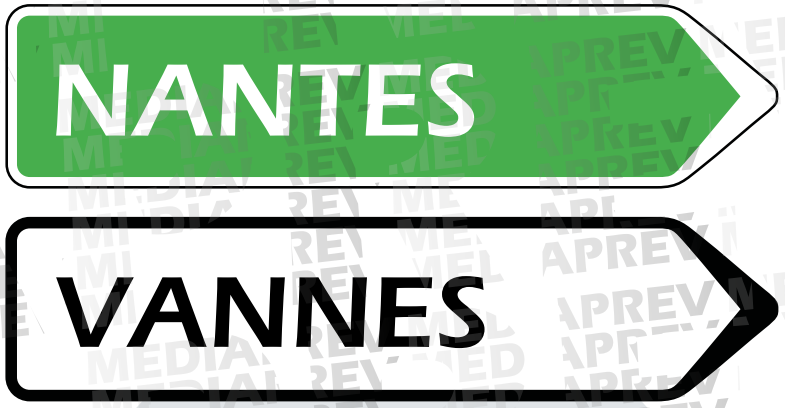
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

DIRECTION



Vers
autoroute



Vers
grandes villes

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE
LOCALISATION

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

LOCALISATION



Itinéraires
locaux

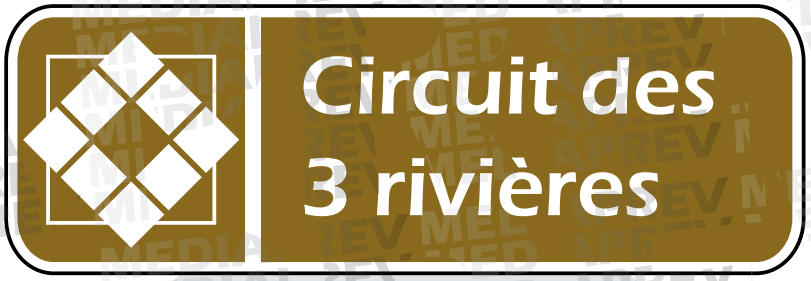
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

LOCALISATION



Itinéraires
locaux



Itinéraires
touristiques

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE



Un panneau
+ un panonceau

Se lisent
ensemble

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE





Un panneau
+ un panonceau

Se lisent
ensemble

2 panneaux
superposés

Se lisent
séparément

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure à 3,25 m

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure à 3,25 m



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure à 3,25 m



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure à 2,5 m

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure à 3,25 m



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure à 2,5 m



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure à 3,25 m



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure à 2,5 m



Circulation dans les deux sens à partir du panneau

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure à 3,25 m



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure à 2,5 m



Circulation dans les deux sens à partir du panneau



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure à 3,25 m



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure à 2,5 m



Circulation dans les deux sens à partir du panneau



Céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure à 3,25 m



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure à 2,5 m



Circulation dans les deux sens à partir du panneau



Céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CES PANNEAUX ?



Interdit aux véhicules ayant un PTAC(ou PTRA) de plus de 5.5 t



Interdit aux transports de marchandises quel que soit le tonnage



Accès interdit aux véhicules ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure à 10 m



Interdiction aux véhicules de plus de 3,5t de PTAC de dépasser (sauf les 2 roues)



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure à 3,25 m



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure à 2,5 m



Circulation dans les deux sens à partir du panneau



Céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite



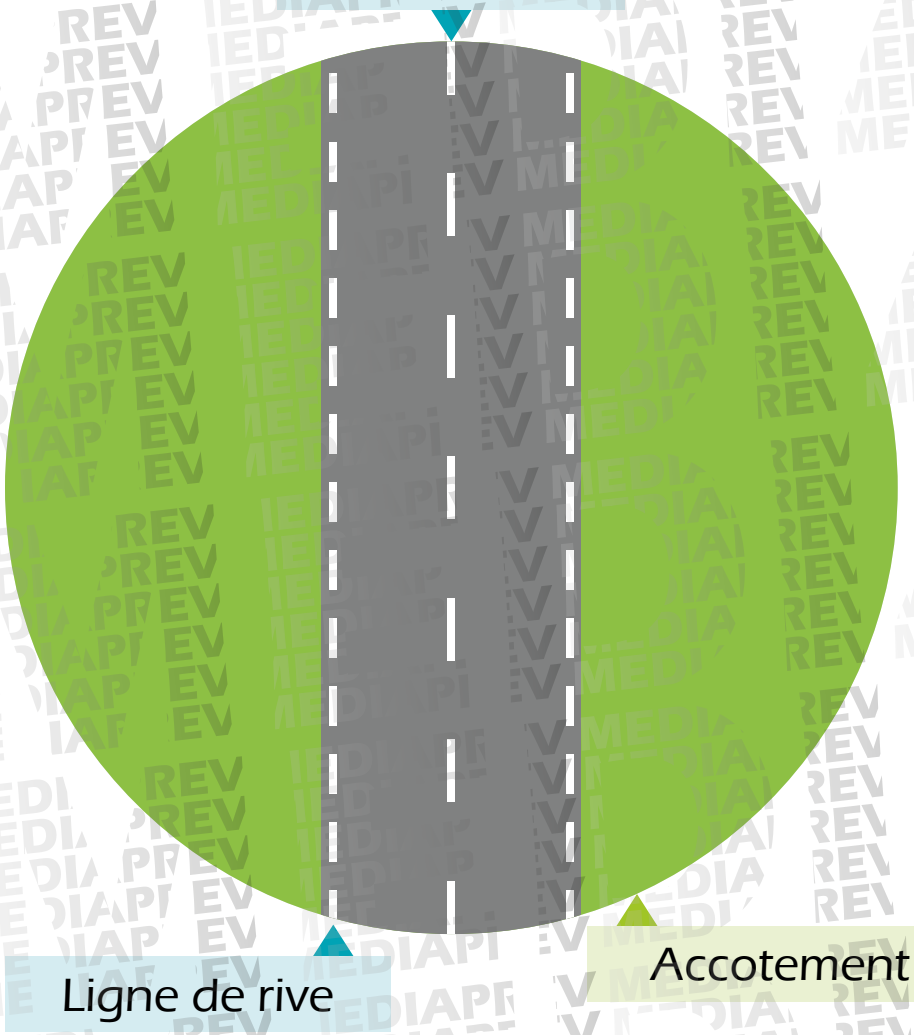
Obligation de tourner à droite avant le panneau

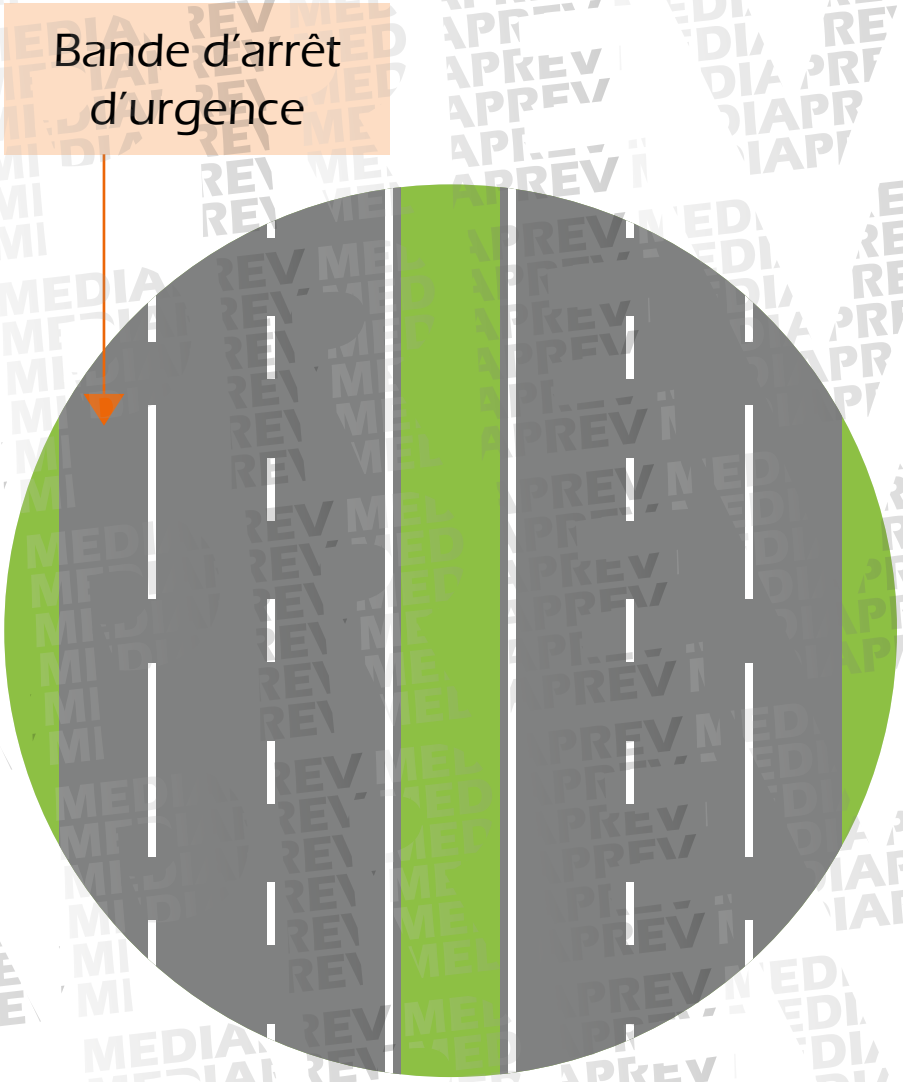
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE MARQUAGE AU SOL

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE MARQUAGE AU SOL

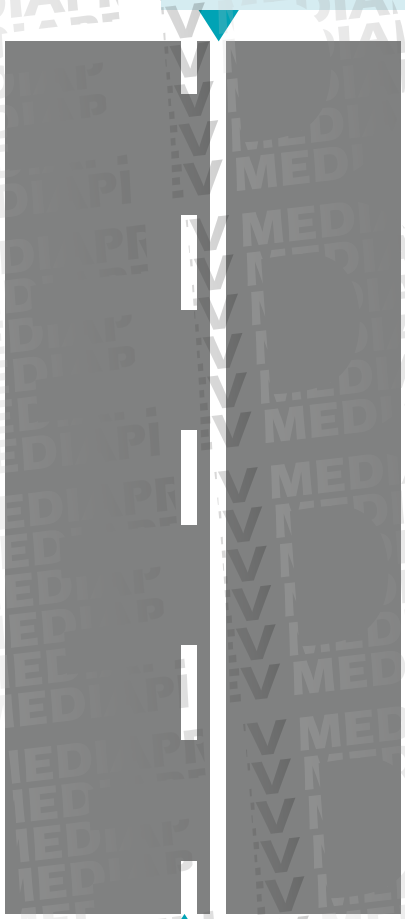




© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE MARQUAGE AU SOL

Ligne continue



Ligne discontinue

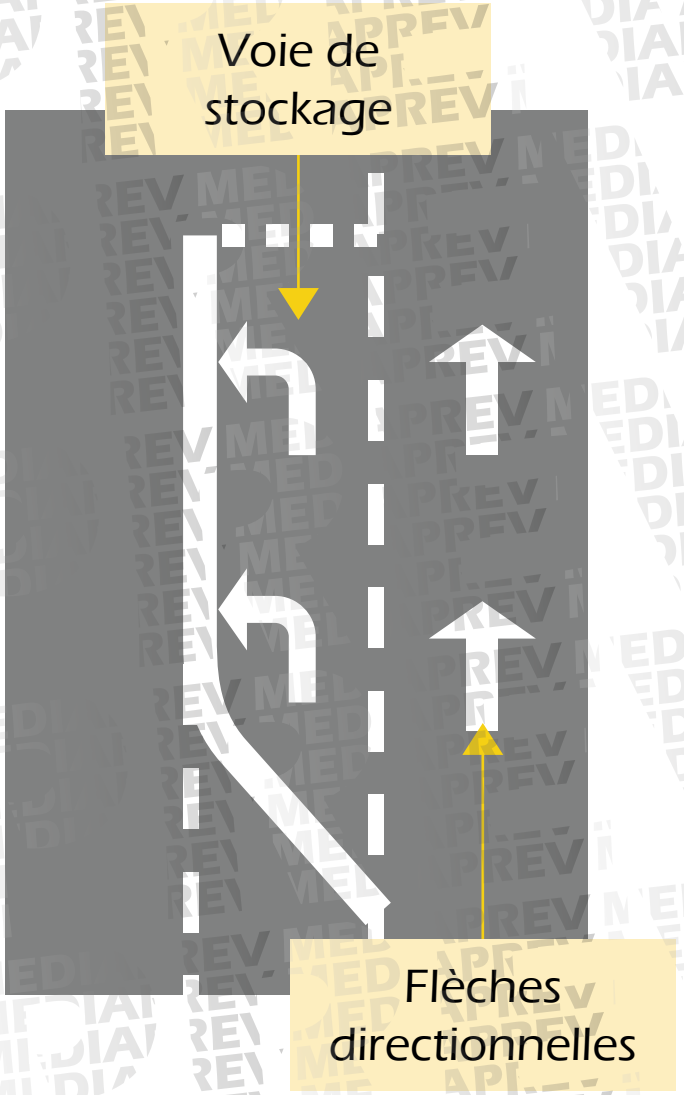
Ligne d'avertissement



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE MARQUAGE AU SOL





© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TERMES EMPLOYÉS

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TERMES EMPLOYÉS

Véhicule isolé



ou



ou



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

TERMES EMPLOYÉS

Véhicule isolé



Ensemble routier
Véhicule articulé
Train routier



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TERMES EMPLOYÉS

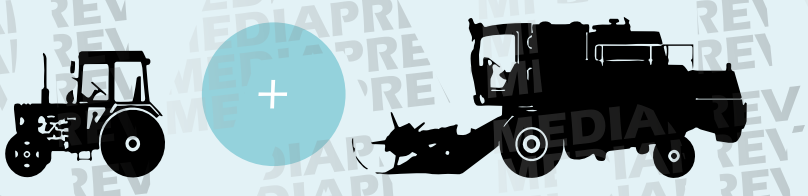
Véhicule isolé



Ensemble routier
Véhicule articulé
Train routier



Convoi



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TERMES EMPLOYÉS

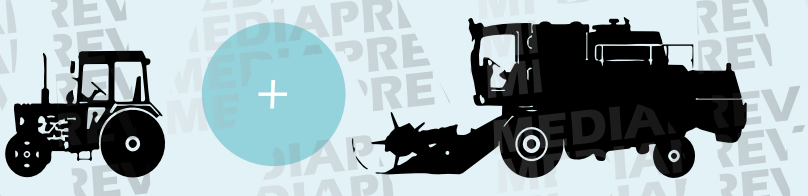
Véhicule isolé



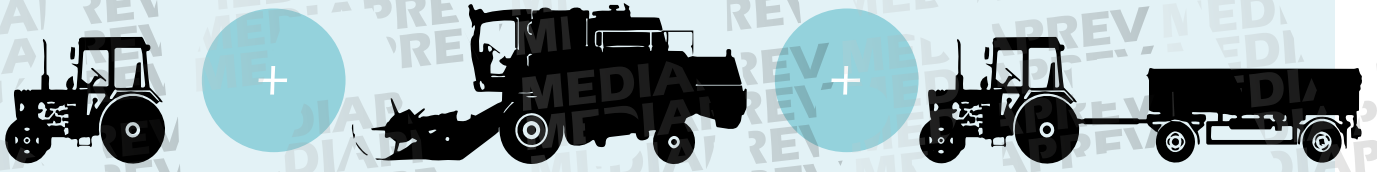
Ensemble routier
Véhicule articulé
Train routier



Convoi



Train de convois



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES AGRICOLES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES AGRICOLES

1 **Normal** *(suivant le Code de la route)*

Largeur : 2,55 m maximum

Longueur tracteur seul : 12 m maximum

Longueur tracetur + remorque : 18 m maximum

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES AGRICOLES

1	**Normal** (suivant le Code de la route)	**Largeur** : 2,55 m maximum **Longueur tracteur seul** : 12 m maximum **Longueur tracetur + remorque** : 18 m maximum
2	**Convoi agricole A**	**Largeur** : entre 2,55 m et 3,5 m **Longueur** : moins de 22 m

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES AGRICOLES

1	**Normal** (suivant le Code de la route)	**Largeur** : 2,55 m maximum **Longueur tracteur seul** : 12 m maximum **Longueur tracetur + remorque** : 18 m maximum
2	**Convoi agricole A**	**Largeur** : entre 2,55 m et 3,5 m **Longueur** : moins de 22 m
3	**Convoi agricole B**	**Largeur** : entre 3,5 m et 4,5 m **Longueur** : entre 22 et 25 m

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES AGRICOLES

1	**Normal** (suivant le Code de la route)	**Largeur** : 2,55 m maximum **Longueur tracteur seul** : 12 m maximum **Longueur tracetur + remorque** : 18 m maximum
2	**Convoi agricole A**	**Largeur** : entre 2,55 m et 3,5 m **Longueur** : moins de 22 m
3	**Convoi agricole B**	**Largeur** : entre 3,5 m et 4,5 m **Longueur** : entre 22 et 25 m
4	**Convoi exceptionnel**	**Largeur** : plus de 4,5 m **Longueur** : plus de 25 m

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SPÉCIFICITÉ : DÉROGATION SUR LES DIMENSIONS

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SPÉCIFICITÉ : DÉROGATION SUR LES DIMENSIONS

Une dérogation est accordée aux véhicules équipés de **pneus larges** à condition :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SPÉCIFICITÉ : DÉROGATION SUR LES DIMENSIONS

Une dérogation est accordée aux véhicules équipés de **pneus larges** à condition :

Que le dépassement soit dû exclusivement aux pneumatiques.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SPÉCIFICITÉ : DÉROGATION SUR LES DIMENSIONS

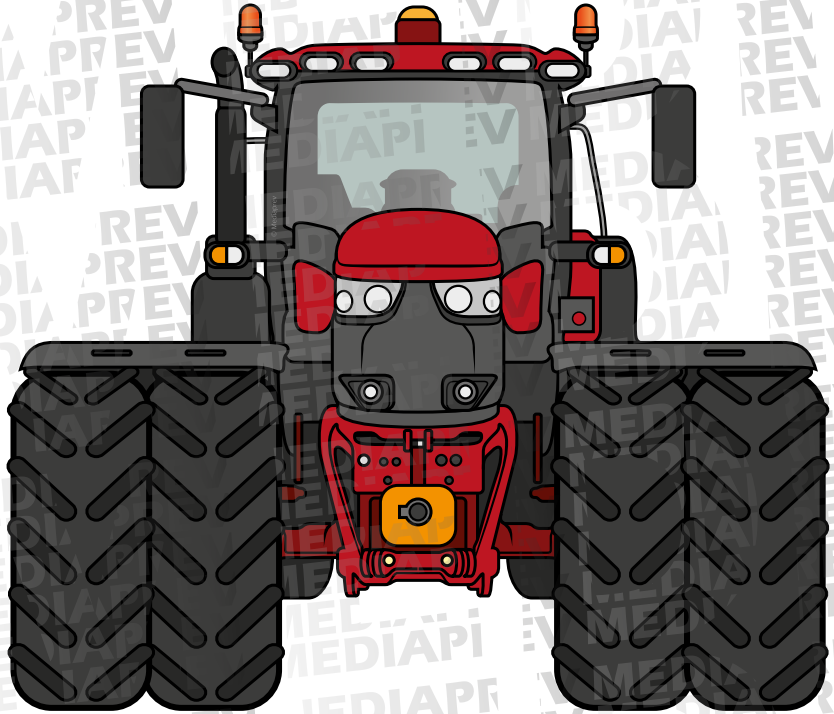
Une dérogation est accordée aux véhicules équipés de **pneus larges** à condition :

- Que le dépassement soit dû exclusivement aux pneumatiques.
- Que le véhicule soit homologué dans les deux configurations.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SPÉCIFICITÉ : DÉROGATION SUR LES DIMENSIONS

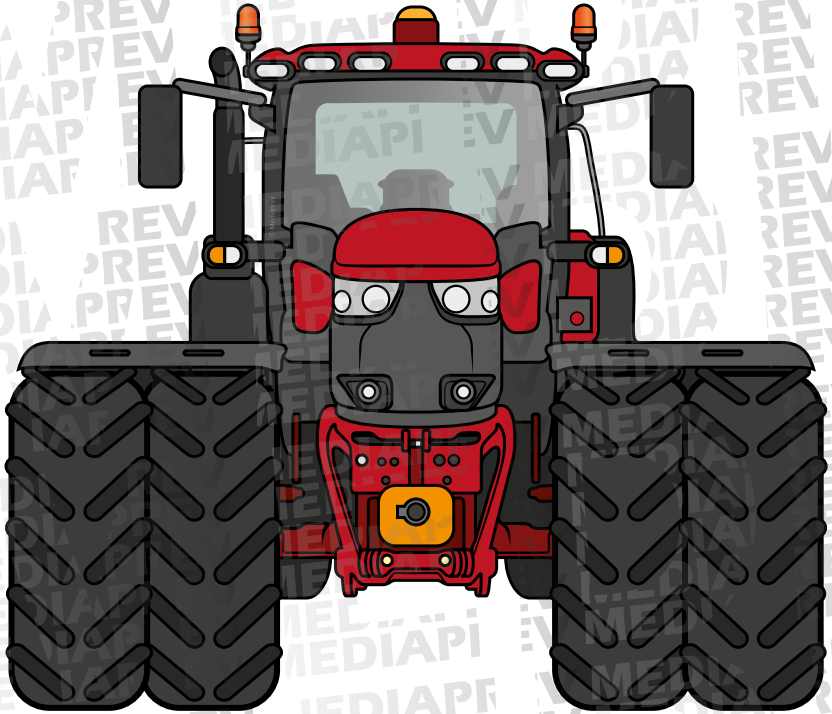
Tracteur + pneus
largeur = **3,50 m maxi**



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SPÉCIFICITÉ : DÉROGATION SUR LES DIMENSIONS

Tracteur + pneus
largeur = **3,50 m maxi**



Remorque + pneus
largeur = **3 m maxi**



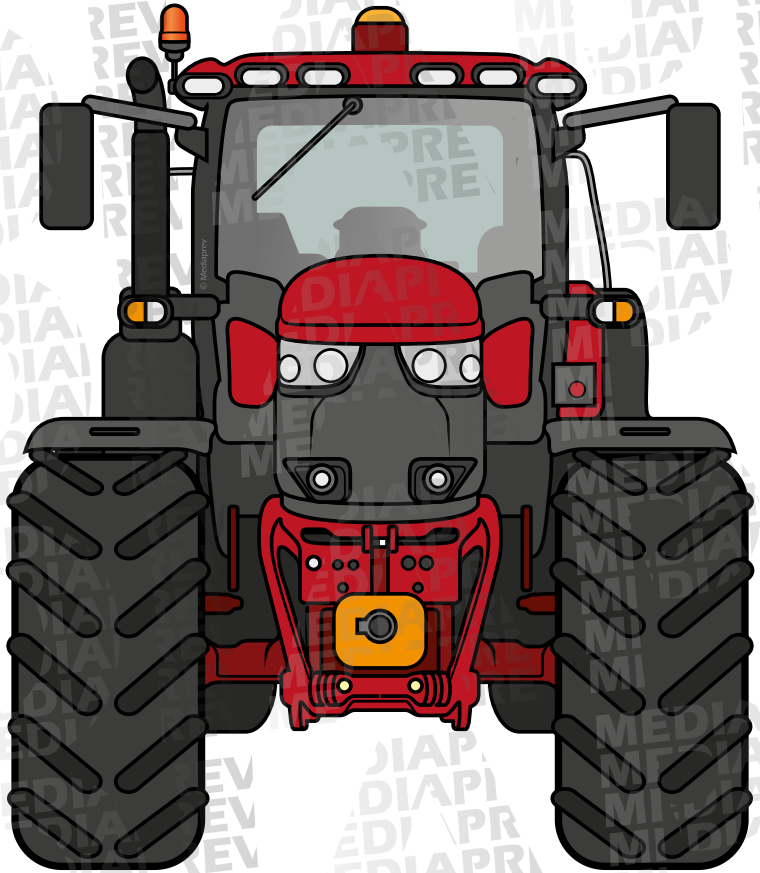
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**

Gyrophare visible tout azimut à 50 m jour et nuit



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

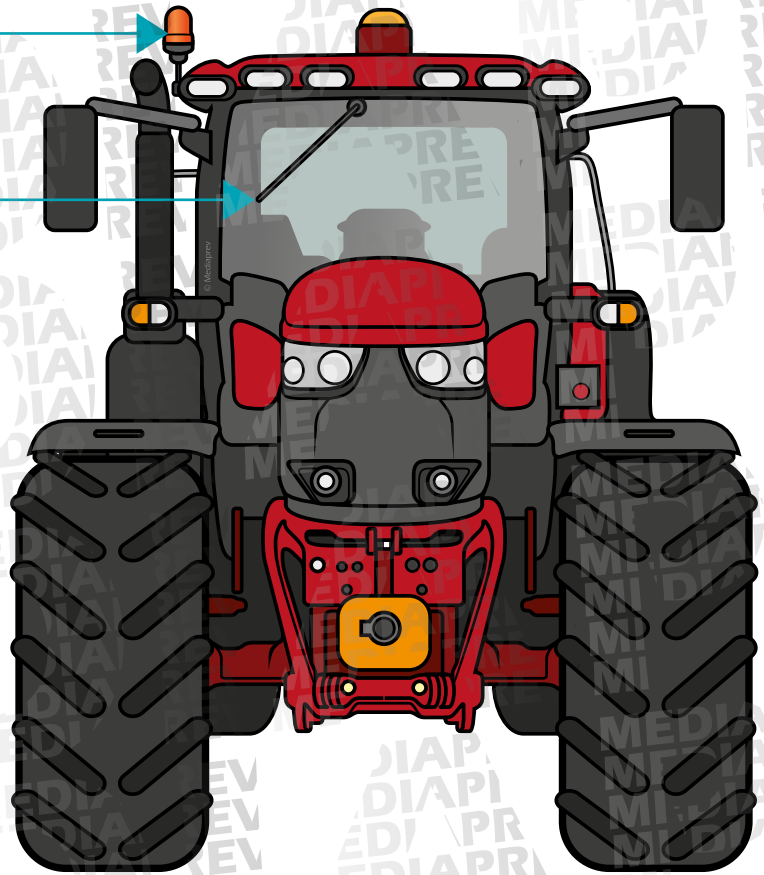
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**

Gyrophare visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Essuie-glace + lave glace



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

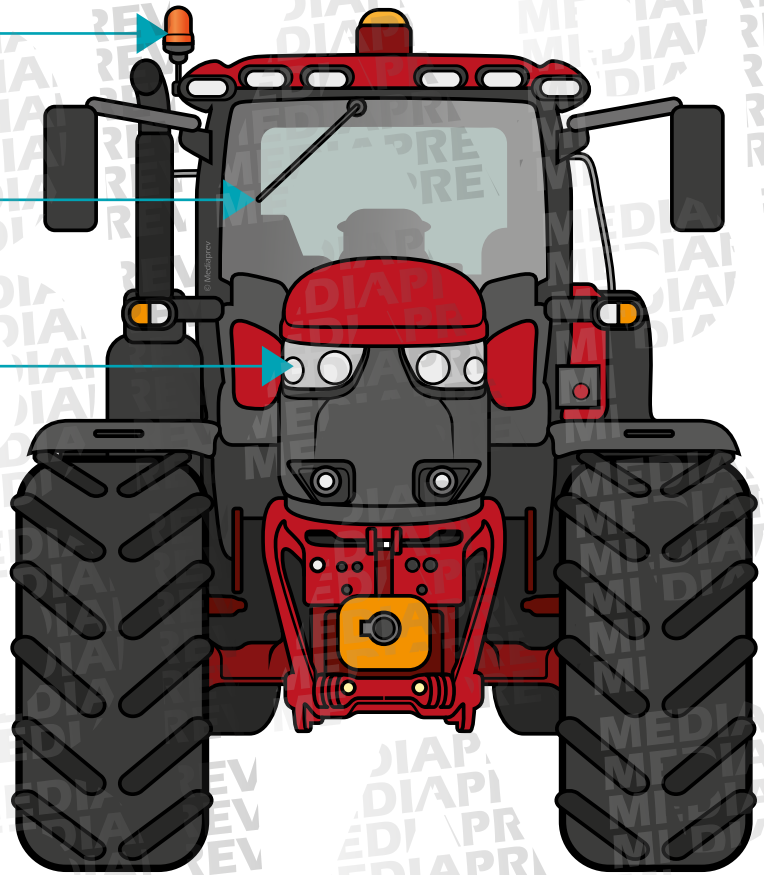
LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**

Gyrophare visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Essuie-glace + lave glace

2 feux de croisement
2 feux de position



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

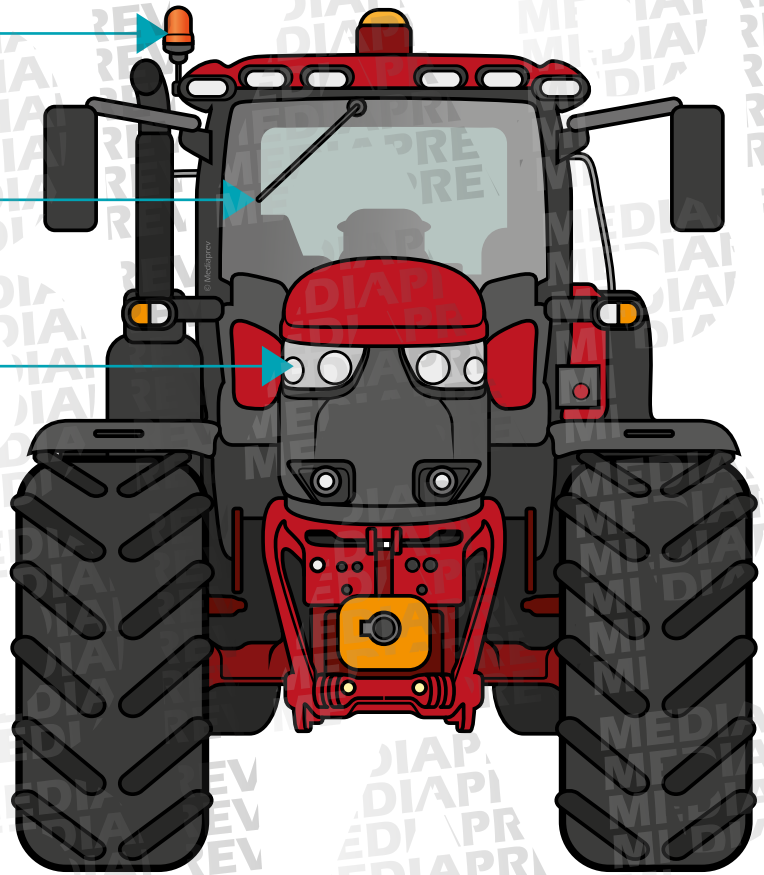
Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**

Gyrophare visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Essuie-glace + lave glace

2 feux de croisement
2 feux de position

Catadioptres sur les cotés si + de 6m de long



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

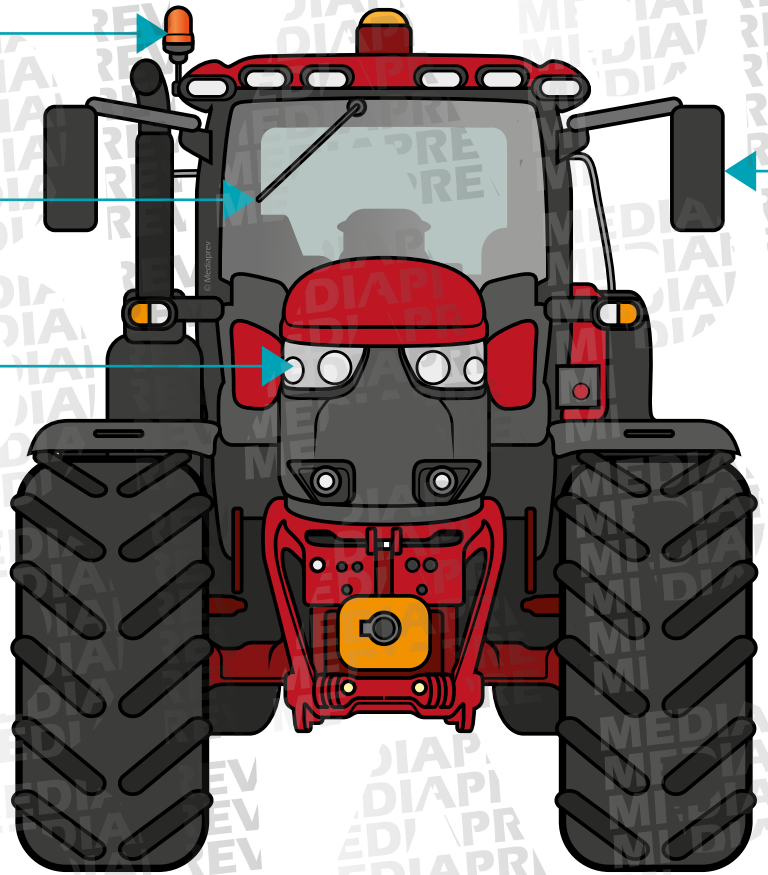
Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**

Gyrophare visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Essuie-glace + lave glace

2 feux de croisement
2 feux de position

Catadioptres sur les cotés si + de 6m de long



Rétroviseur à gauche

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

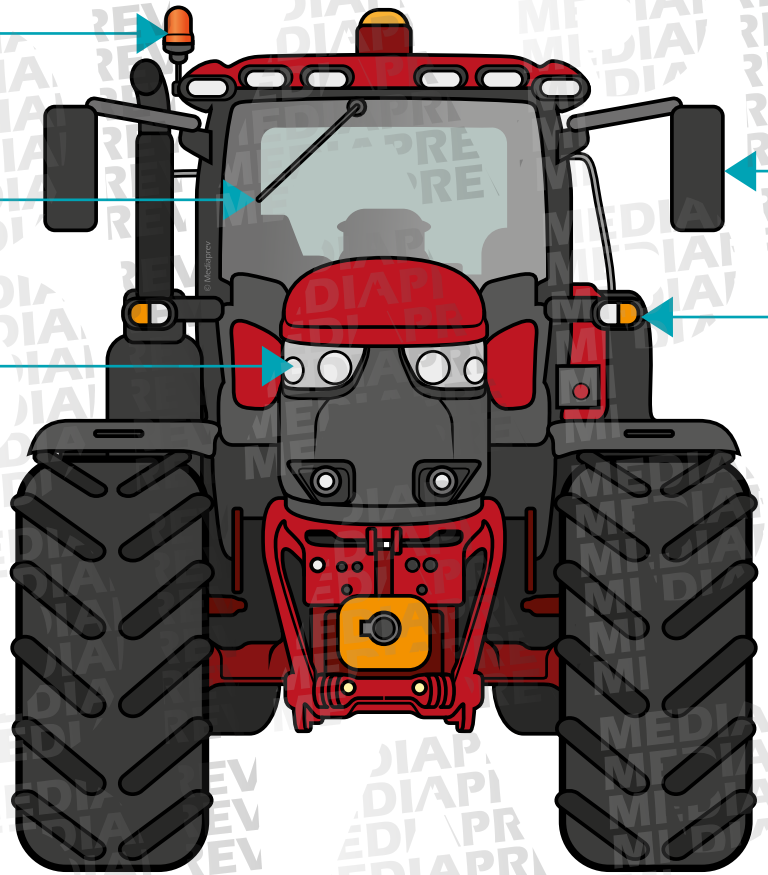
Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**

Gyrophare visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Essuie-glace + lave glace

2 feux de croisement
2 feux de position

Catadioptres sur les cotés si + de 6m de long



Rétroviseur à gauche

Clignotants

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

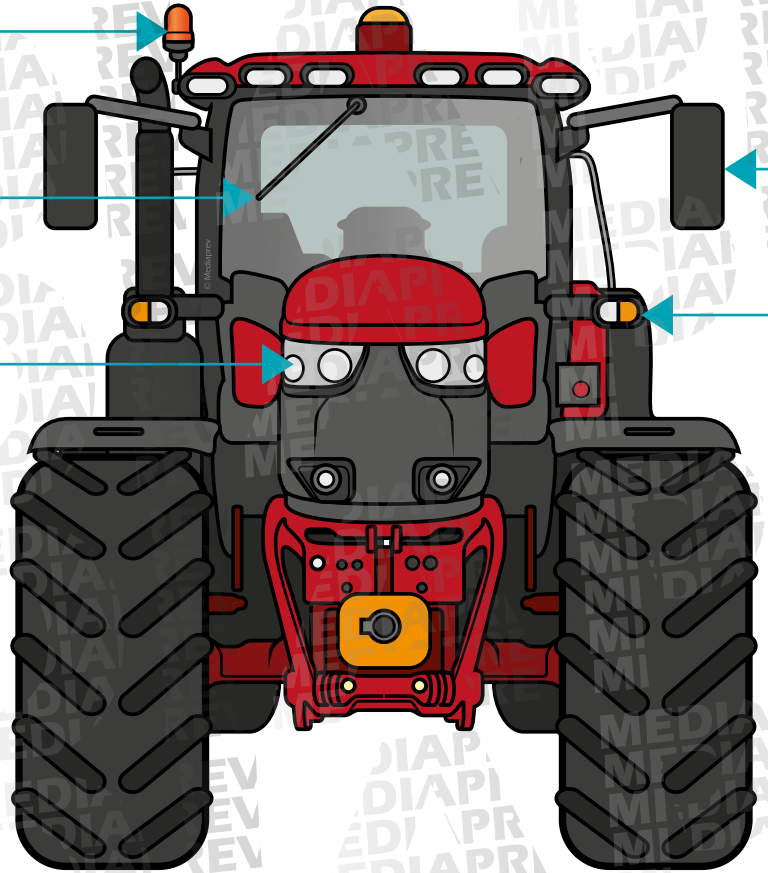
Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**

Gyrophare visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Essuie-glace + lave glace

2 feux de croisement
2 feux de position

Catadioptres sur les cotés si + de 6m de long



Rétroviseur à gauche

Clignotants

Recommandé

2 feux de route

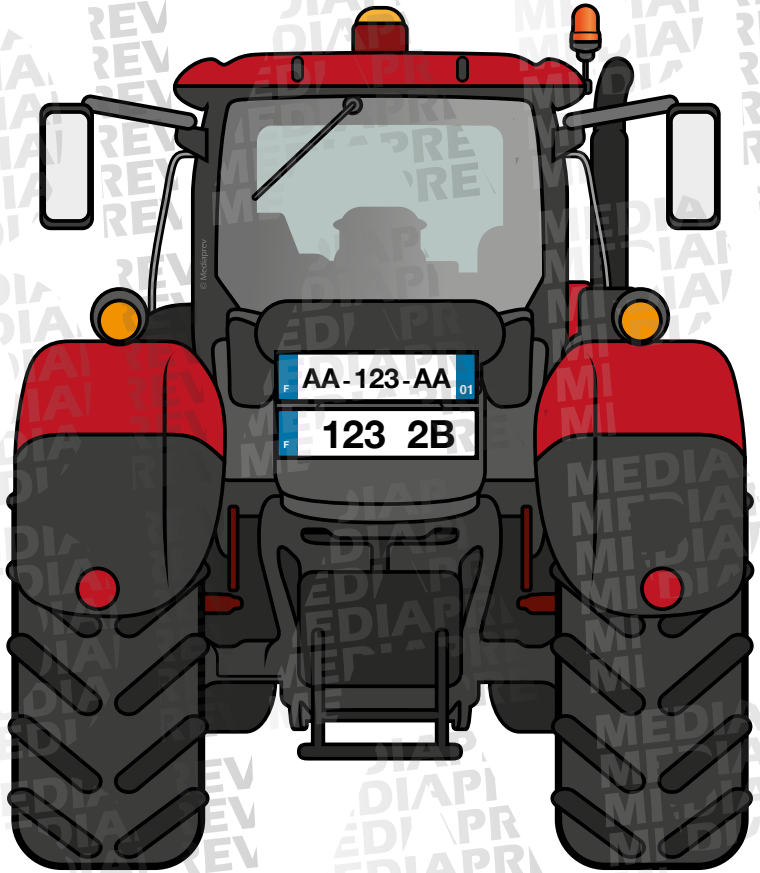
2 feux de brouillard

1 rétroviseur à droite

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**

Plaques éclairées



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**



Plaques éclairées

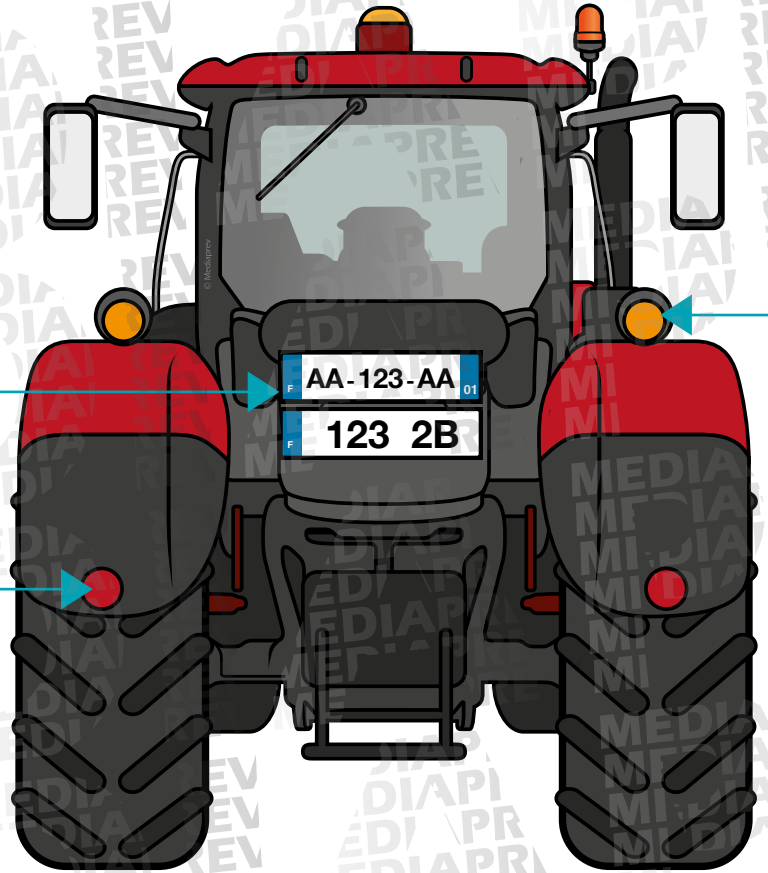
2 catadioptres rouges

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**



Plaques éclairées

2 catadioptres rouges

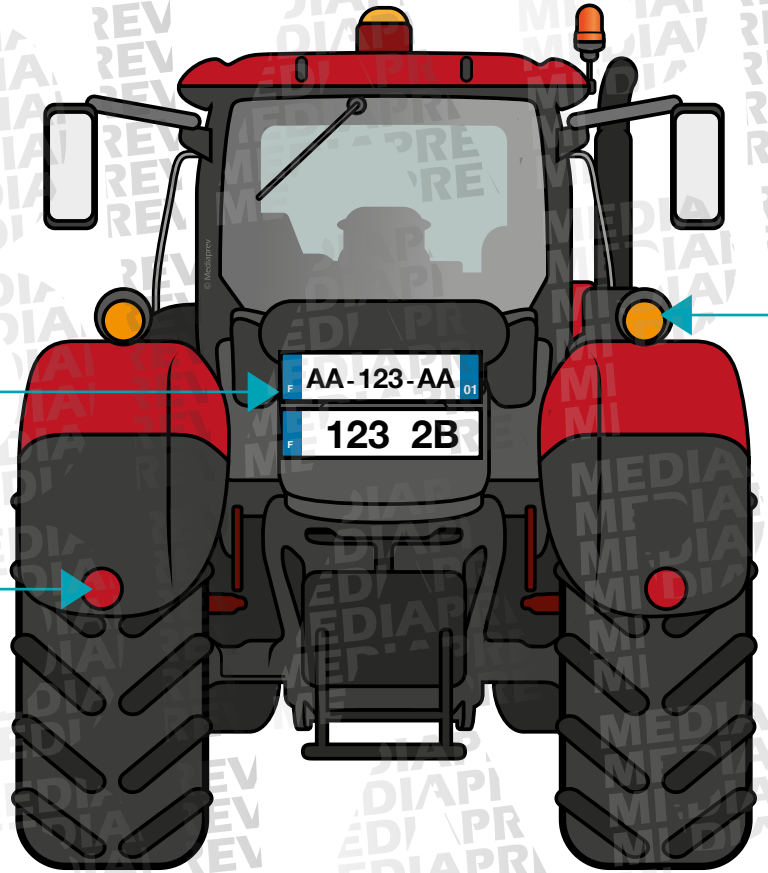
Clignotants
2 feux de position rouges

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Tracteurs ou machines **< à 2,55 m de large**



Plaques éclairées

2 catadioptres rouges

Clignotants
2 feux de position rouges

Recommandé

Signaux de freinage

Feux de brouillard

Feux de marche arrière

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Si la largeur de la machine dépasse 2,10 m et que les feux de position et les feux rouges sont situés à plus de 5 cm des extrémités, des **feux de gabarit** sont nécessaires.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

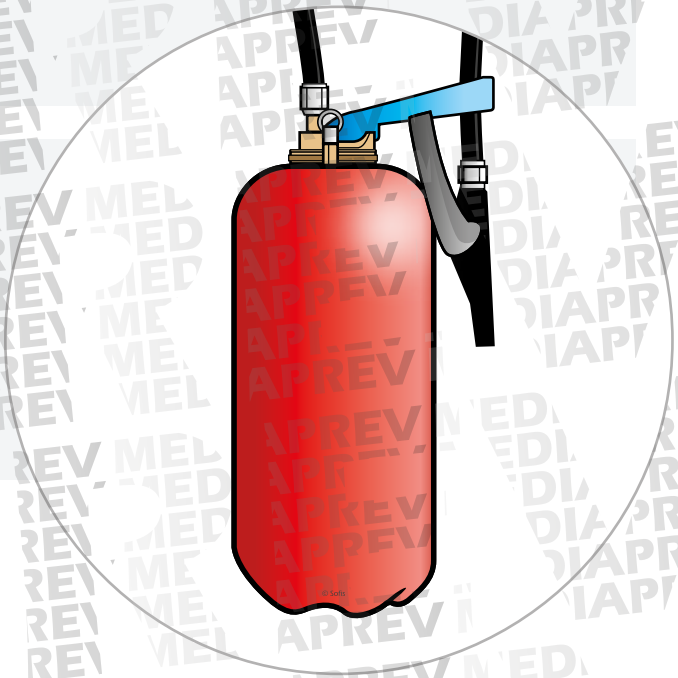
Klaxon



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

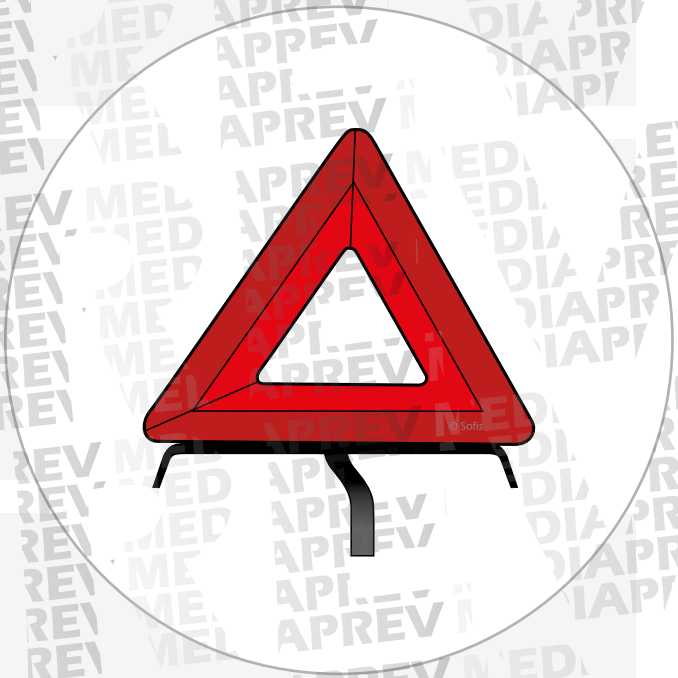
- Klaxon
- Extincteur pour les feux de classe A et B



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- Klaxon
- Extincteur pour les feux de classe A et B
- Triangle de présignalisation



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare
- Plaque d'exploitation éclairée

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare
- Plaque d'exploitation éclairée
- 2 clignotants

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare
- Plaque d'exploitation éclairée
- 2 clignotants
- 2 feux rouges de position

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

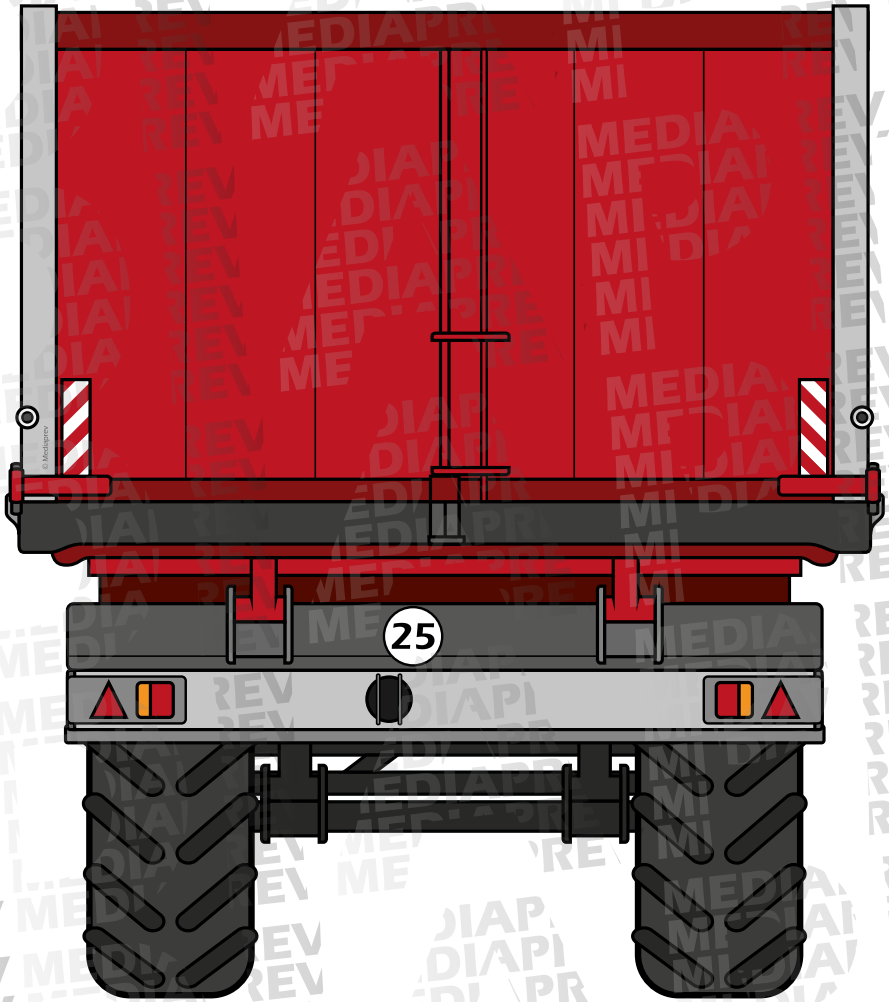
LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare
- Plaque d'exploitation éclairée
- 2 clignotants
- 2 feux rouges de position
- 2 catadioptres

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

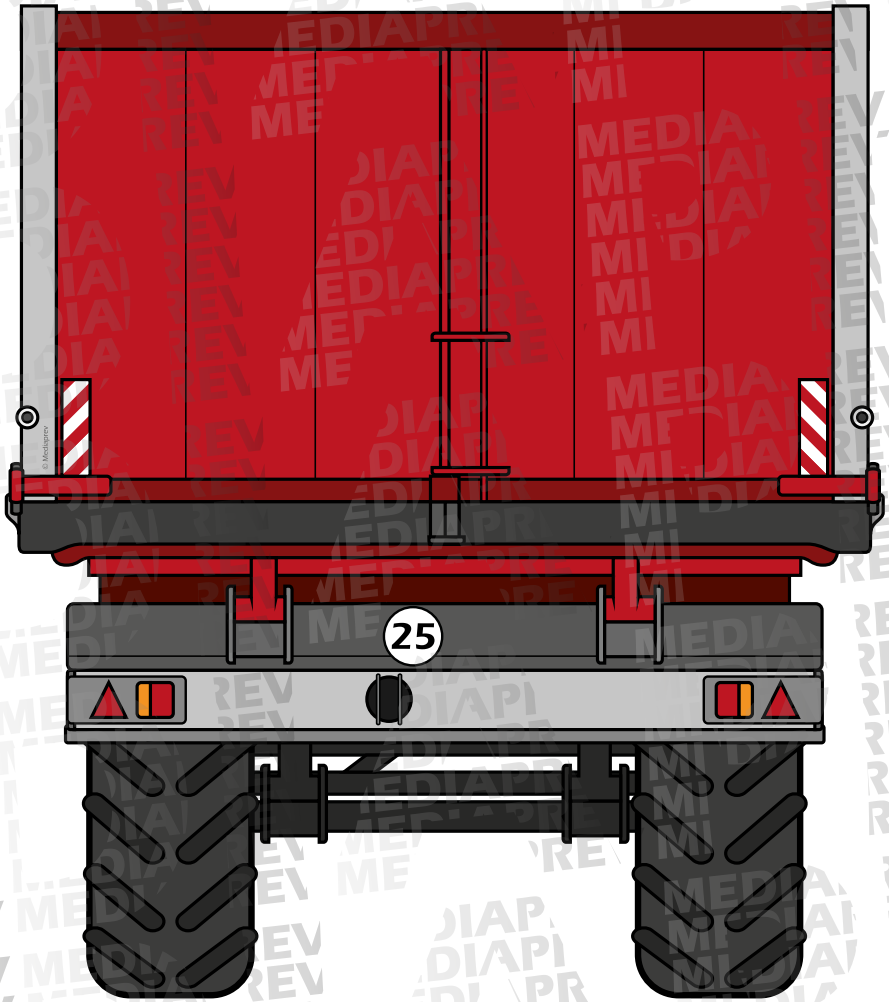
LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Catadioptres blancs à l'avant

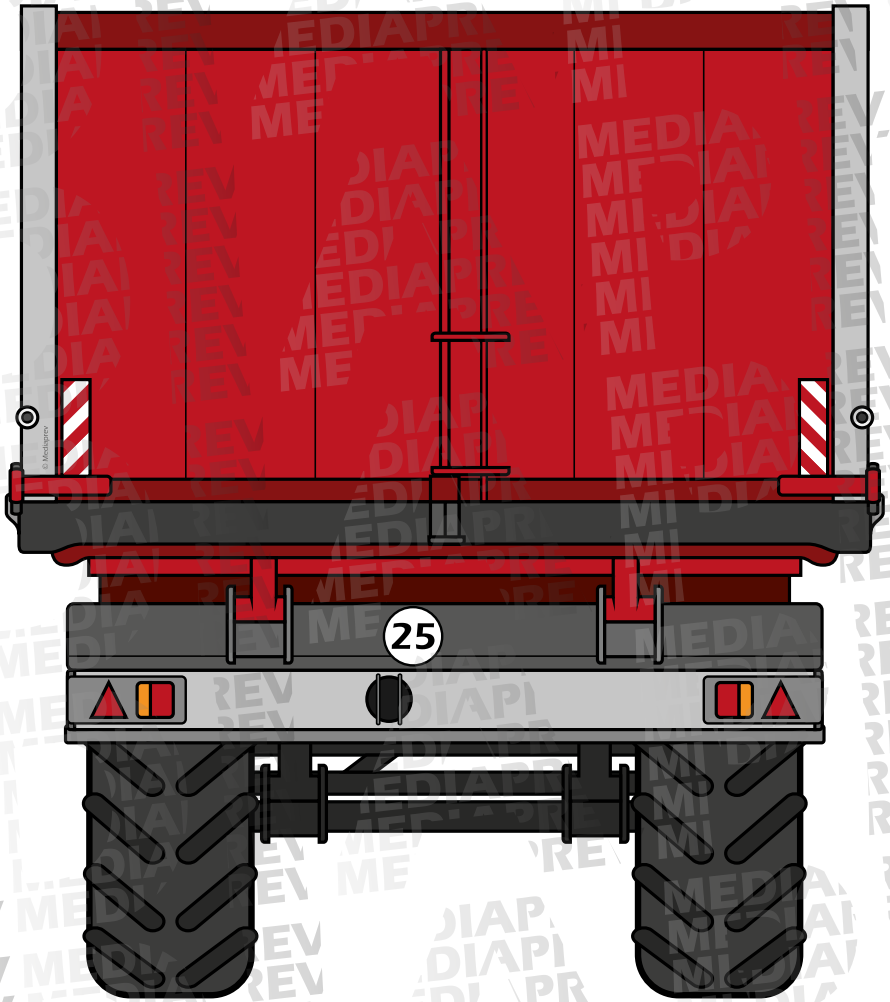


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Catadioptres blancs à l'avant

Catadioptres orange sur les cotés si longueur supérieure à 6 m



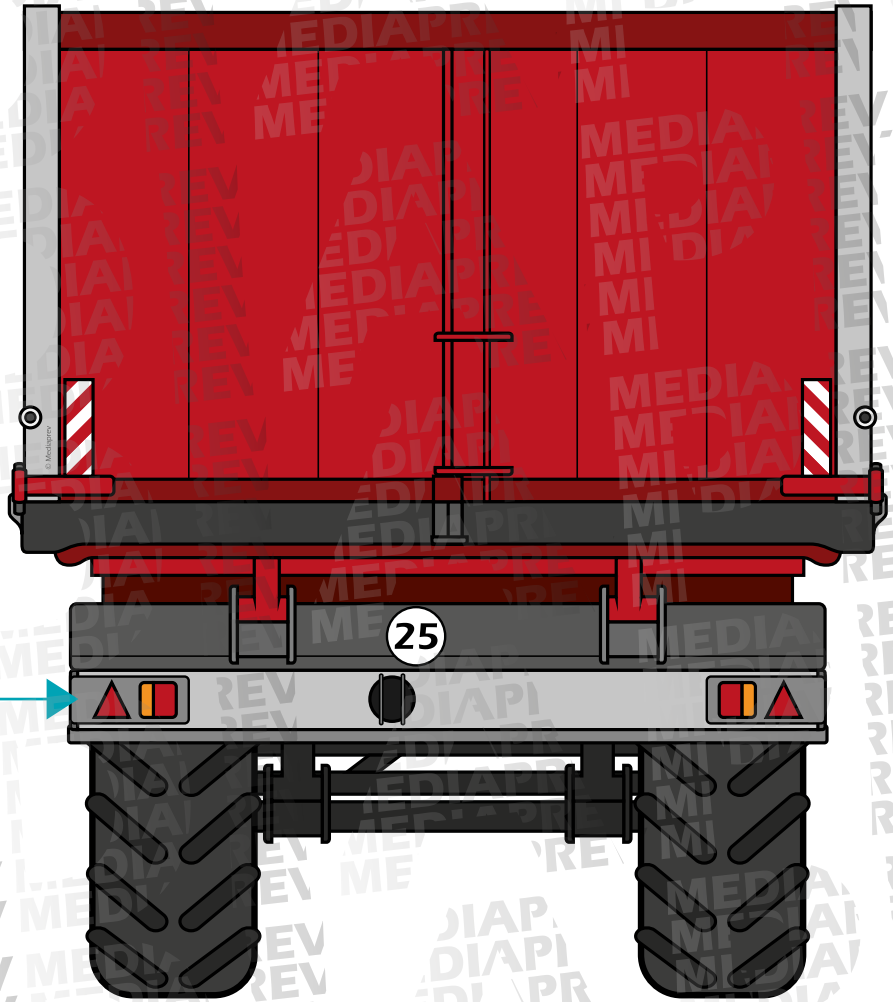
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Catadioptres blancs à l'avant

Catadioptres orange sur les cotés si longueur supérieure à 6 m

2 catadioptres rouges triangulaires



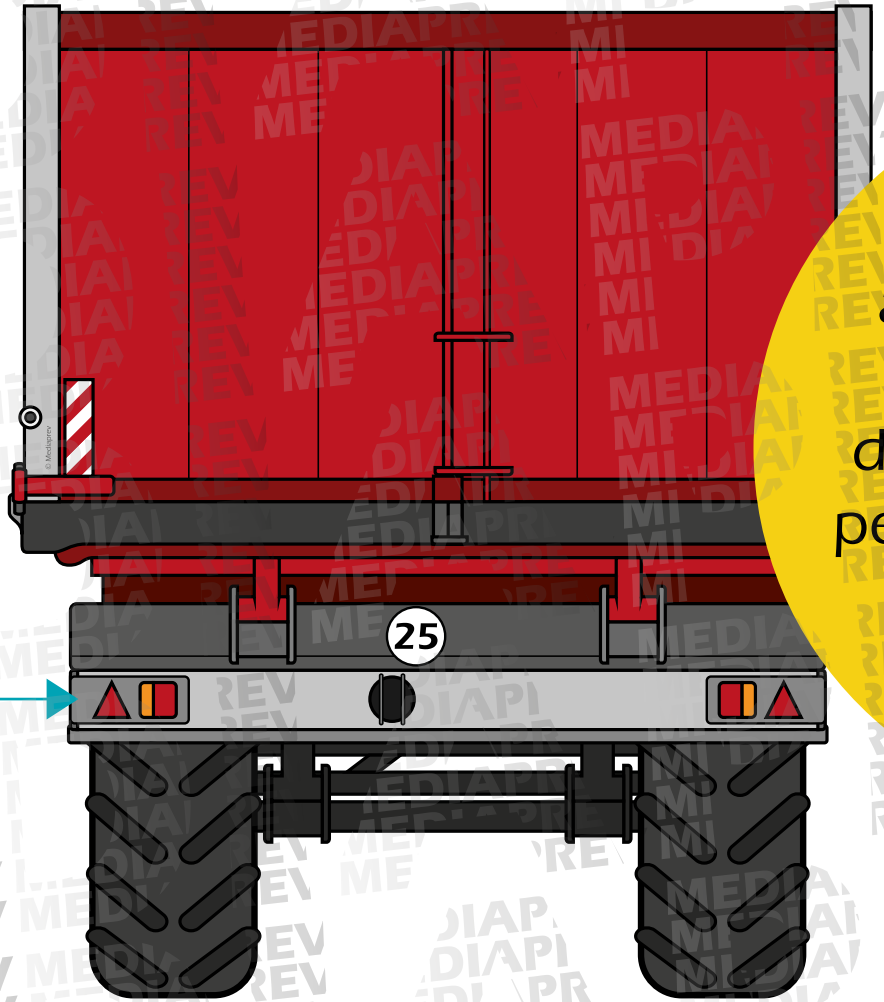
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU MATÉRIEL ATTELÉ OU REMORQUÉ

Catadioptres blancs à l'avant

Catadioptres orange sur les cotés si longueur supérieure à 6 m

2 catadioptres rouges triangulaires



Si l'appareil attelé ne possède pas de dispositif d'éclairage, les feux peuvent être montés sur un **support amovible**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare
- Plaque d'exploitation éclairée

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare
- Plaque d'exploitation éclairée
- 2 clignotants

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare
- Plaque d'exploitation éclairée
- 2 clignotants
- 2 feux rouges de position

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Éléments du tracteur **à reporter s'ils sont cachés**

- 1 gyrophare
- Plaque d'exploitation éclairée
- 2 clignotants
- 2 feux rouges de position
- 2 catadioptres

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

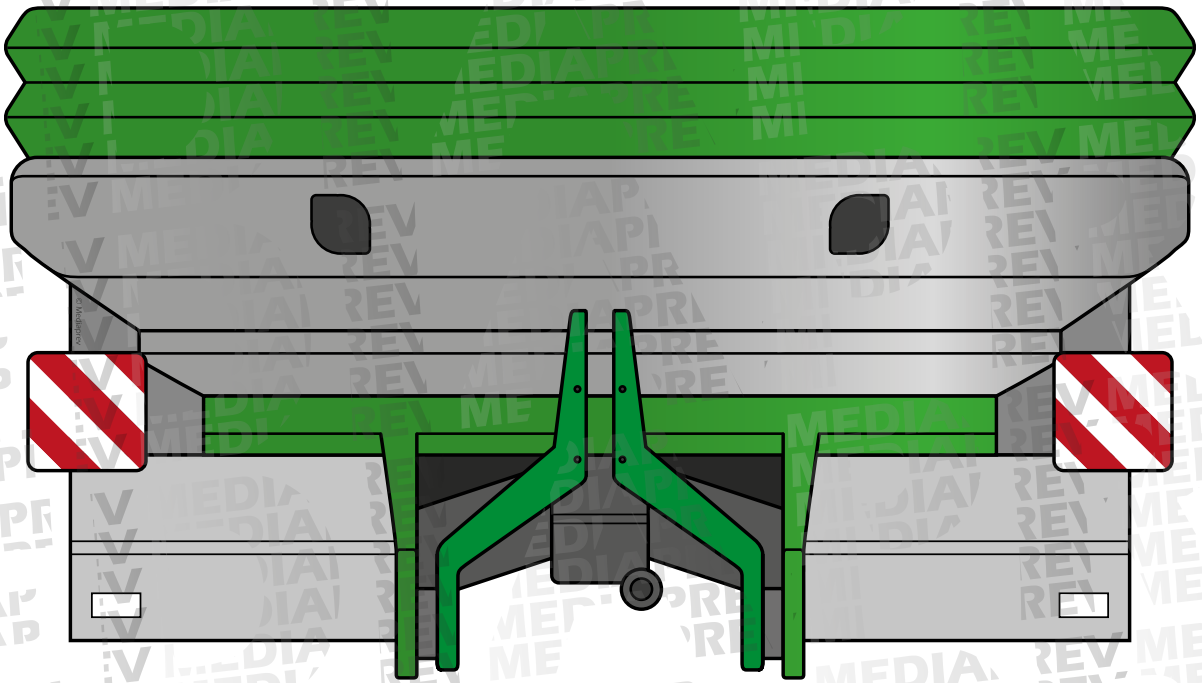
Si l'outil porté **dépasse de 20 cm** la largeur hors tout du tracteur, prévoir en plus :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Si l'outil porté **dépasse de 20 cm** la largeur hors tout du tracteur, prévoir en plus :

Avant

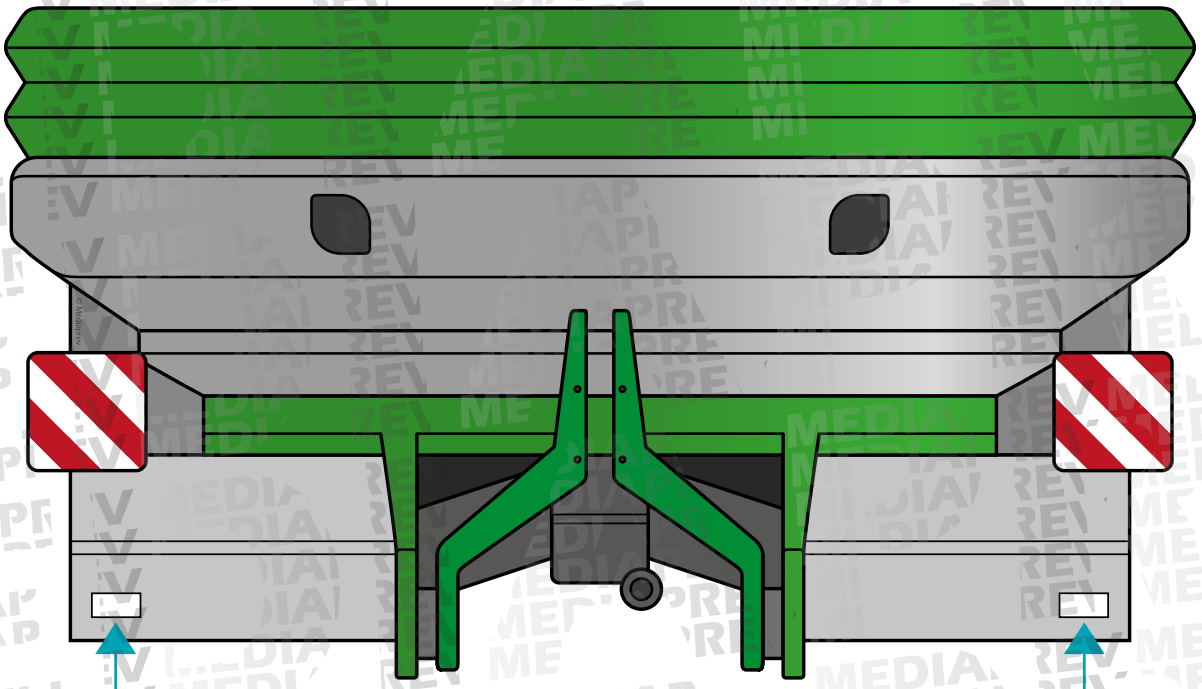


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Si l'outil porté **dépasse de 20 cm** la largeur hors tout du tracteur, prévoir en plus :

Avant



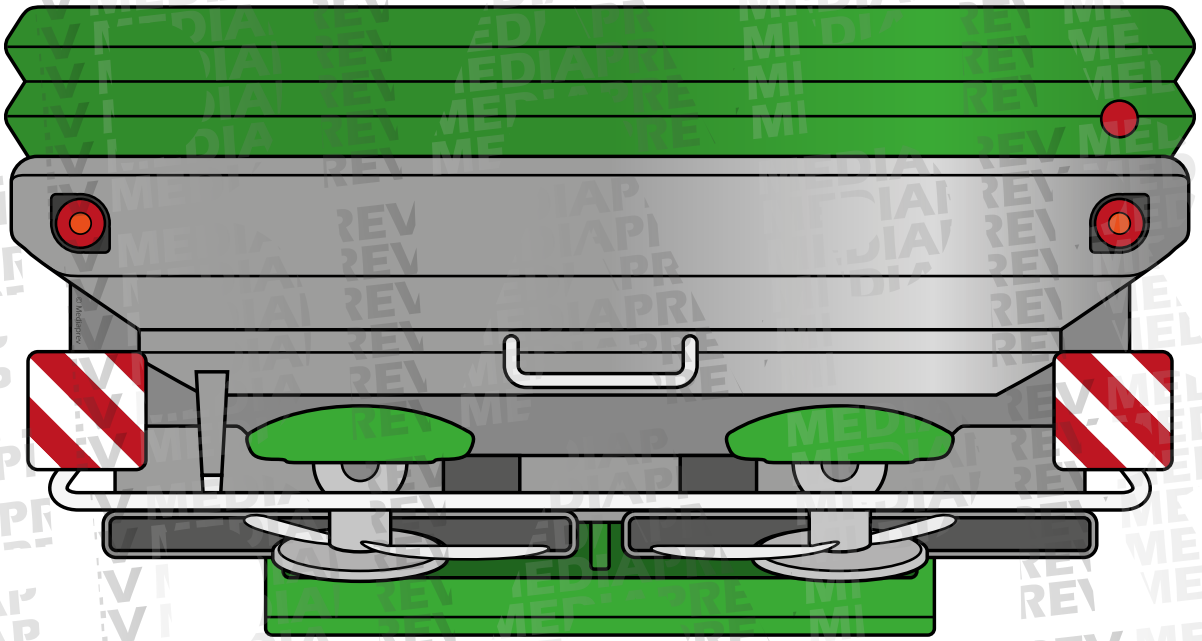
2 catadioptres blancs

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Si l'outil porté **dépasse de 20 cm** la largeur hors tout du tracteur, prévoir en plus :

Arrière



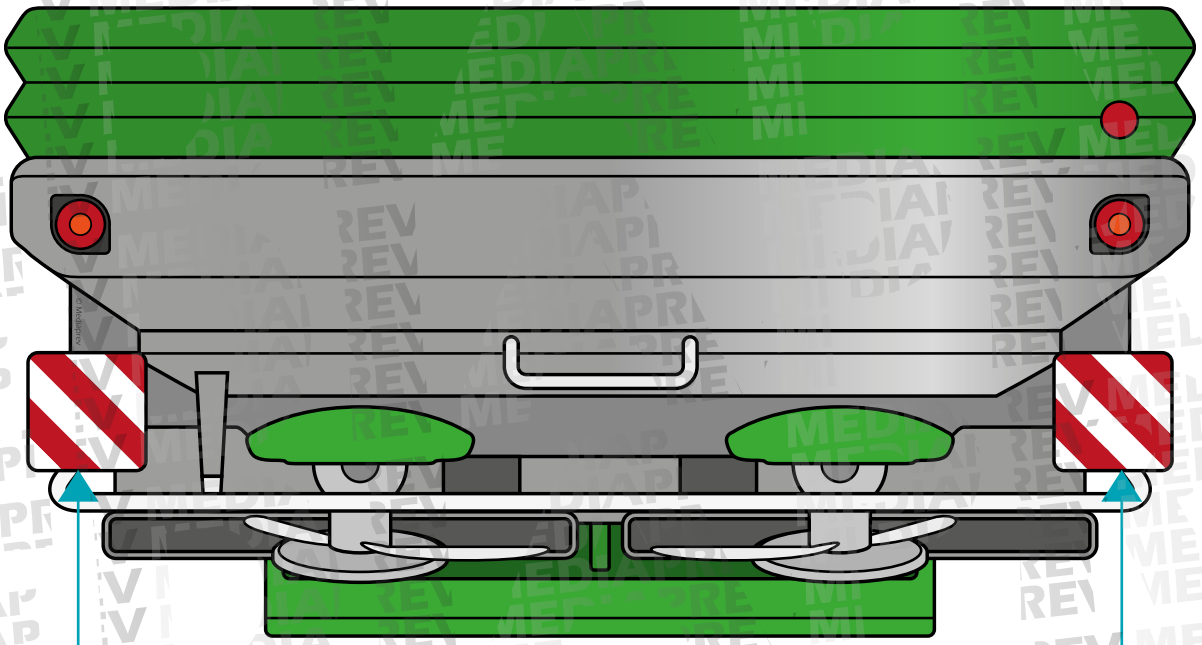
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Si l'outil porté **dépasse de 20 cm** la largeur hors tout du tracteur, prévoir en plus :

Arrière



Panneaux rouge et blanc rétroréfléchissants

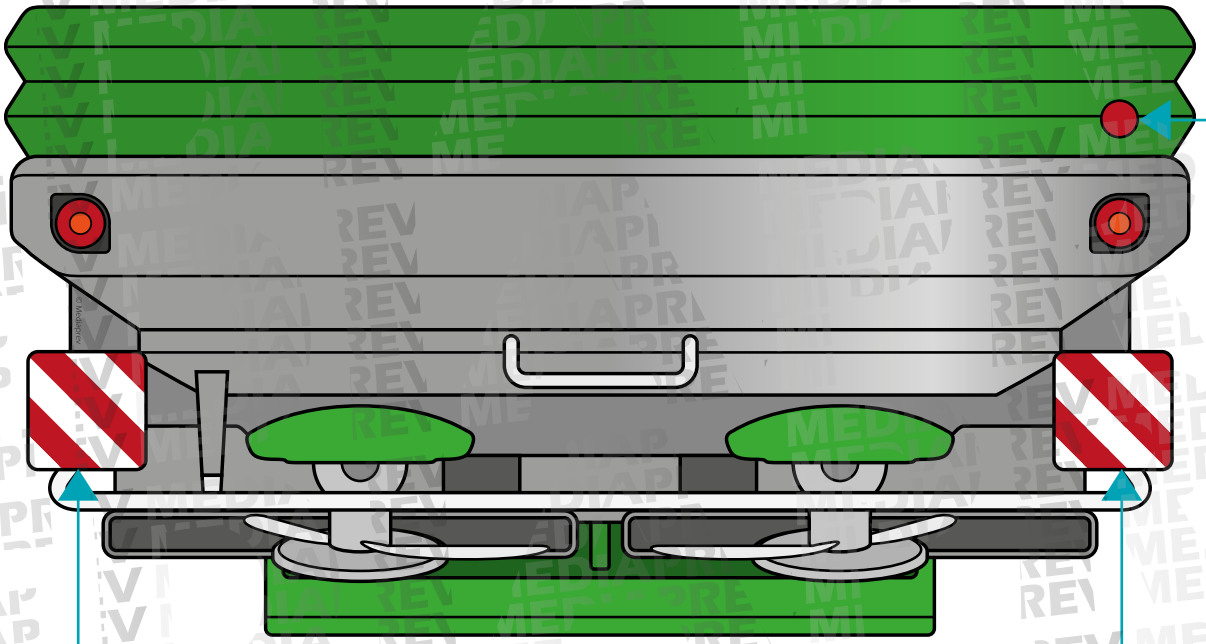
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES OUTILS PORTÉS

Si l'outil porté **dépasse de 20 cm** la largeur hors tout du tracteur, prévoir en plus :

Arrière



1 catadioptre rouge à droite

Panneaux rouge et blanc rétroréfléchissants

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

GABARIT AUTORISÉ : AVEC DES OUTILS PORTÉS

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

GABARIT AUTORISÉ : AVEC DES OUTILS PORTÉS

Prendre garde
à la **longueur** du ou
des outils portés.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

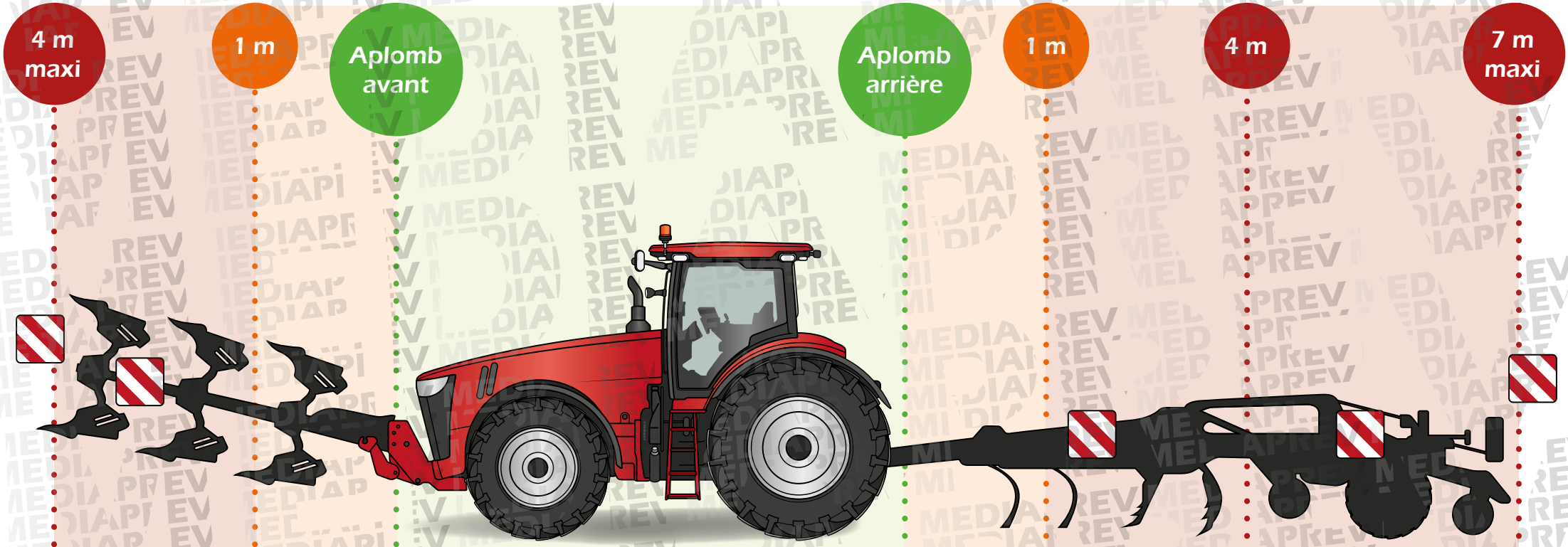
GABARIT AUTORISÉ : AVEC DES OUTILS PORTÉS

Prendre garde à la **longueur** du ou des outils portés.

Dès que possible, **démonter ou replier** les outils.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

GABARIT AUTORISÉ : AVEC DES OUTILS PORTÉS



1 panneau rouge et blanc à l'avant quelle que soit la longueur du dépassement

1 panneau rouge et blanc de chaque coté

Renforcer la signalisation avec des **catadioptres**

1 panneau rouge et blanc de chaque coté

1 panneau rouge et blanc de chaque coté

1 panneau rouge et blanc à l'arrière quelle que soit la longueur du dépassement

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A
2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Les équipements sont **identiques** à ceux du tracteur.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Les équipements sont **identiques** à ceux du tracteur.

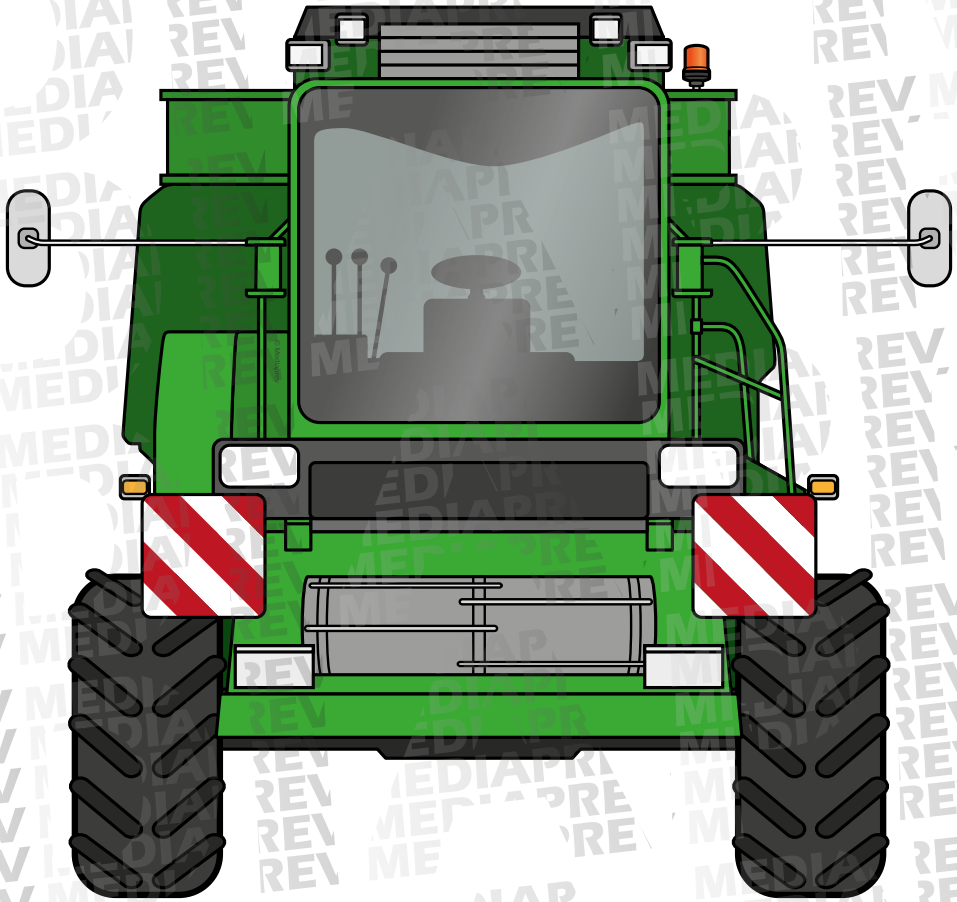
Ce à quoi il faut **ajouter** les équipements suivants :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Avant



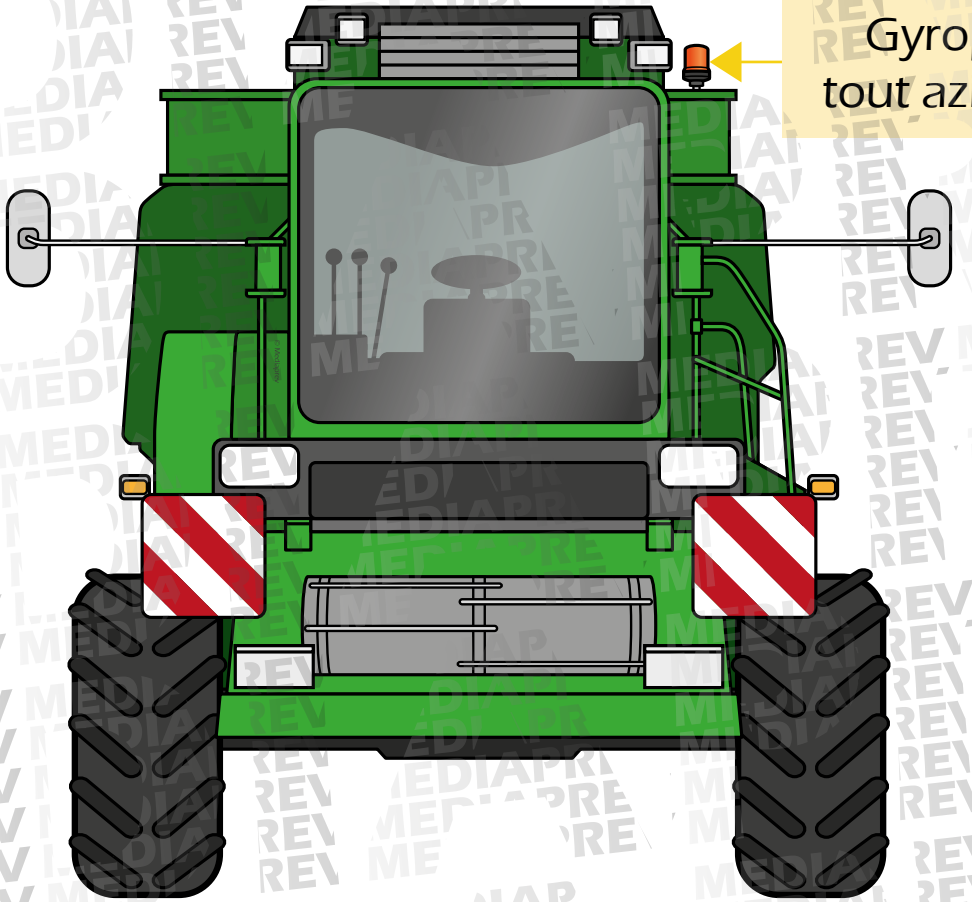
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Avant



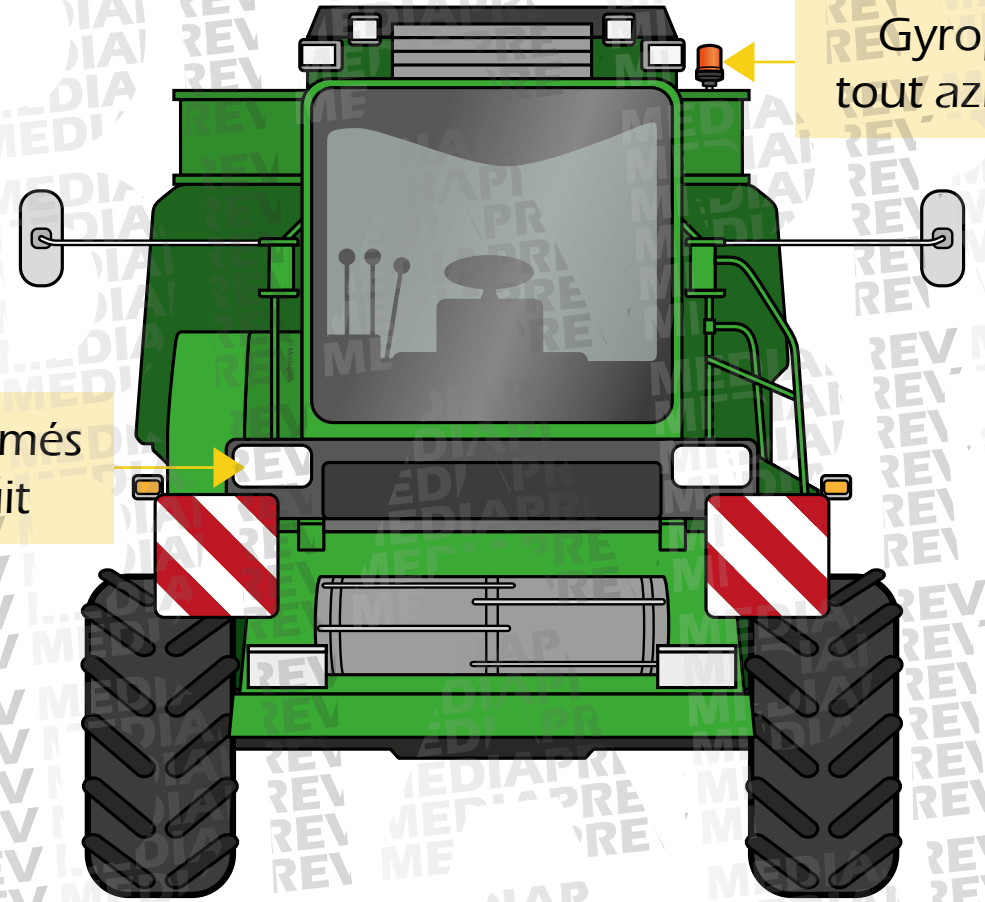
Gyrophare à l'avant visible tout azimut à 50 m jour et nuit

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Avant



Gyrophare à l'avant visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Feux de croisement allumés de jour comme de nuit

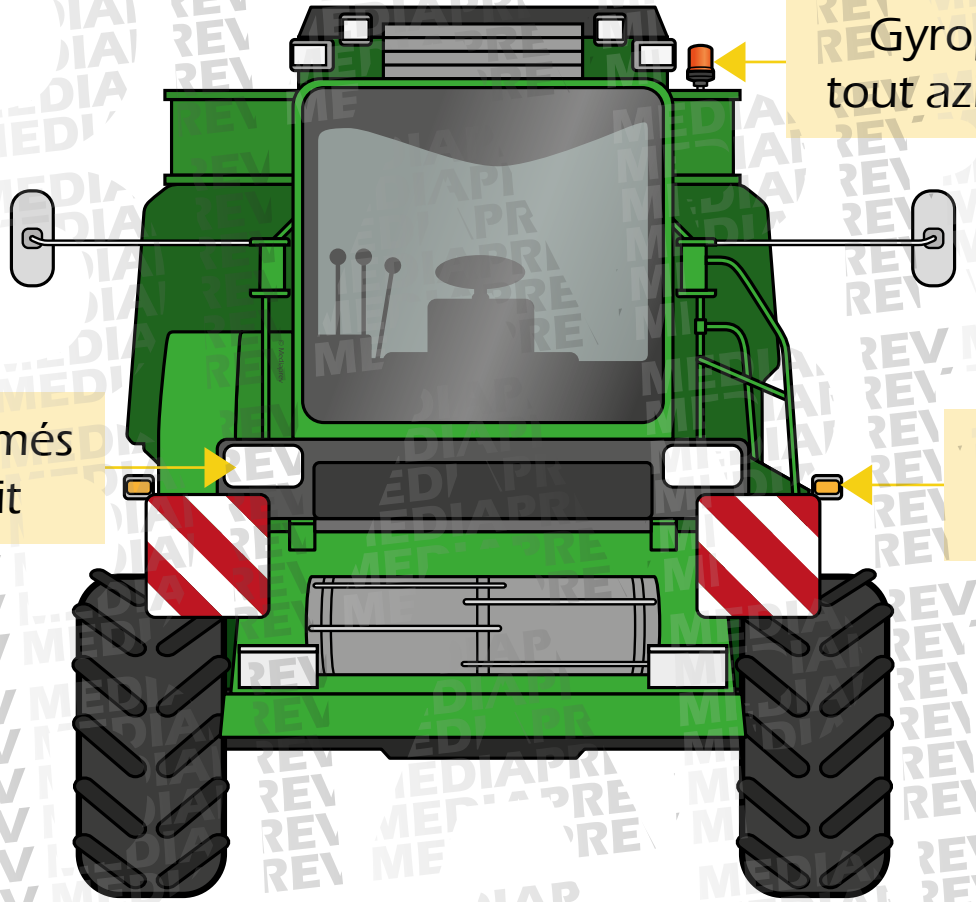
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Avant



Gyrophare à l'avant visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Feux de croisement allumés de jour comme de nuit

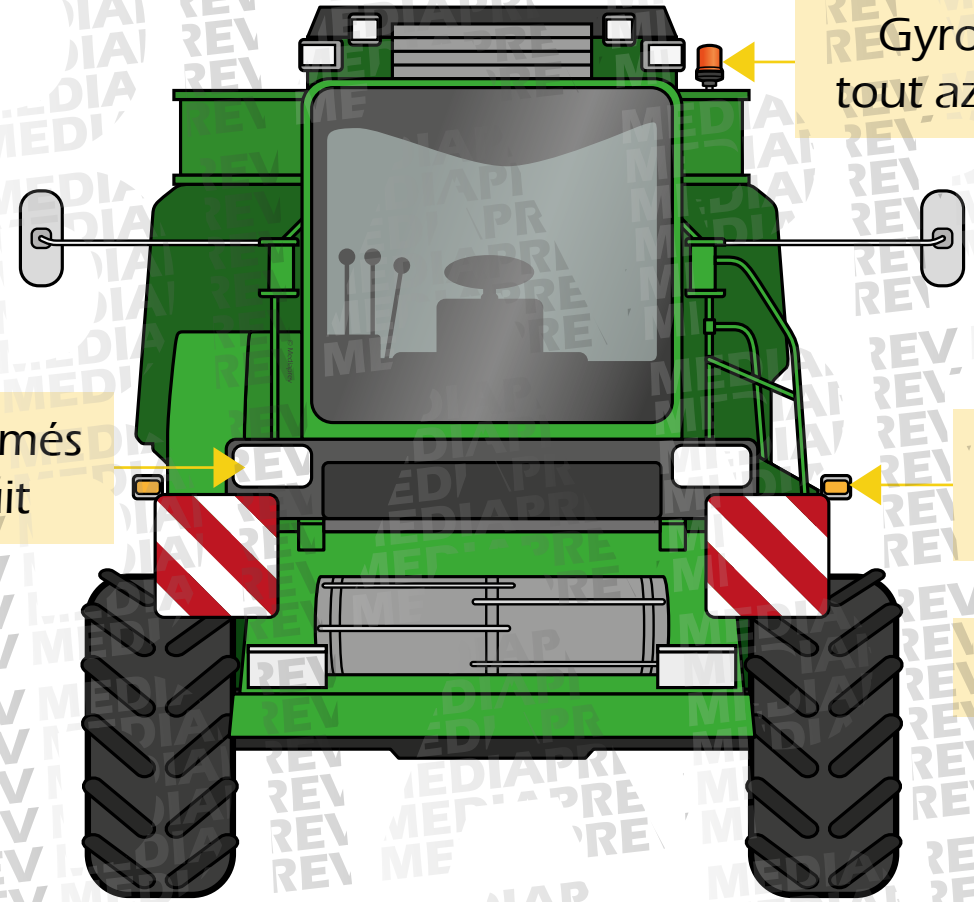
2 feux d'encombrement

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Avant



Gyrophare à l'avant visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Feux de croisement allumés de jour comme de nuit

2 feux d'encombrement

Catadioptres latéraux

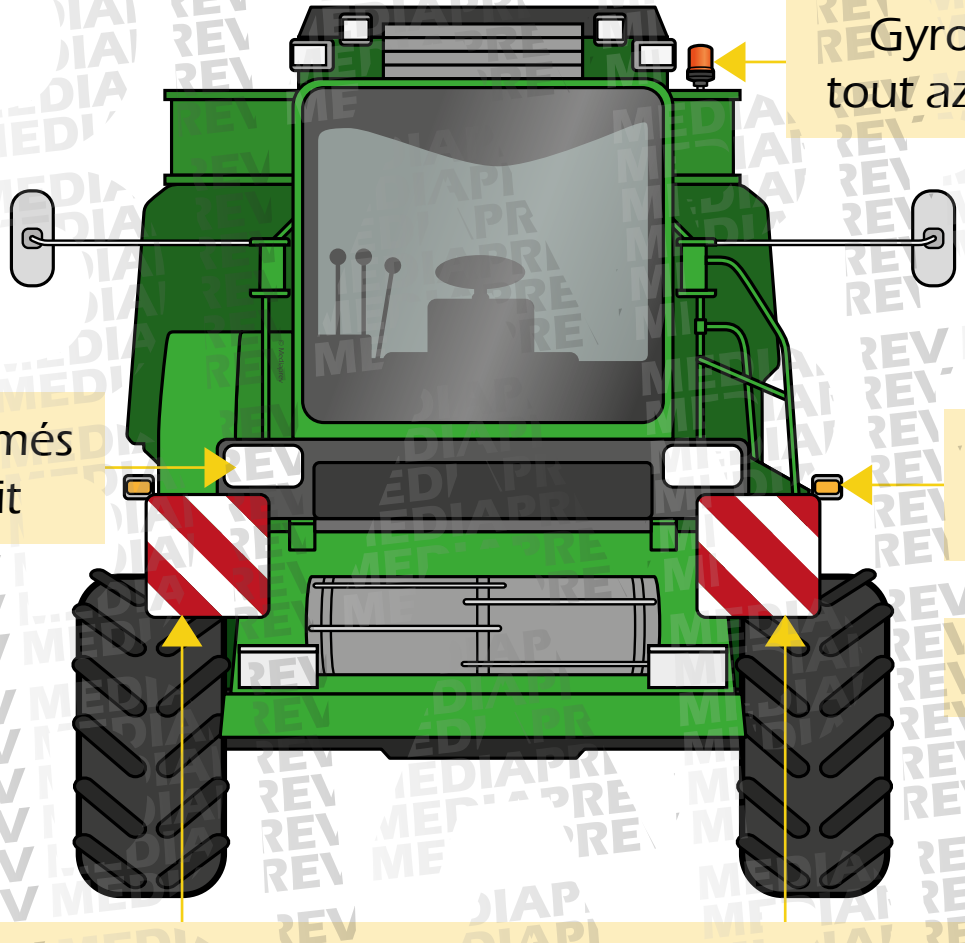
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Avant



Gyrophare à l'avant visible tout azimut à 50 m jour et nuit

Feux de croisement allumés de jour comme de nuit

2 feux d'encombrement

Catadioptres latéraux

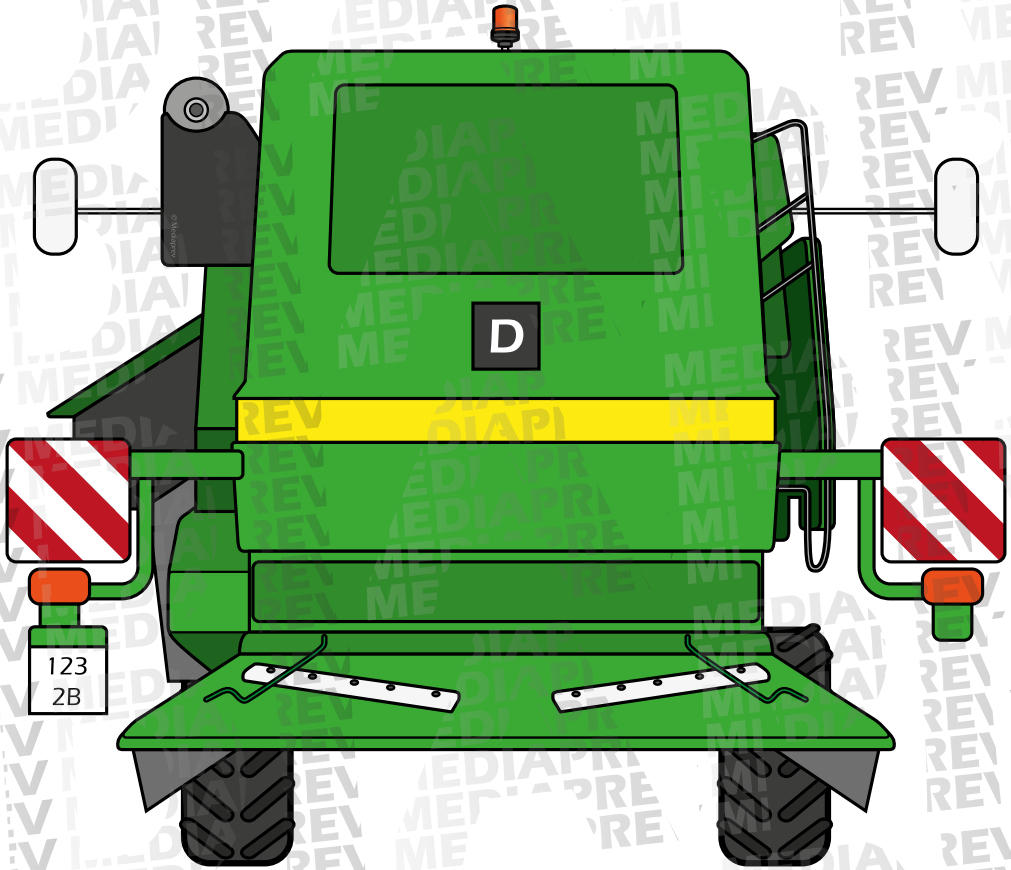
2 panneaux rouge et blanc rétroréfléchissants à l'avant

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Arrière



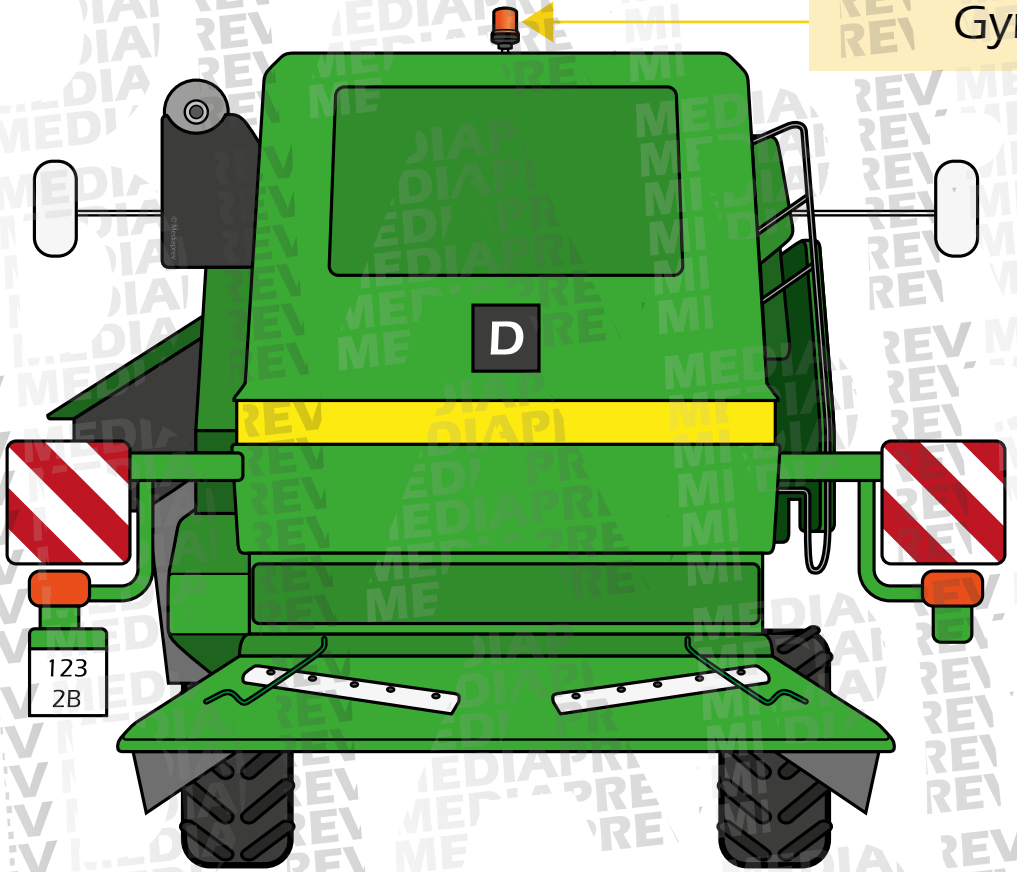
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Arrière



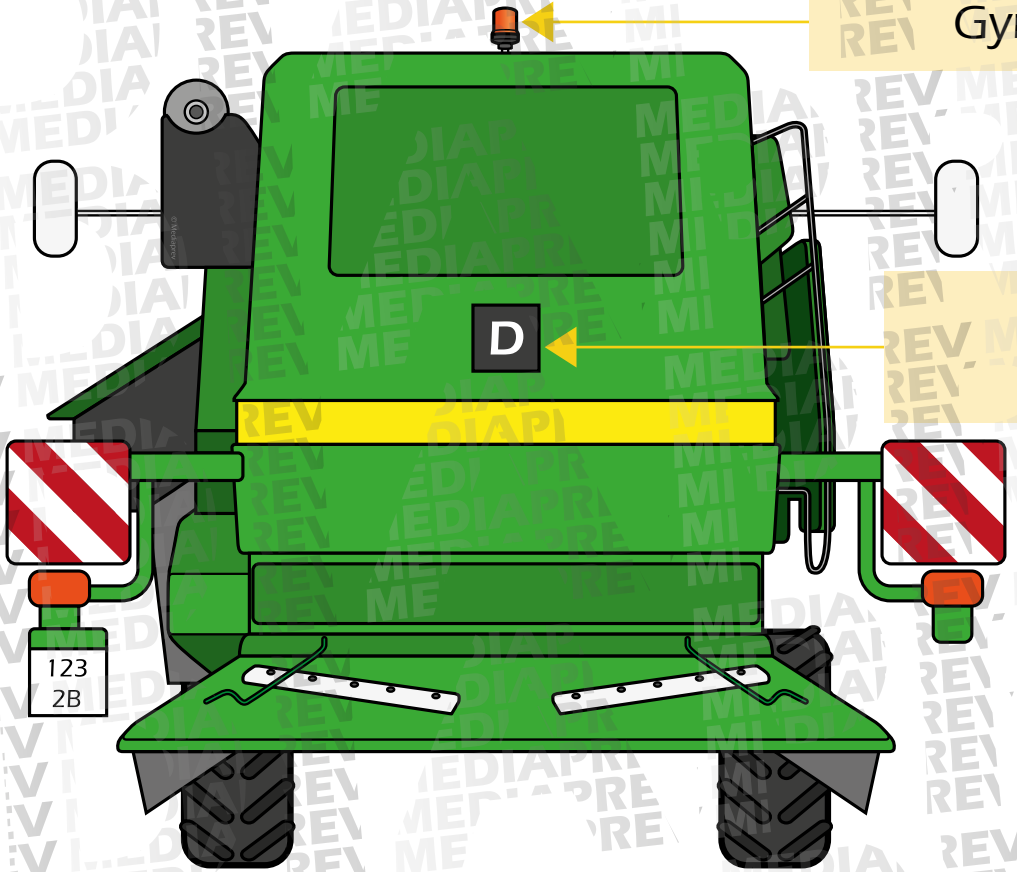
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Arrière



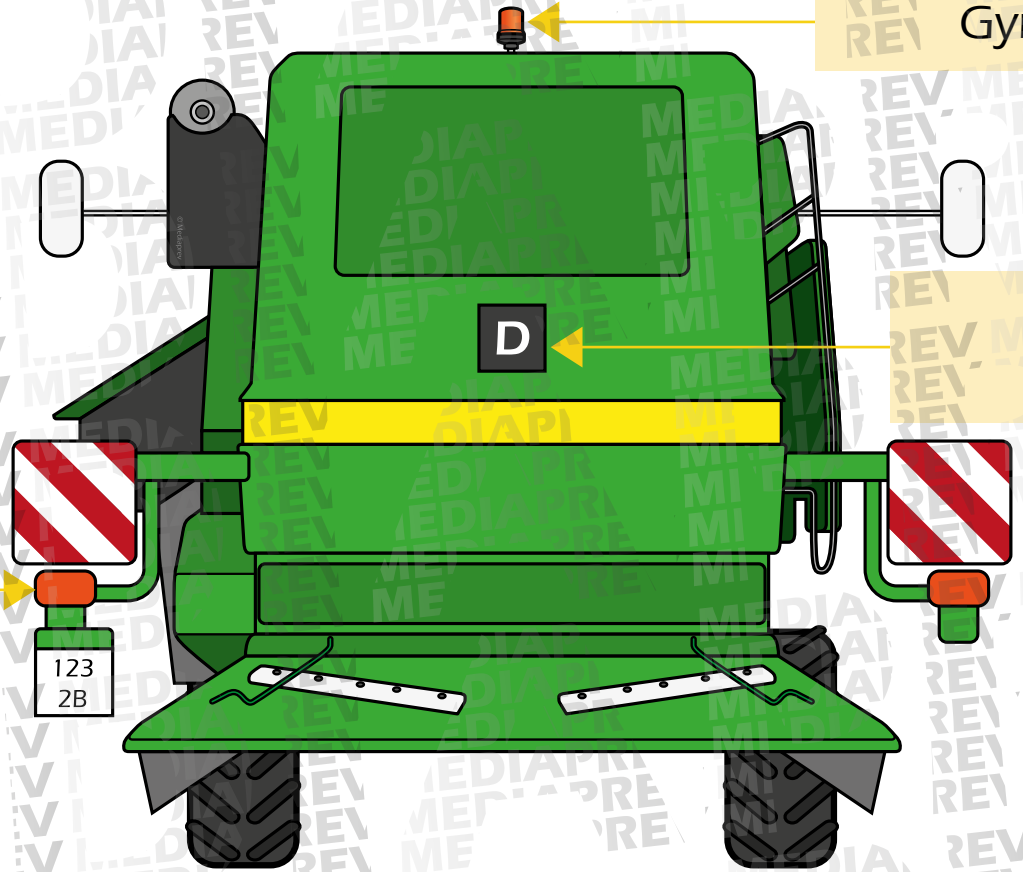
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Arrière



Gyrophare à l'arrière

panneau « D »
de 20 cm de coté

2 feux
d'encombrement

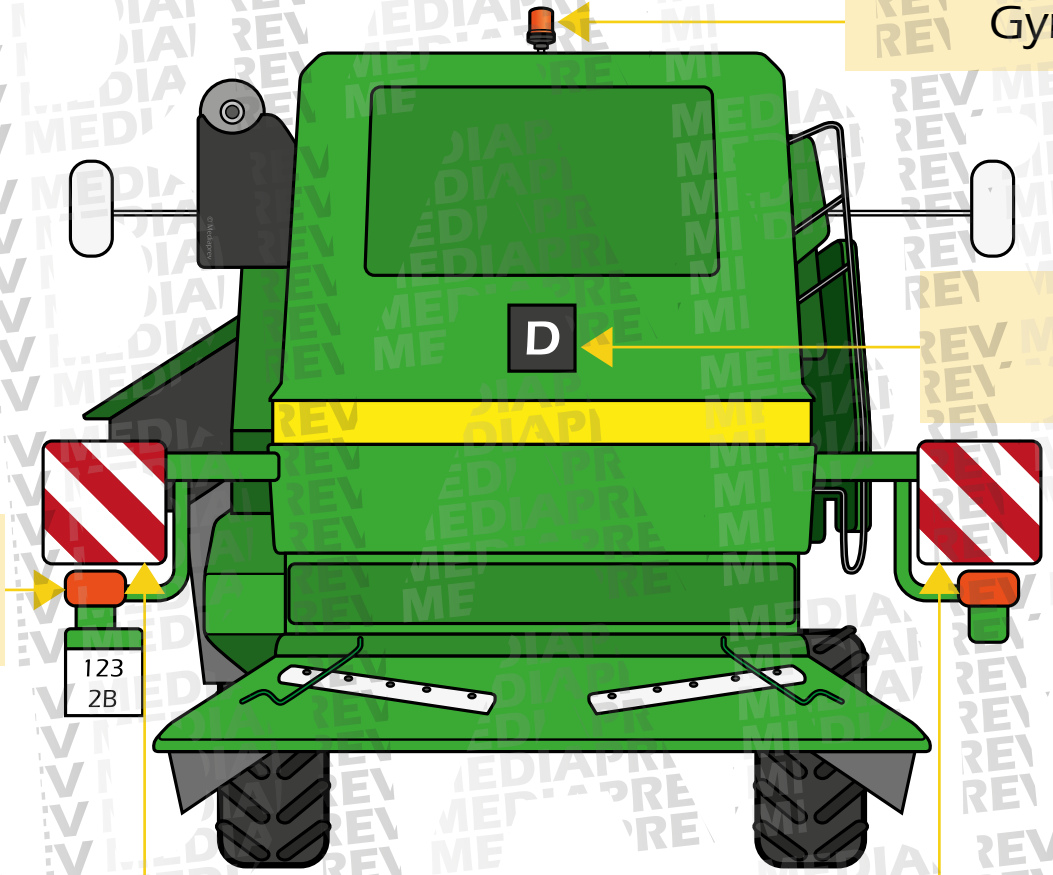
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE A

2,55 À 3,5 M DE LARGE ET MOINS DE 22 M DE LONGUEUR

Arrière



Gyrophare à l'arrière

panneau « D »
de 20 cm de coté

2 feux
d'encombrement

2 panneaux rouge et blanc rétroréfléchissants à l'arrière

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B

3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B

3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

Les équipements sont **identiques** à ceux des convois de la catégorie A.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B

3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

Les équipements sont **identiques** à ceux des convois de la catégorie A.

Ce à quoi il faut **ajouter** les équipements suivants :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B

3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

2 panneaux « CONVOI AGRICOLE »

CONVOI AGRICOLE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B

3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

2 panneaux « CONVOI AGRICOLE »

1 à l'avant, 1 à l'arrière



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B

3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

2 panneaux « CONVOI AGRICOLE »

1 à l'avant, 1 à l'arrière

CONVOI AGRICOLE

De 1,90 x 0,25 m (1 ligne) ou 1,20 x 0,40 m (2 lignes)

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B

3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

Le **véhicule d'accompagnement** *(ni quad ni tracteur)* est placé devant le convoi.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B

3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

Le **véhicule d'accompagnement** *(ni quad ni tracteur)* est placé devant le convoi.

Sauf sur les routes à **chaussées séparées** où il sera placé derrière.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B
3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

Équipements sur le **véhicule d'accompagnement**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B
3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

Équipements sur le **véhicule d'accompagnement**

Panneau « CONVOI AGRICOLE »



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B
3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

Équipements sur le **véhicule d'accompagnement**

- Panneau « CONVOI AGRICOLE »
- 1 ou 2 gyrophares



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS AGRICOLES CATÉGORIE B
3,5 À 4,5 M DE LARGE ET ENTRE DE 22 ET 25 M DE LONGUEUR

Équipements sur le **véhicule d'accompagnement**

- Panneau « CONVOI AGRICOLE »
- 1 ou 2 gyrophares
- Feux de croisement allumés jour et nuit



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

	1ère catégorie	2ème catégorie	3ère catégorie
Poids total	Jusqu'à 48 t	De 48 à 72 t	> 72 t
Largeur	Jusqu'à 3 m	De 3 à 4 m	> 4 m
Longueur	Jusqu'à 20 m	De 20 à 25 m	> 25 m

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

La caractéristique
la plus défavorable
détermine la catégorie.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Ils nécessitent généralement une étude préalable et ils doivent faire l'objet d'une autorisation administrative délivrée par le préfet du département de départ.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Ils nécessitent généralement une étude préalable et ils doivent faire l'objet d'une autorisation administrative délivrée par le préfet du département de départ.

Cette autorisation vise à préserver le patrimoine routier (les ponts...) et à limiter la gêne des autres usagers de la route.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Ils nécessitent généralement une étude préalable et ils doivent faire l'objet d'une autorisation administrative délivrée par le préfet du département de départ.

Cette autorisation vise à préserver le patrimoine routier (les ponts...) et à limiter la gêne des autres usagers de la route.

La nature de l'autorisation est en fonction des caractéristiques du transport exceptionnel, de la charge transportée et/ou du trajet à effectuer.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Autorisation
individuelle

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Autorisation **individuelle**

Arrêtés préfectoraux pour satisfaire aux besoins de l'économie locale

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Autorisation **individuelle**	Arrêtés préfectoraux pour satisfaire aux besoins de l'économie locale
Autorisation de **portée locale**	

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Autorisation **individuelle**	Arrêtés préfectoraux pour satisfaire aux besoins de l'économie locale
Autorisation de **portée locale**	Permanente sur un réseau préétabli

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Autorisation **individuelle**	Arrêtés préfectoraux pour satisfaire aux besoins de l'économie locale
Autorisation de **portée locale**	Permanente sur un réseau préétabli
	Permanente sur un itinéraire précis

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Autorisation **individuelle**	Arrêtés préfectoraux pour satisfaire aux besoins de l'économie locale
Autorisation de **portée locale**	Permanente sur un réseau préétabli
	Permanente sur un itinéraire précis
	Au voyage sur un itinéraire précis

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VITESSE MAXIMUM DES VÉHICULES ET DES MACHINES AGRICOLES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VITESSE MAXIMUM DES VÉHICULES ET DES MACHINES AGRICOLES



Si réceptionnés pour **40 km/h**

Si largeur **≤ 2,55 m**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VITESSE MAXIMUM DES VÉHICULES ET DES MACHINES AGRICOLES



Si réceptionnés pour **40 km/h**

Si largeur **≤ 2,55 m**



Les enjambeurs ou tracteurs **antérieurs à 1998** ne sont généralement réceptionnés que pour une vitesse maximum de **30 km/h**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VITESSE MAXIMUM DES VÉHICULES ET DES MACHINES AGRICOLES



Si réceptionnés pour **40 km/h**

Si largeur **≤ 2,55 m**



Les enjambeurs ou tracteurs **antérieurs à 1998** ne sont généralement réceptionnés que pour une vitesse maximum de **30 km/h**.



Si **l'ensemble agricole** est constitué d'un véhicule à moteur et d'un véhicule remorqué.

Si largeur **> 2,55 m**

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VITESSE MAXIMUM DES VÉHICULES ET DES MACHINES AGRICOLES

Les véhicules doivent porter, **à l'arrière**, l'indication de leur vitesse.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÉCAPITULATIF

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÉCAPITULATIF
GABARIT

Caractéristiques	Suivant le Code de la route	Convois agricoles		Convois exceptionnels
		A	B	
Largeur	2,55 maximum	Entre 2,55 et 3,5m	Entre 3,5 et 4,5 m	+ de 4,5 m
Longueur	12m maximum ou 18 m maximum si articulé	Entre la longueur définie par le Code de la route et 22 m	Entre 22 et 25 m	+ de 25 m
Vitesse	25 ou 40 km/h selon la réception des véhicules	25 ou 40 km/h selon la réception des véhicules	25 km/h	-

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÉCAPITULATIF
SIGNALISATION DE VÉHICULES

Caractéristiques	Suivant le Code de la route	Convois agricoles	
		A	B
Éclairage	**1 ou 2 gyrophares** visibles tout azimut à 50 m	**1 à 4 gyrophares** visibles tout azimut à 50 m **Feux de croisement allumés** jour et nuit	
Signalisation	Suivant le Code de la route		**2 panneaux** « convoi exceptionnel »
Véhicule d'accompagnement	-		Voiture particulière ou camionnette sans remorque avec **feux de croisement allumés** + 1 ou 2 **gyrophares** + **1 panneau** recto verso « convoi exceptionnel »

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÉCAPITULATIF
SIGNALISATION EN CAS DE DÉPASSEMENT DES GABARITS

Caractéristiques	Convois agricoles	
	A	B
Par la largeur	**4 panneaux** rouge/blanc À défaut 4 feux d'encombrement	
Par la longueur avec **outils** porté **arrière** de 1 à 4 m	**3 panneaux** rouge/blanc : 2 latéraux + 1 à l'arrière + catadioptres latéraux	
Par la longueur avec **outils** porté **arrière** de 4 à 7 m	**3 panneaux** rouge/blanc : 2 latéraux + 1 à l'arrière + catadioptres latéraux	
Par la longueur avec **outils** porté **avant** de 1 à 4 m	**3 panneaux** rouge/blanc : 2 latéraux + 1 à l'avant + catadioptres latéraux	
Par la longueur Véhicule isolé de + de 12 m ou articulé de + de 18 m	**Catadioptres** latéraux et/ou feux de positions latéraux	

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

POIDS AUTORISÉS DES CONVOIS

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

POIDS AUTORISÉS DES CONVOIS

La masse de chaque véhicule composant un convoi **ne doit pas dépasser le PTAC** du véhicule tracteur ou de la remorque ou celui indiqué sur la feuille des mines de la remorque (DRIRE).

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

POIDS AUTORISÉS DES CONVOIS

La masse de chaque véhicule composant un convoi **ne doit pas dépasser le PTAC** du véhicule tracteur ou de la remorque ou celui indiqué sur la feuille des mines de la remorque (DRIRE).

La masse totale du convoi **ne doit pas dépasser le PTRA** indiqué sur la carte grise du véhicule tracteur

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

POIDS AUTORISÉS DES CONVOIS

Poids maximum
par essieu

13 t

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

POIDS AUTORISÉS DES CONVOIS

Poids maximum **par essieu**

13 t

Report maximum de la charge de la remorque sur le tracteur au niveau de l'attelage

3 t

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

POIDS AUTORISÉS DES CONVOIS

Masse totale d'un convoi

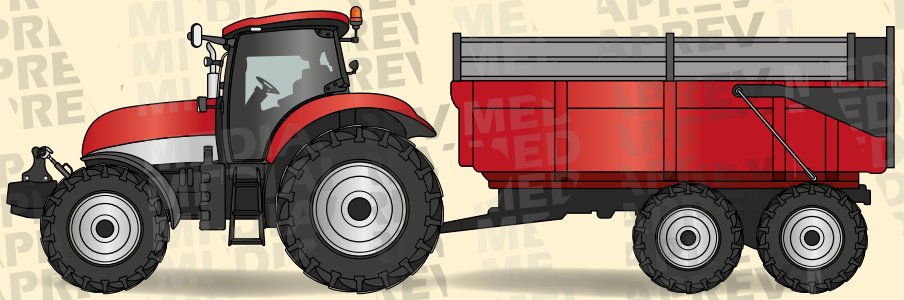
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

POIDS AUTORISÉS DES CONVOIS

Masse totale d'un convoi

Jusqu'à **4 essieux**

38 t maxi



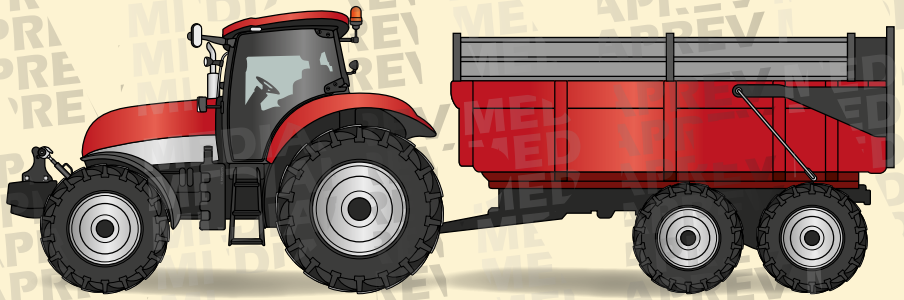
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

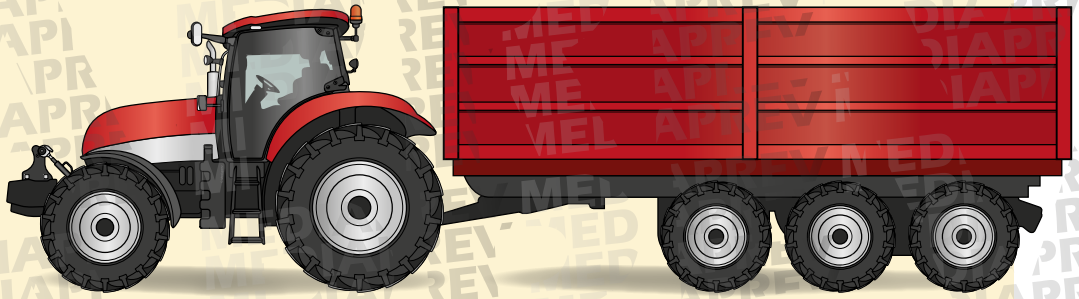
POIDS AUTORISÉS DES CONVOIS

Masse totale d'un convoi

Jusqu'à **4 essieux** — **38 t** maxi



Plus de **4 essieux** — **40 t** maxi



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PTAC DES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PTAC DES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

Semi Remorque **Agricole** (SREA)

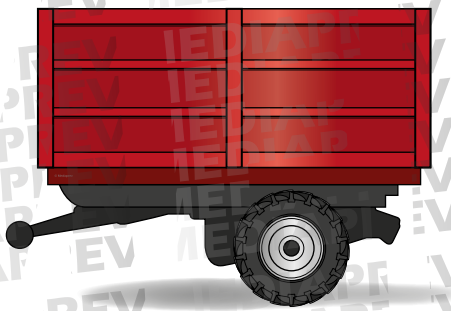
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PTAC DES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

Semi Remorque **Agricole** (SREA)

Jusqu'à
2 essieux

19 t



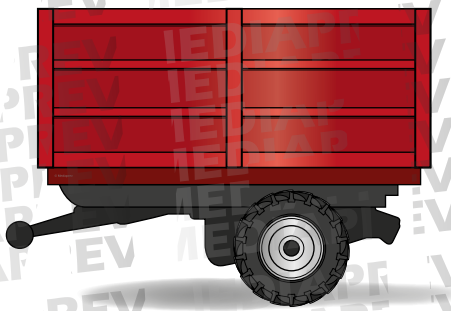
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PTAC DES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

Semi Remorque **Agricole** (SREA)

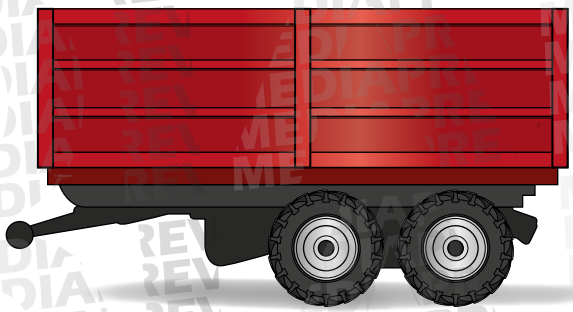
Jusqu'à
2 essieux

19 t



Plus de
2 essieux

19 t



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

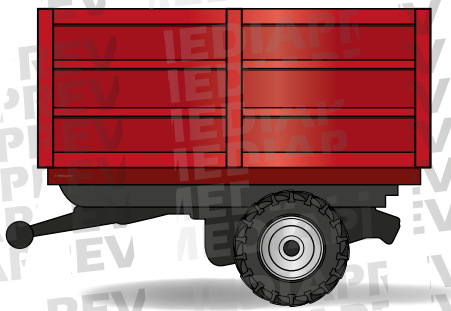
Sommaire

PTAC DES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

Semi Remorque **Agricole** (SREA)

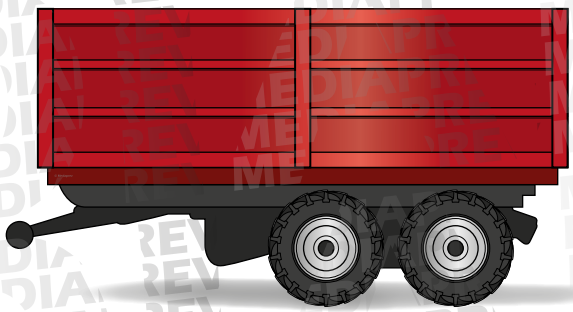
Jusqu'à 2 essieux

19 t



Plus de 2 essieux

19 t



Plus de 2 essieux

19 t



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PTAC DES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

Remorque **Agricole** (REA)

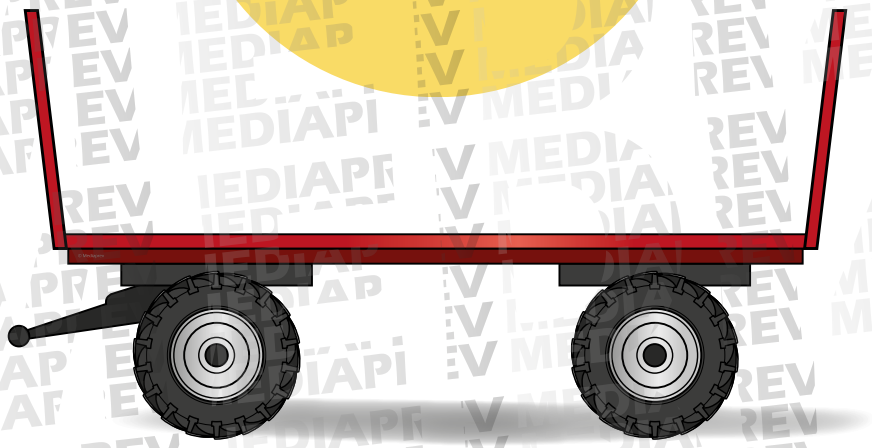
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PTAC DES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

Remorque **Agricole** (REA)

Jusqu'à
2 essieux

19 t



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

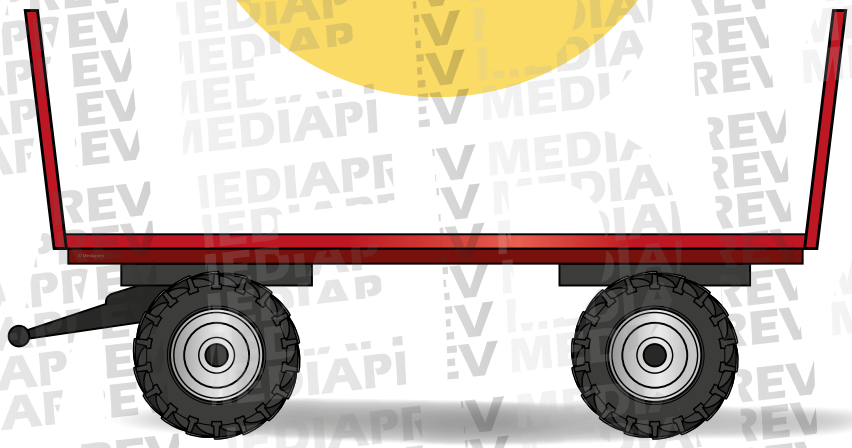
Sommaire

PTAC DES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

Remorque **Agricole** (REA)

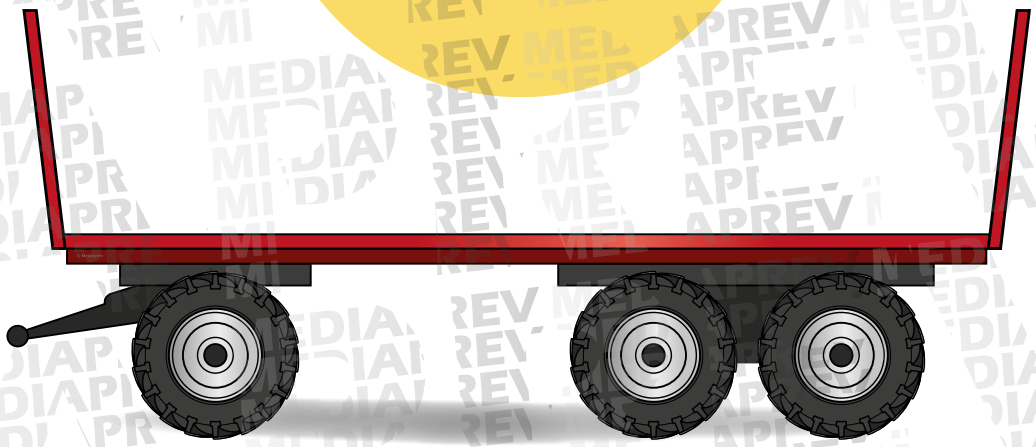
Jusqu'à
2 essieux

19 t



Plus de
2 essieux

19 t



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : À L'ARRÊT OU EN CAS D'IMPRÉVU

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : À L'ARRÊT OU EN CAS D'IMPRÉVU

À l'arrêt vous constituez un **danger pour la circulation**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : À L'ARRÊT OU EN CAS D'IMPRÉVU

À l'arrêt vous constituez un **danger pour la circulation**.

Feux de détresse

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : À L'ARRÊT OU EN CAS D'IMPRÉVU

À l'arrêt vous constituez un **danger pour la circulation**.

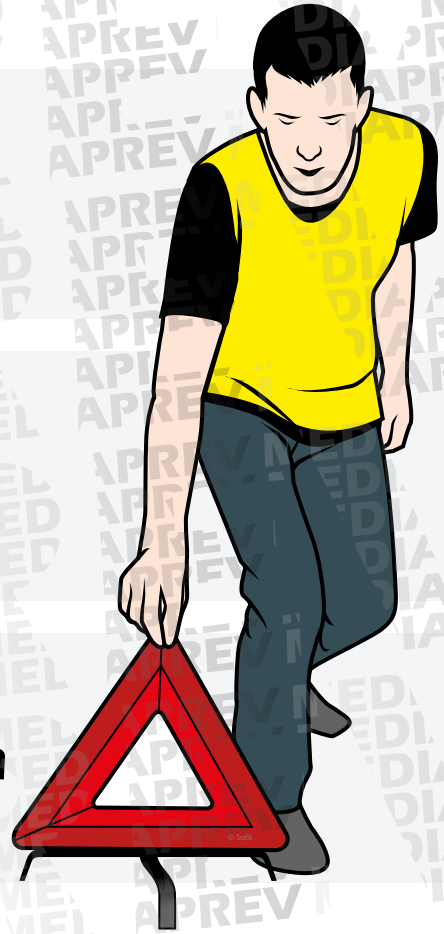
- Feux de détresse
- Balisage

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : À L'ARRÊT OU EN CAS D'IMPRÉVU

À l'arrêt vous constituez un **danger pour la circulation**.

- Feux de détresse
- Balisage
- Triangle de présignalisation placé à 30 m et visible à 100 m



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : DISTANCE MINIMALE ENTRE CONVOIS

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : DISTANCE MINIMALE ENTRE CONVOIS

2 convois



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : DISTANCE MINIMALE ENTRE CONVOIS

2 convois



2 convois
+ manque
de visibilité



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : DISTANCE MINIMALE ENTRE CONVOIS

2 convois



2 convois
+ manque
de visibilité



Train
de convoi :
3 convois maxi



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : ZONE GÉOGRAPHIQUE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : ZONE GÉOGRAPHIQUE

La zone de circulation des véhicules et matériels agricoles et forestiers est composée des **départements d'activité** et de leurs **départements limitrophes**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : ZONE GÉOGRAPHIQUE

La zone de circulation des véhicules et matériels agricoles et forestiers est composée des **départements d'activité** et de leurs **départements limitrophes**.

Au-delà, il faut les transporter sur un **porte-engin**.

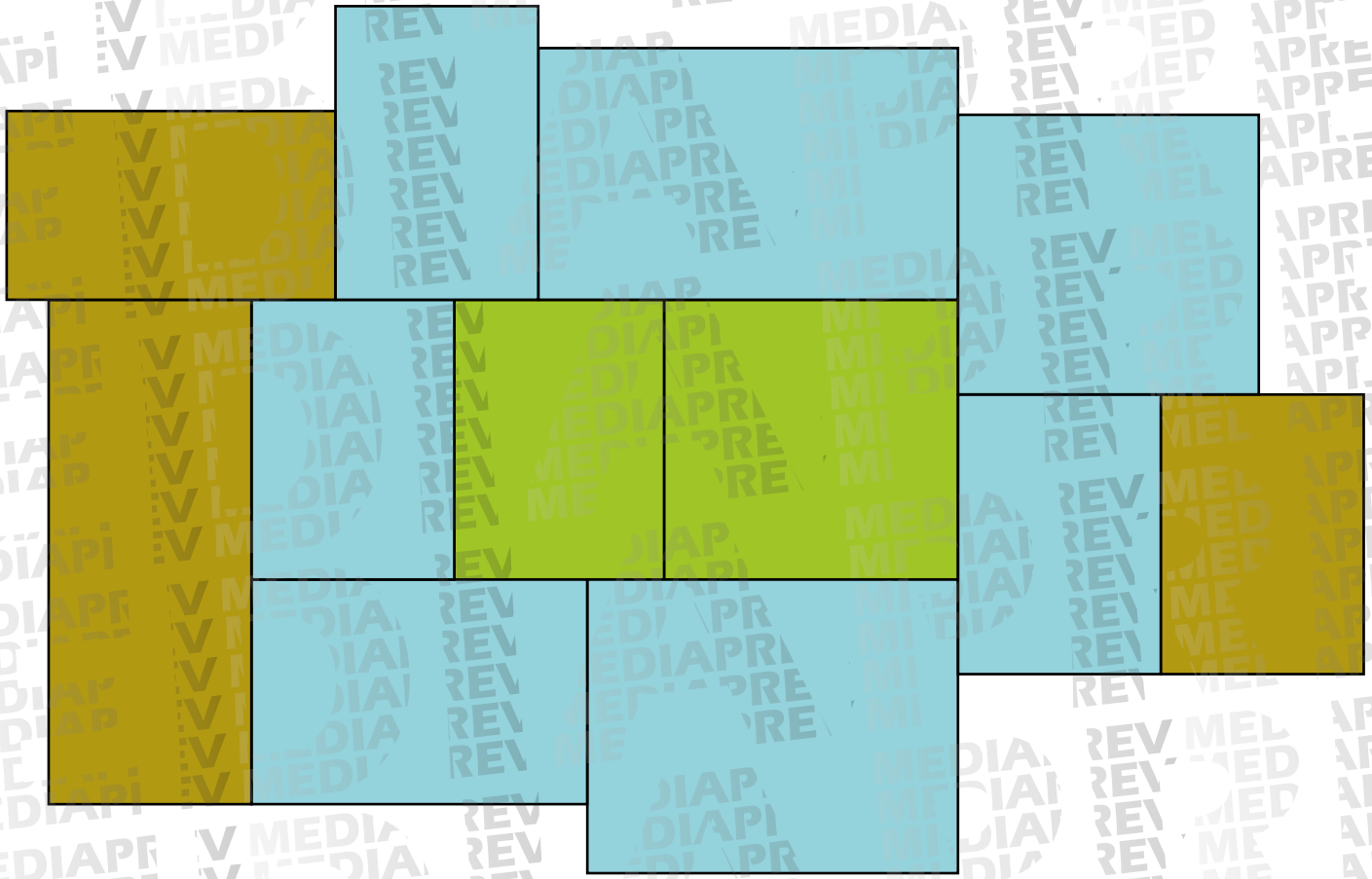
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : ZONE GÉOGRAPHIQUE

Départements d'activité

Départements limitrophes

Transport par porte-engin



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : ROUTES À ACCÈS RÉGLEMENTÉ

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : ROUTES À ACCÈS RÉGLEMENTÉ

L'accès à des routes réglementées est interdit **sauf pour les traverser**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : ROUTES À ACCÈS RÉGLEMENTÉ

La circulation des convois du groupe B est interdite du samedi ou veille de fête à partir de midi au lundi ou lendemain de fête 6h, sauf en période de semis et de récolte.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : ROUTES À ACCÈS RÉGLEMENTÉ

La circulation des convois du groupe B est interdite du samedi ou veille de fête à partir de midi au lundi ou lendemain de fête 6h, sauf en période de semis et de récolte.

Des arrêtés préfectoraux peuvent être instaurés.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : PASSAGE À NIVEAU

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : PASSAGE À NIVEAU

Les caractéristiques d'un convoi **doivent permettre de franchir les passages à niveau** sans causer de dommages aux installations, ni risquer de rester immobilisé sur la voie ferrée.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : PASSAGE À NIVEAU

Durée de franchissement

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : PASSAGE À NIVEAU

Durée de franchissement

7 secondes maximum

Si le passage à niveau automatique **n'est pas gardé**, avec ou sans barrière.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : PASSAGE À NIVEAU

Durée de franchissement

7 secondes maximum

Si le passage à niveau automatique **n'est pas gardé**, avec ou sans barrière.

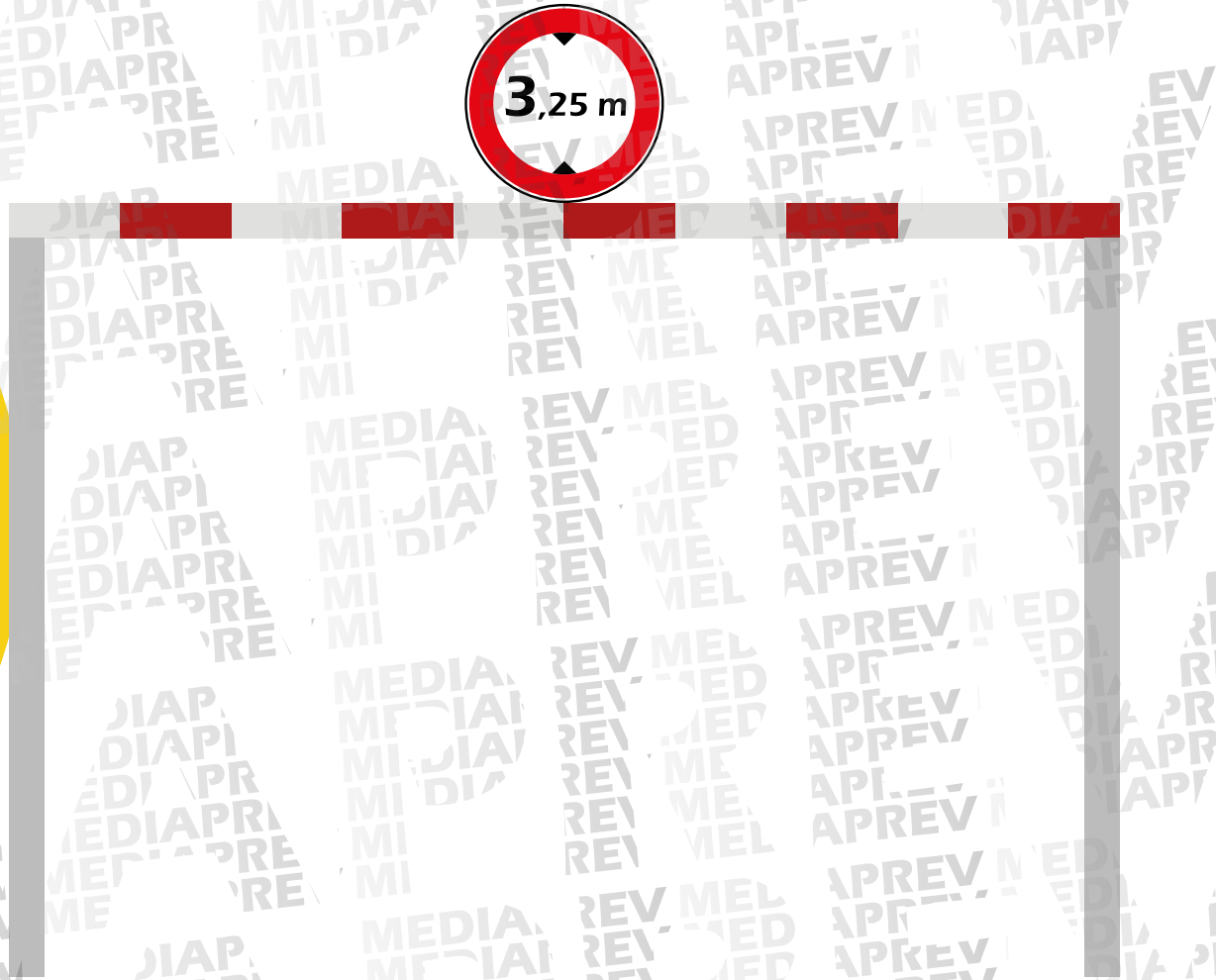
20 secondes maximum

Si le passage à niveau **est gardé** par un agent.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : PASSAGE À NIVEAU

Si la hauteur des fils de contact est **< à 6m**, le passage à niveau est équipé de portique avec un panneau indiquant la hauteur de passage.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : PASSAGE À NIVEAU

Il faut une autorisation écrite de l'exploitant ferroviaire quand la hauteur du convoi est **supérieure** :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : PASSAGE À NIVEAU

Il faut une autorisation écrite de l'exploitant ferroviaire quand la hauteur du convoi est **supérieure** :

À la hauteur indiquée, si le passage possède des portiques.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RÈGLES DE CIRCULATION : PASSAGE À NIVEAU

Il faut une autorisation écrite de l'exploitant ferroviaire quand la hauteur du convoi est **supérieure** :

À la hauteur indiquée, si le passage possède des portiques.

À 4,80m, si le passage ne comporte pas de portique.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SIGNALER LES TRACES DE BOUES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SIGNALER LES TRACES DE BOUES

Au moment des récoltes, les engins répandent parfois de la boue à la sortie du champ.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SIGNALER LES TRACES DE BOUES

Au moment des récoltes, les engins répandent parfois de la boue à la sortie du champ.

Ce danger doit être signalé aux autres automobilistes, pour éviter tout accident.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

SIGNALER LES TRACES DE BOUES

Au moment des récoltes, les engins répandent parfois de la boue à la sortie du champ.

Ce danger doit être signalé aux autres automobilistes, pour éviter tout accident.

Placer un **panneau de danger** « chaussée glissante » à 150m, puis nettoyer la route.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ÉQUIPEMENTS : PRÉCAUTIONS

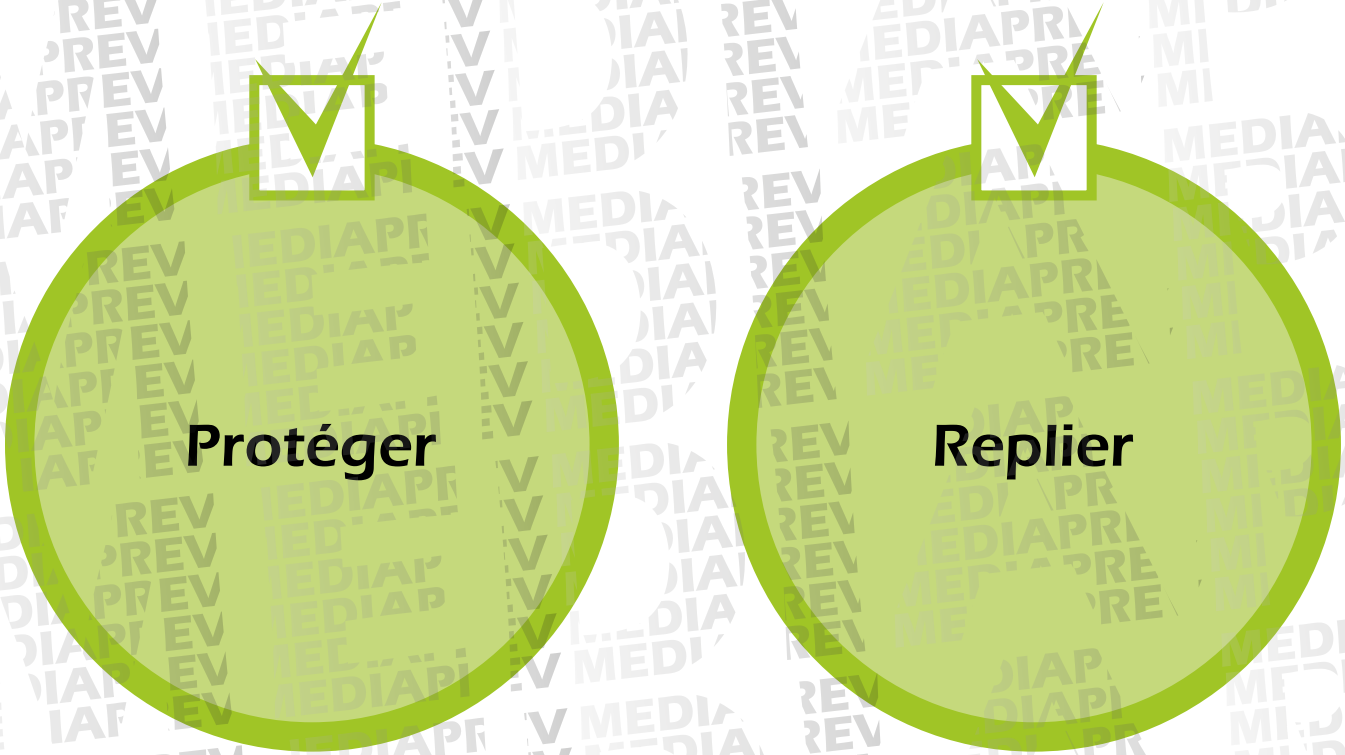
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ÉQUIPEMENTS : PRÉCAUTIONS



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ÉQUIPEMENTS : PRÉCAUTIONS



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

ÉQUIPEMENTS : PRÉCAUTIONS



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CENTRE DE GRAVITÉ

Qu'est-ce que le **centre de gravité** ?

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CENTRE DE GRAVITÉ

Qu'est-ce que le **centre de gravité** ?

C'est le point théorique où ***s'équilibrent*** toutes les forces de pesanteur.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CENTRE DE GRAVITÉ

Qu'est-ce que le **centre de gravité** ?

C'est le point théorique où **s'équilibrent** toutes les forces de pesanteur.

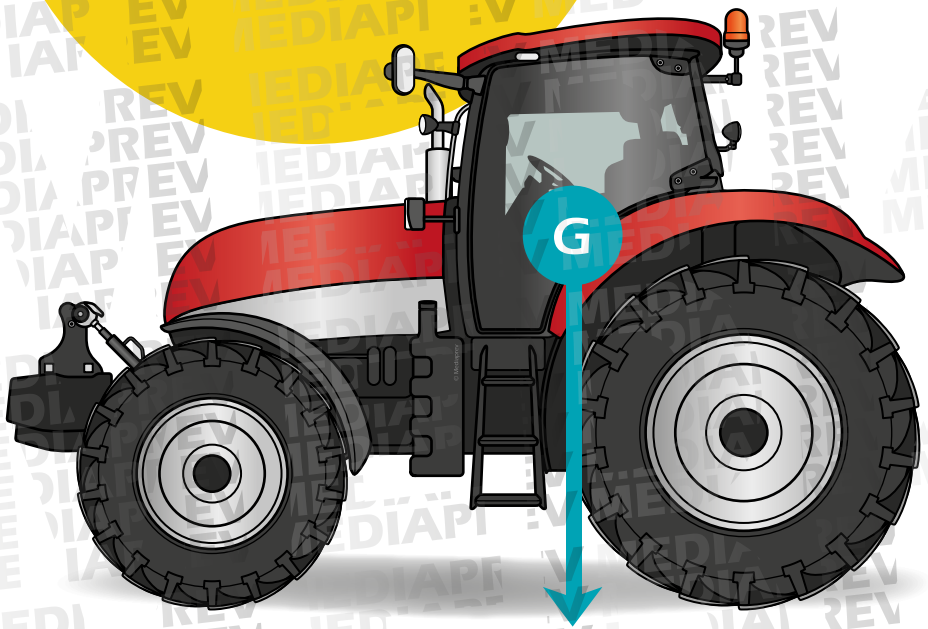
Chaque engin ou véhicule possède un **centre de gravité**.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CENTRE DE GRAVITÉ

Centre de gravité **plus élevé** : risque de renversement plus important

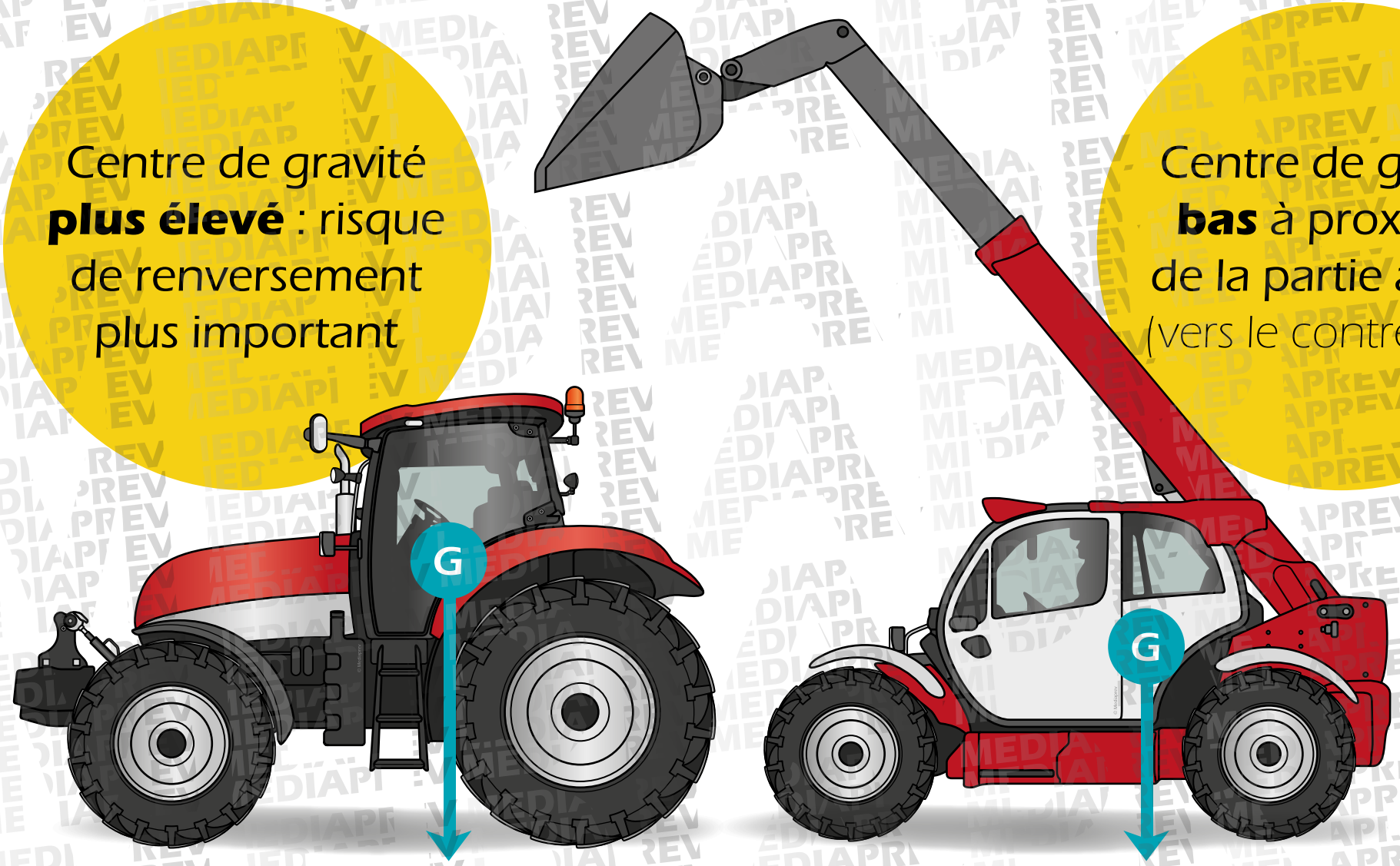


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CENTRE DE GRAVITÉ

Centre de gravité **plus élevé** : risque de renversement plus important

Centre de gravité **bas** à proximité de la partie arrière (vers le contrepoids)



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CENTRE DE GRAVITÉ

Le centre de gravité se trouve dans une surface appelée le **triangle de stabilité** ou le **polygone de sustentation**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CENTRE DE GRAVITÉ

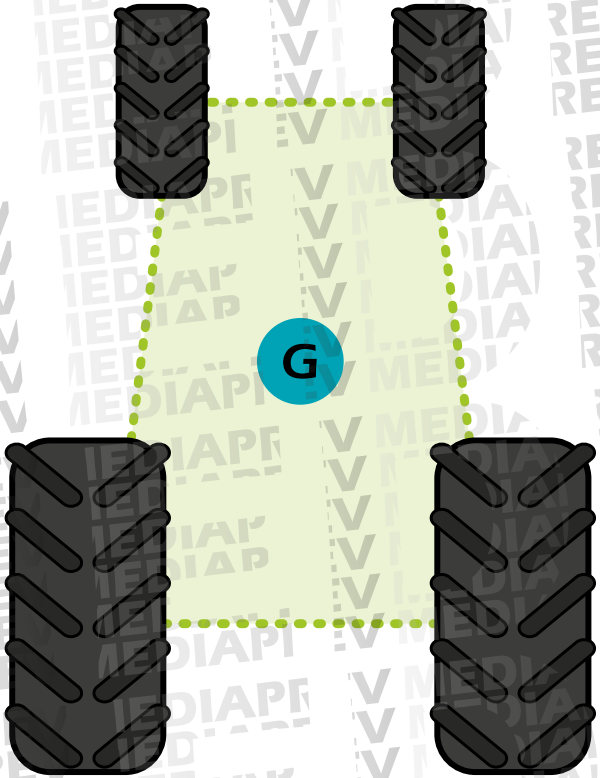
Le centre de gravité se trouve dans une surface appelée le **triangle de stabilité** ou le **polygone de sustentation**.

Cette surface est délimitée par les points de contact au sol de l'engin (pneus ou stabilisateurs) et un point au milieu de l'essieu arrière pour les chariots télescopiques.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CENTRE DE GRAVITÉ

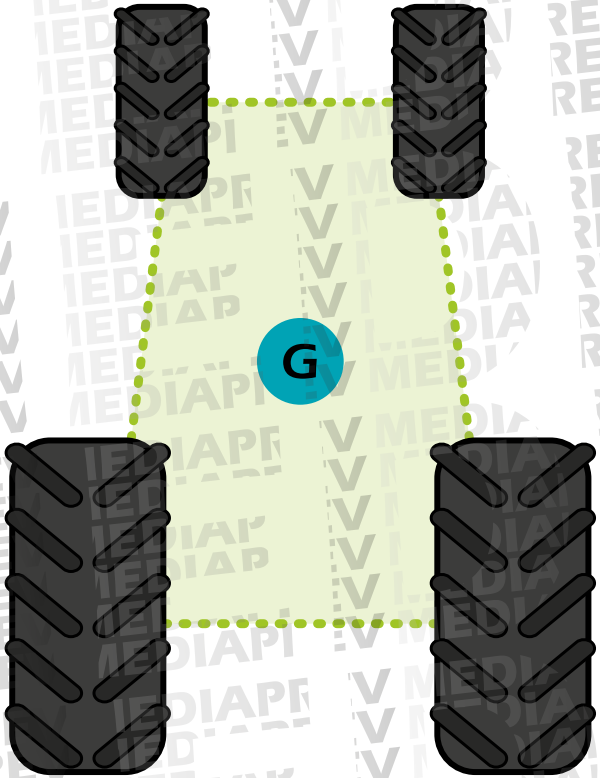
Tracteur



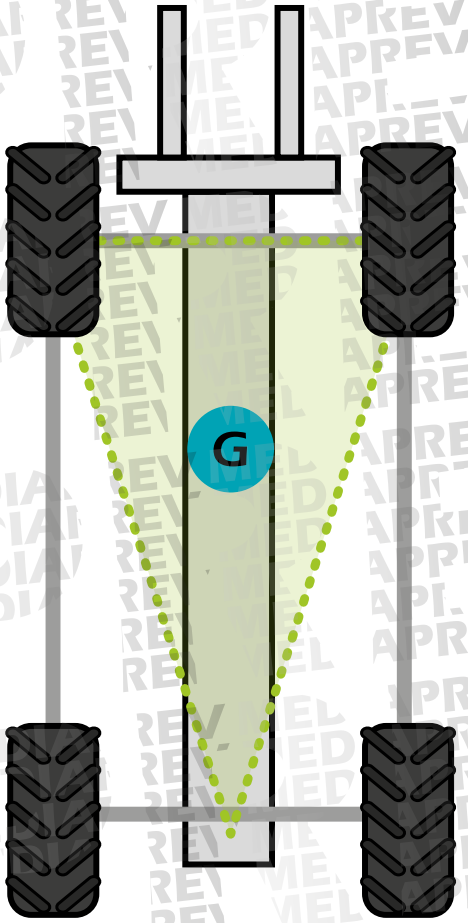
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE CENTRE DE GRAVITÉ

Tracteur



Chariot télescopique sans stabilisateur



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Lorsque la projection verticale du centre de gravité **sort du polygone de sustentation** le véhicule se renverse ou bascule.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Lorsque la projection verticale du centre de gravité **sort du polygone de sustentation** le véhicule se renverse ou bascule.

Équilibre

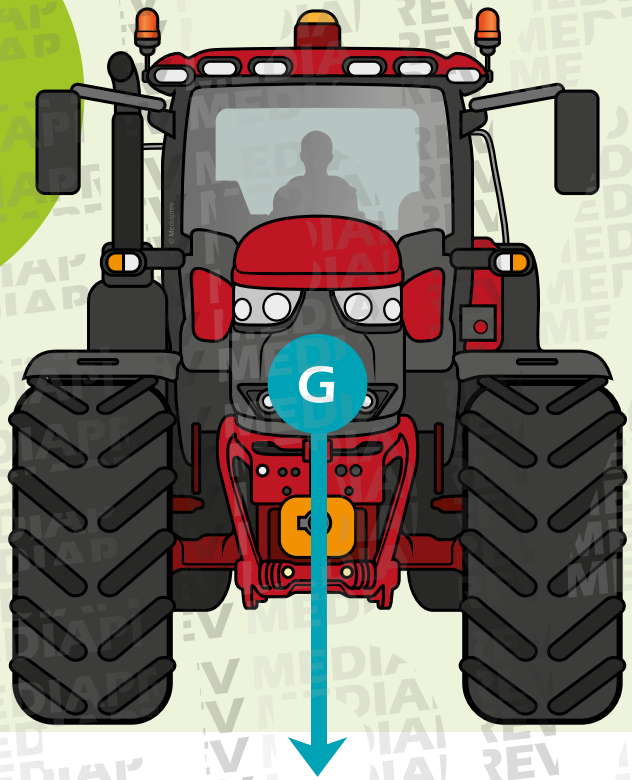


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

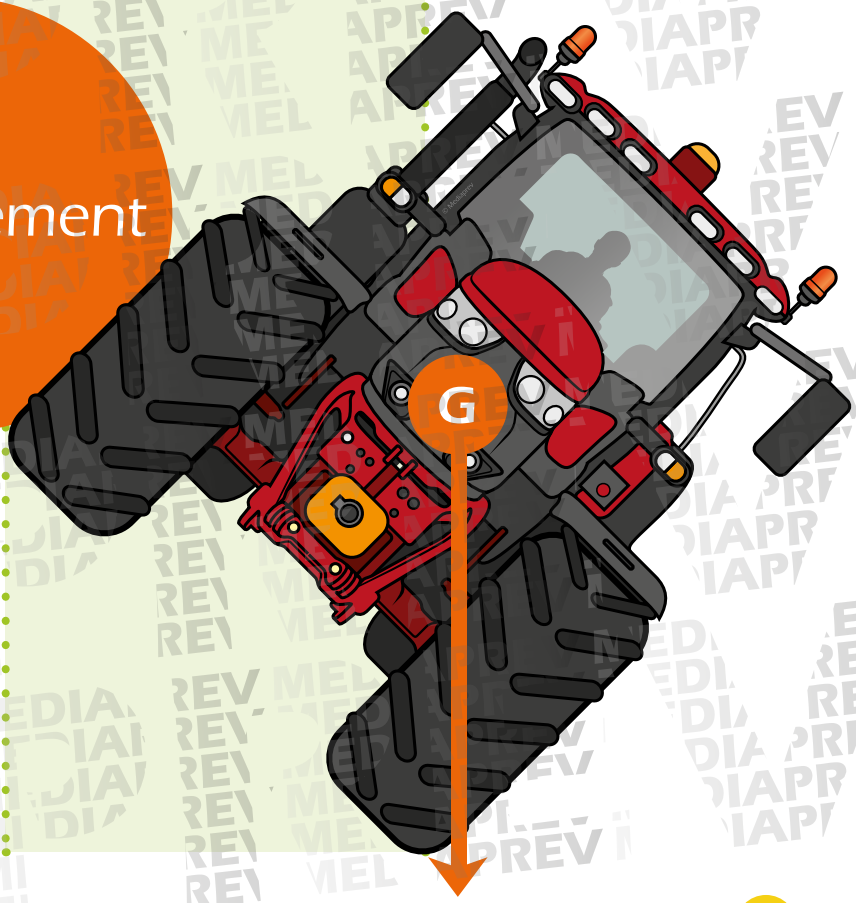
LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Lorsque la projection verticale du centre de gravité **sort du polygone de sustentation** le véhicule se renverse ou bascule.

Équilibre



Renversement



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

L'ajout d'outils au tracteur

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

L'ajout d'outils au tracteur

Les outils qui modifient le centre du gravité : chargeur frontal, benne basculante, élévateur arrière, charrue portée...

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

L'ajout d'outils au tracteur

Les outils qui modifient le centre du gravité : chargeur frontal, benne basculante, élévateur arrière, charrue portée...

Une remorque non freinée, qui met le tracteur en «portefeuille» sous l'effet de la poussée.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Les particularités du **terrain**

Terrain **glissant**	Prairie humide, présence de foin fané ou de paille, parcelle récemment irriguée...

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Les particularités du **terrain**

Terrain **glissant**	Prairie humide, présence de foin fané ou de paille, parcelle récemment irriguée...
Terrain **pentu**	Basculement vers l'avant en descente, vers l'arrière en côte, sur le côté en cas de travail en dévers

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Les particularités du **terrain**

Inégalités de terrain

Ornières, accotement, sillons, nids de poule

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Les particularités du **terrain**

Inégalités de terrain	Ornières, accotement, sillons, nids de poule
Présence **d'obstacles**	Souche, pierre, tronc d'arbre coupé

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Les particularités du **terrain**

Inégalités de terrain	Ornières, accotement, sillons, nids de poule
Présence **d'obstacles**	Souche, pierre, tronc d'arbre coupé
Surface **mal stabilisée**	Tas d'ensilage, muret de soutènement...

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Les **habitudes et réflexes** de conduite

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Les **habitudes et réflexes** de conduite

Rayon de braquage serré lors d'un demi tour en bout de parcelle

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Les **habitudes et réflexes** de conduite

- Rayon de braquage serré lors d'un demi tour en bout de parcelle
- Virages courts et soudains à des vitesses élevées

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LE RISQUE DE RENVERSEMENT

Les **habitudes et réflexes** de conduite

- Rayon de braquage serré lors d'un demi tour en bout de parcelle
- Virages courts et soudains à des vitesses élevées
- Freinage réflexe suite à une prise de vitesse...

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

Ne pas atteler une charge remorquée plus haut que la barre du tracteur.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

- Ne pas atteler une charge remorquée plus haut que la barre du tracteur.
- Charger les remorques en respectant leur PTAC.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

- Ne pas atteler une charge remorquée plus haut que la barre du tracteur.
- Charger les remorques en respectant leur PTAC.
- Optimiser le lestage du tracteur.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

- Ne pas atteler une charge remorquée plus haut que la barre du tracteur.
- Charger les remorques en respectant leur PTAC.
- Optimiser le lestage du tracteur.
- Ralentir avant de tourner.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

Faire reculer un tracteur embourbé.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

- Faire reculer un tracteur embourbé.
- Ne pas traverser les fossés.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

- Faire reculer un tracteur embourbé.
- Ne pas traverser les fossés.
- Réserver un espace de manœuvre suffisant en bout de champ.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

- Faire reculer un tracteur embourbé.
- Ne pas traverser les fossés.
- Réserver un espace de manœuvre suffisant en bout de champ.
- Pas de vitesse excessive.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

RISQUES DE RENVERSEMENT : CONSEILS

- Faire reculer un tracteur embourbé.
- Ne pas traverser les fossés.
- Réserver un espace de manœuvre suffisant en bout de champ.
- Pas de vitesse excessive.
- Au démarrage, faire avancer doucement le tracteur.

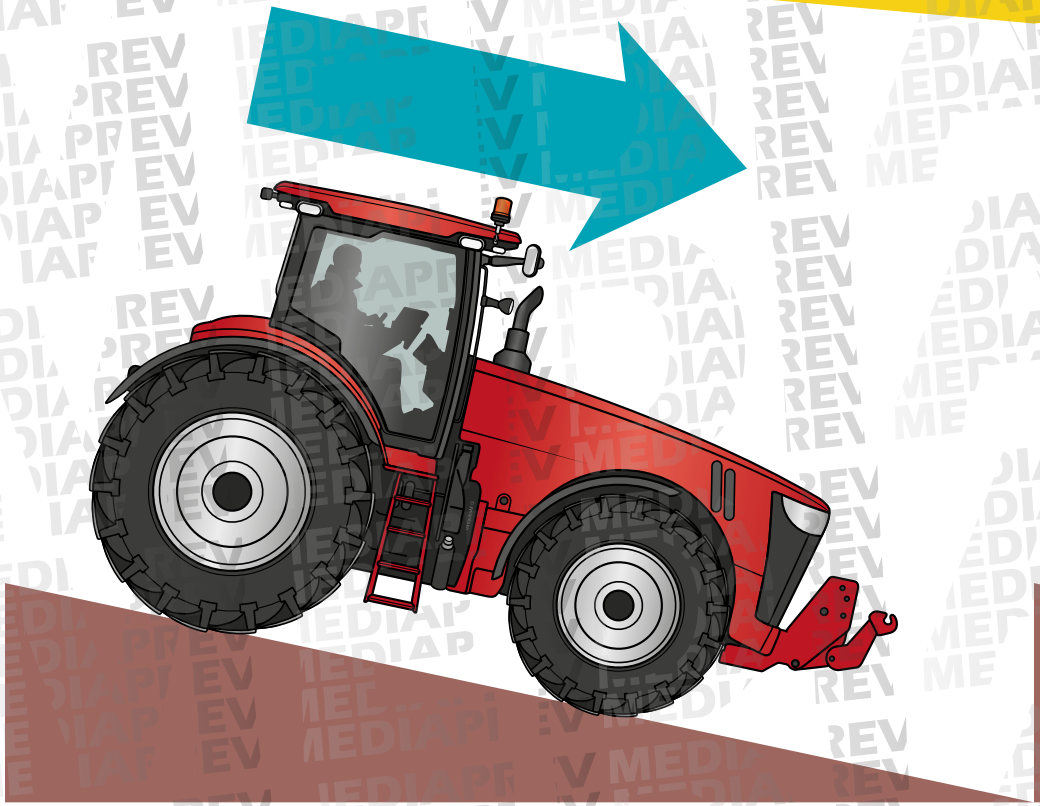
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

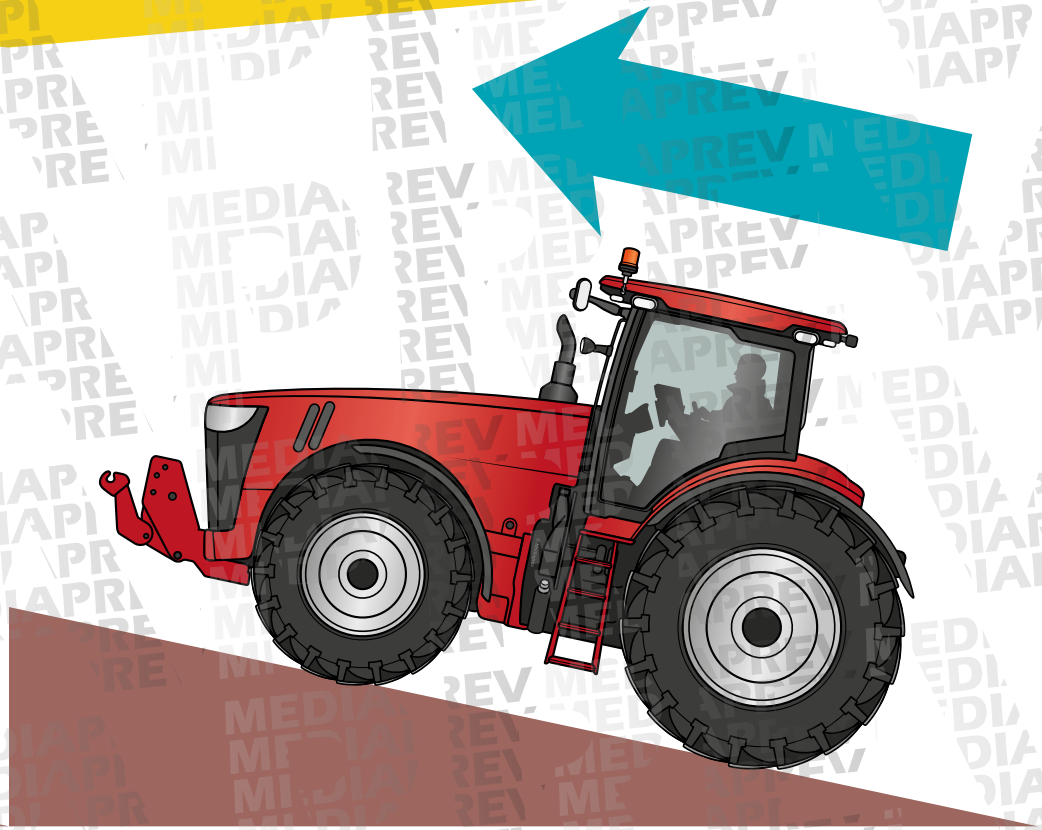
FORTE PENTE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FORTE PENTE

En descente, utiliser le **frein moteur**, ne jamais débrayer et placer les équipements coté amont.





© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FORTE PENTE

Ne **jamais circuler** en travers d'une pente.

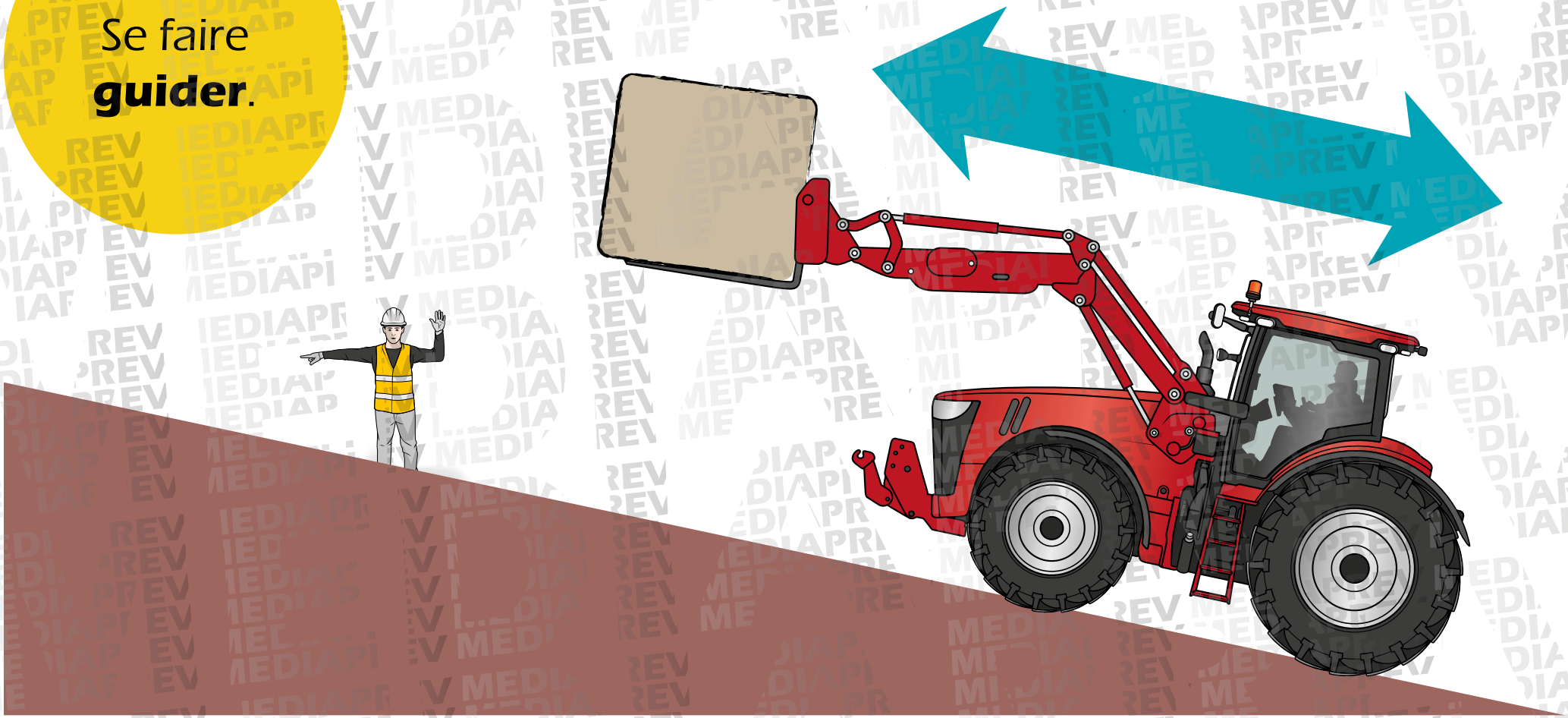


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

FORTE PENTE

Se faire **guider**.



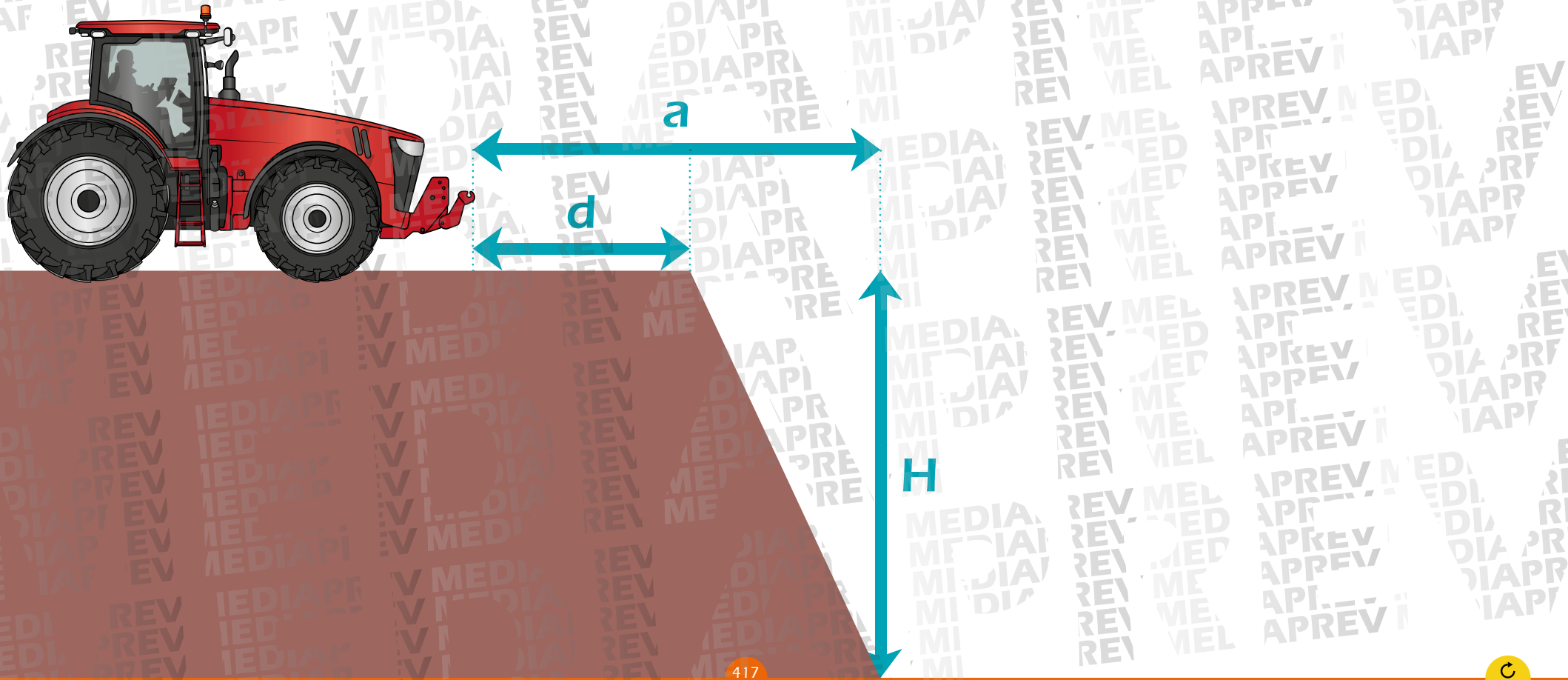
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

STABILITÉ : DISTANCE À RESPECTER À PROXIMITÉ D'UNE TRANCHÉE

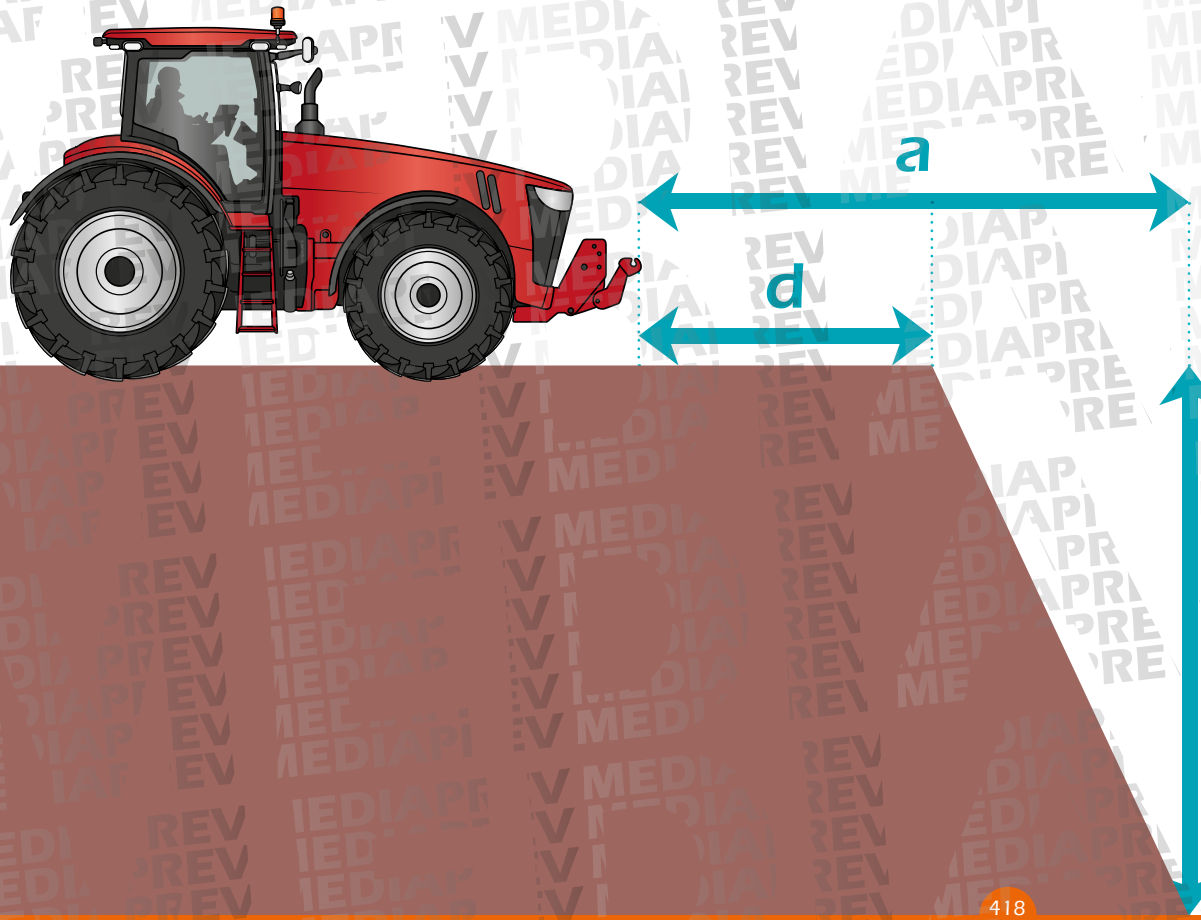
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

STABILITÉ : DISTANCE À RESPECTER À PROXIMITÉ D'UNE TRANCHÉE



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

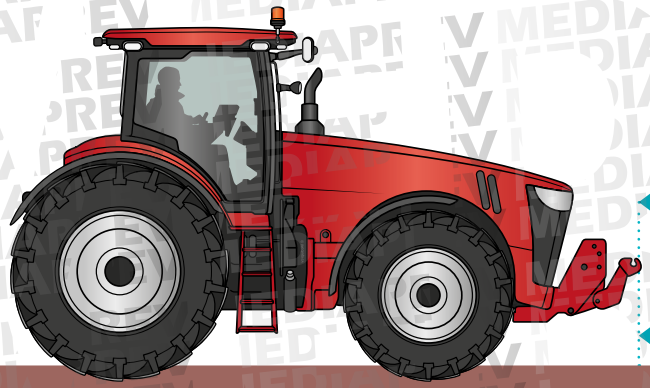
STABILITÉ : DISTANCE À RESPECTER À PROXIMITÉ D'UNE TRANCHÉE

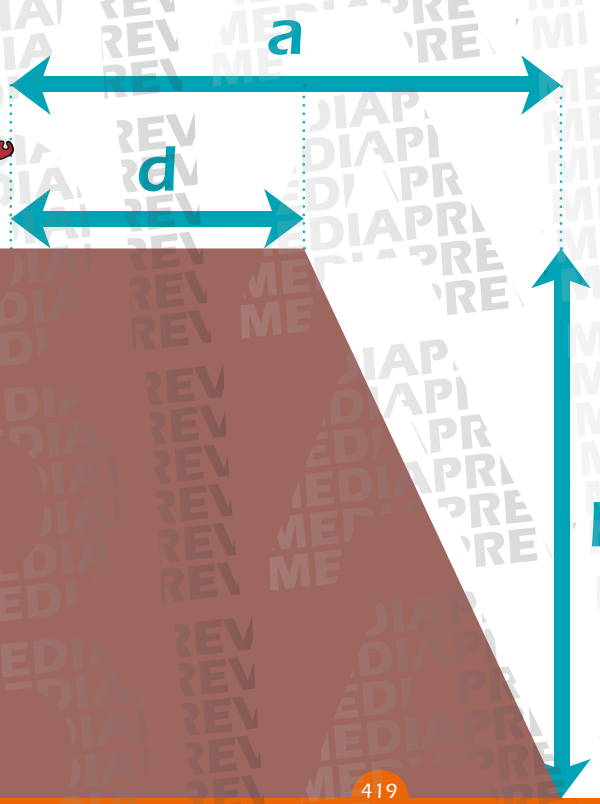


d doit être de
2 mètres minimum.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

STABILITÉ : DISTANCE À RESPECTER À PROXIMITÉ D'UNE TRANCHÉE





Préconisations **minimales**

Sol compact
a = H

Sol meuble
a = 2 x H

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VISIBILITÉ : VOIR

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VISIBILITÉ : VOIR

Nettoyer le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs et les feux.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VISIBILITÉ : VOIR

Nettoyer le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs et les feux.

Lorsqu'un véhicule ou une machine se déplace ou effectue une manœuvre, le conducteur ne voit pas toujours le personnel à pied pouvant se trouver à proximité (angle mort...).

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VISIBILITÉ : VOIR

Nettoyer le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs et les feux.

Lorsqu'un véhicule ou une machine se déplace ou effectue une manœuvre, le conducteur ne voit pas toujours le personnel à pied pouvant se trouver à proximité (angle mort...).

Rester attentif à votre environnement.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VISIBILITÉ : VOIR

Si le champ visuel du conducteur n'est pas suffisant, celui-ci doit être guidé par un **convoyeur précédant le véhicule**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VISIBILITÉ : ÊTRE VU

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

VISIBILITÉ : ÊTRE VU

Les feux de travail pour le travail de nuit, sont **strictement interdits sur route**.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

Les véhicules et machines peuvent être aménagés pour transporter 2 personnes, conducteur non compris, à condition que l'engin soit aménagé de sièges (au maximum 1 siège par aile pour le tracteur).

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

Les véhicules et machines peuvent être aménagés pour transporter 2 personnes, conducteur non compris, à condition que l'engin soit aménagé de sièges *(au maximum 1 siège par aile pour le tracteur)*.

Si le tracteur ne comprend pas de siège supplémentaire, ne pas transporter de passagers.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

Les véhicules et machines peuvent être aménagés pour transporter 2 personnes, conducteur non compris, à condition que l'engin soit aménagé de sièges *(au maximum 1 siège par aile pour le tracteur)*.

Si le tracteur ne comprend pas de siège supplémentaire, ne pas transporter de passagers.

Ne pas transporter de personnes sur le marchepied.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

Dans le cadre d'une activité agricole, il est possible de transporter des personnes dans une remorque **sous certaines conditions** :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

Le chauffeur est âgé d'au moins 18 ans.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

Le chauffeur est âgé d'au moins 18 ans.

On ne doit atteler qu'une seule remorque.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

- Le chauffeur est âgé d'au moins 18 ans.
- On ne doit atteler qu'une seule remorque.
- 9 personnes au maximum (y compris le chauffeur).

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

- Le chauffeur est âgé d'au moins 18 ans.
- On ne doit atteler qu'une seule remorque.
- 9 personnes au maximum (y compris le chauffeur).
- La remorque est homologuée.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

Les parois de la remorque doivent dépasser les sièges de 50 cm au minimum.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

- Les parois de la remorque doivent dépasser les sièges de 50 cm au minimum.

- Les sièges sont fixés, avec une profondeur de 30 cm minimum.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

- Les parois de la remorque doivent dépasser les sièges de 50 cm au minimum.
- Les sièges sont fixés, avec une profondeur de 30 cm minimum.
- La largeur pour chaque passager doit être d'au moins 40 cm.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

TRANSPORT DE PERSONNES

- Les parois de la remorque doivent dépasser les sièges de 50 cm au minimum.
- Les sièges sont fixés, avec une profondeur de 30 cm minimum.
- La largeur pour chaque passager doit être d'au moins 40 cm.
- L'accès à la remorque doit être facilité par un marche pied ou un plan incliné.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

Distances de sécurité : 3m pour une tension inférieure à 50 000V et 5m pour une tension inférieure à 50 000V

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

Distances de sécurité : 3m pour une tension inférieure à 50 000V et 5m pour une tension inférieure à 50 000V

Augmentez ces distances par temps de pluie.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

Distances de sécurité : 3m pour une tension inférieure à 50 000V et 5m pour une tension inférieure à 50 000V

Augmentez ces distances par temps de pluie.

Ne pas installer ou déplacer du matériel d'arrosage sous les lignes.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

INTERDITS

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

INTERDITS



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

INTERDITS





© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

INTERDITS







© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

1. Adéquation

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

1. Adéquation

Prendre connaissance du travail à réaliser.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

1. Adéquation

- Prendre connaissance du travail à réaliser.
- Contrôler les capacités du véhicule et son gabarit.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

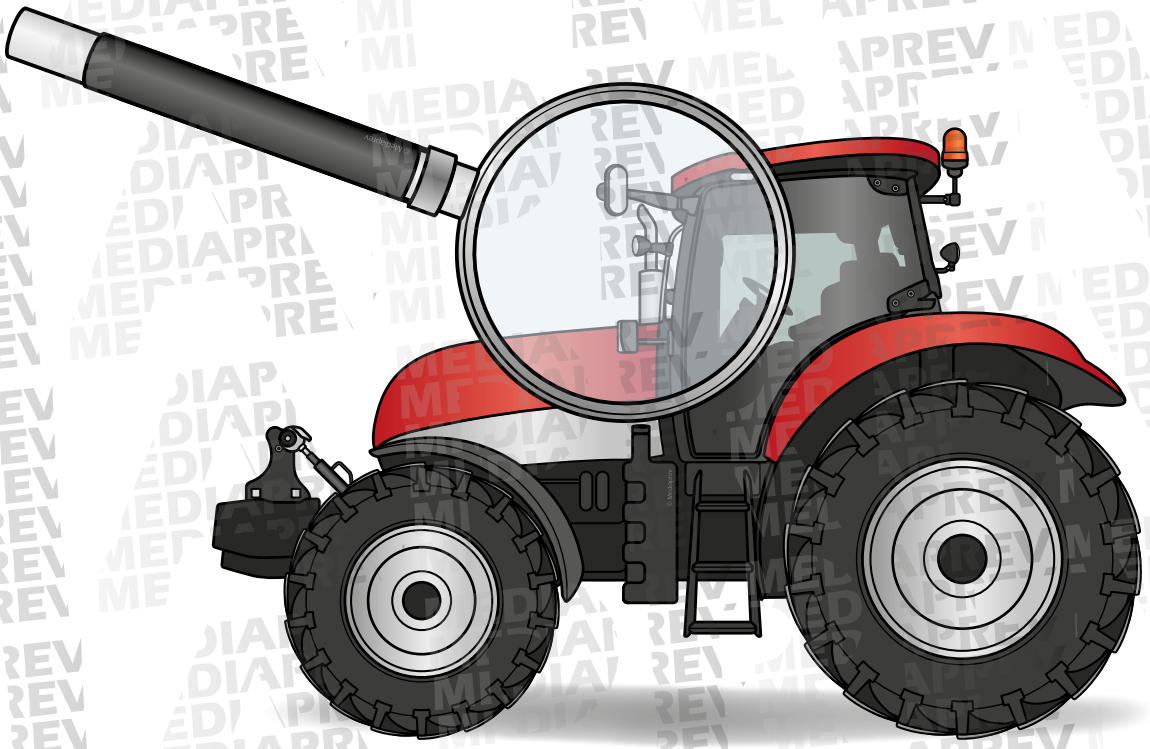
1. Adéquation

- Prendre connaissance du travail à réaliser.
- Contrôler les capacités du véhicule et son gabarit.
- Examiner l'environnement (sols, sous-sols, lignes électriques...).

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

2. **Vérifications journalières** du véhicule ou de la machine



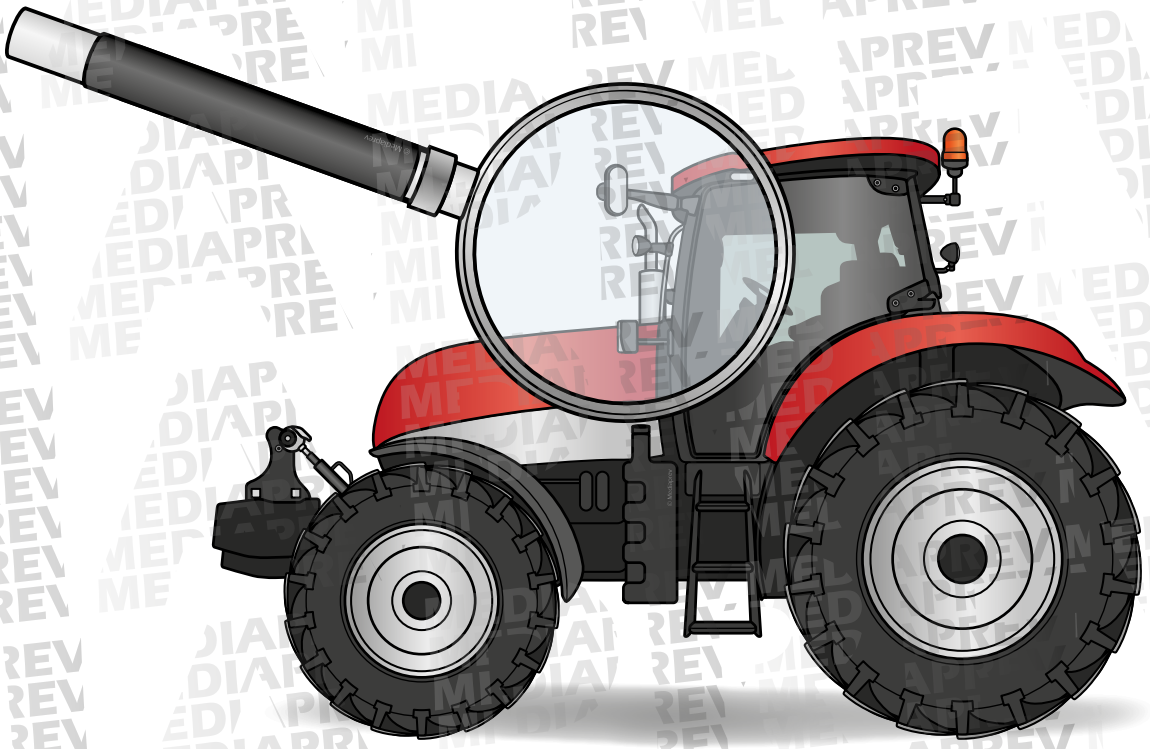
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PRISE DE POSTE

2. **Vérifications journalières** du véhicule ou de la machine

État général, propreté



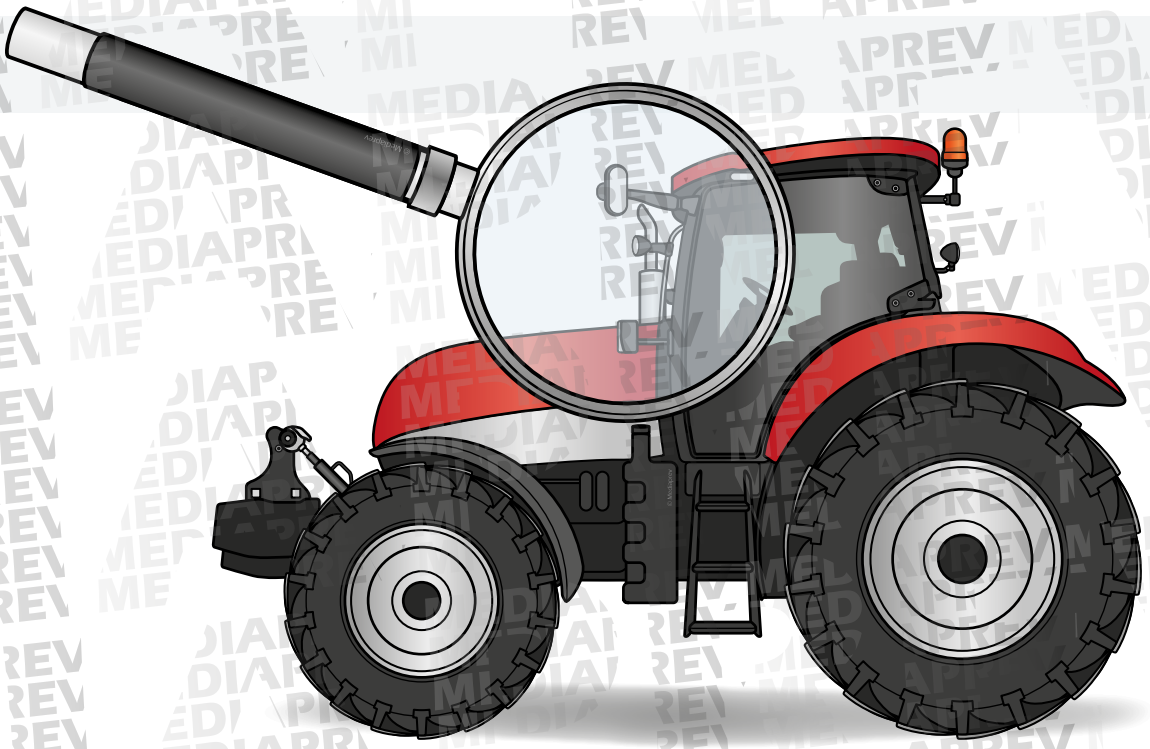
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PRISE DE POSTE

2. **Vérifications journalières** du véhicule ou de la machine

- État général, propreté
- Absence de fuites

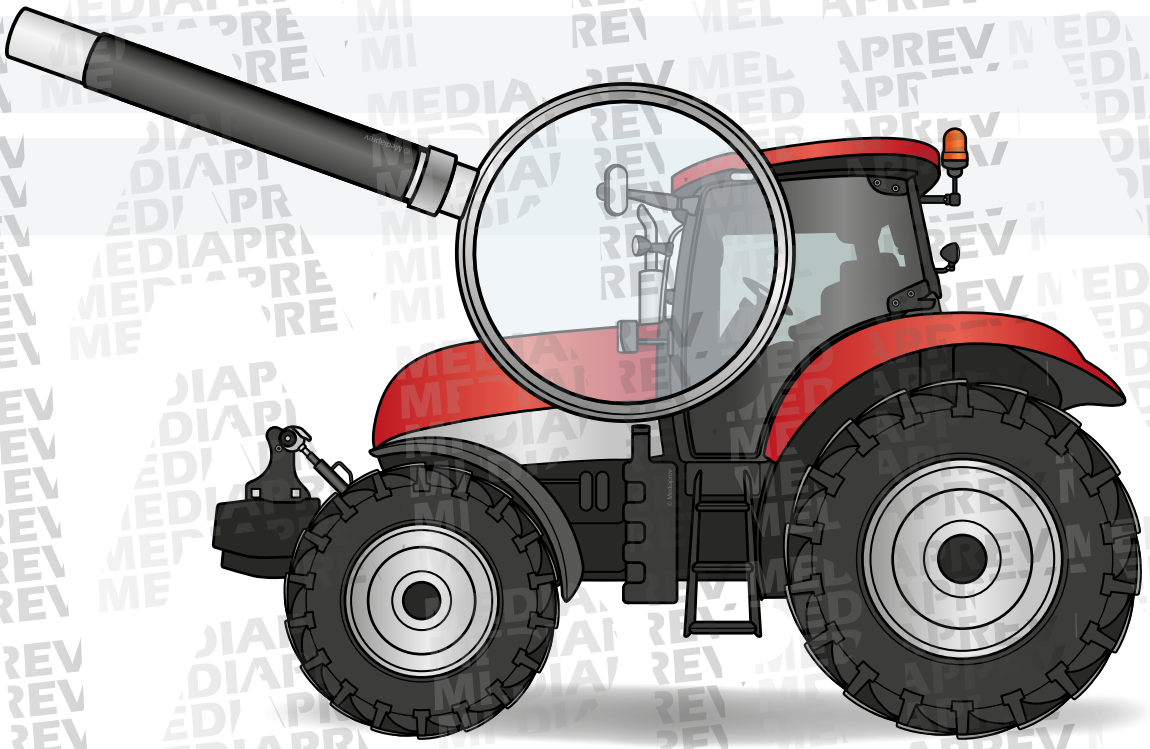


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

2. **Vérifications journalières** du véhicule ou de la machine

- État général, propreté
- Absence de fuites
- Niveaux

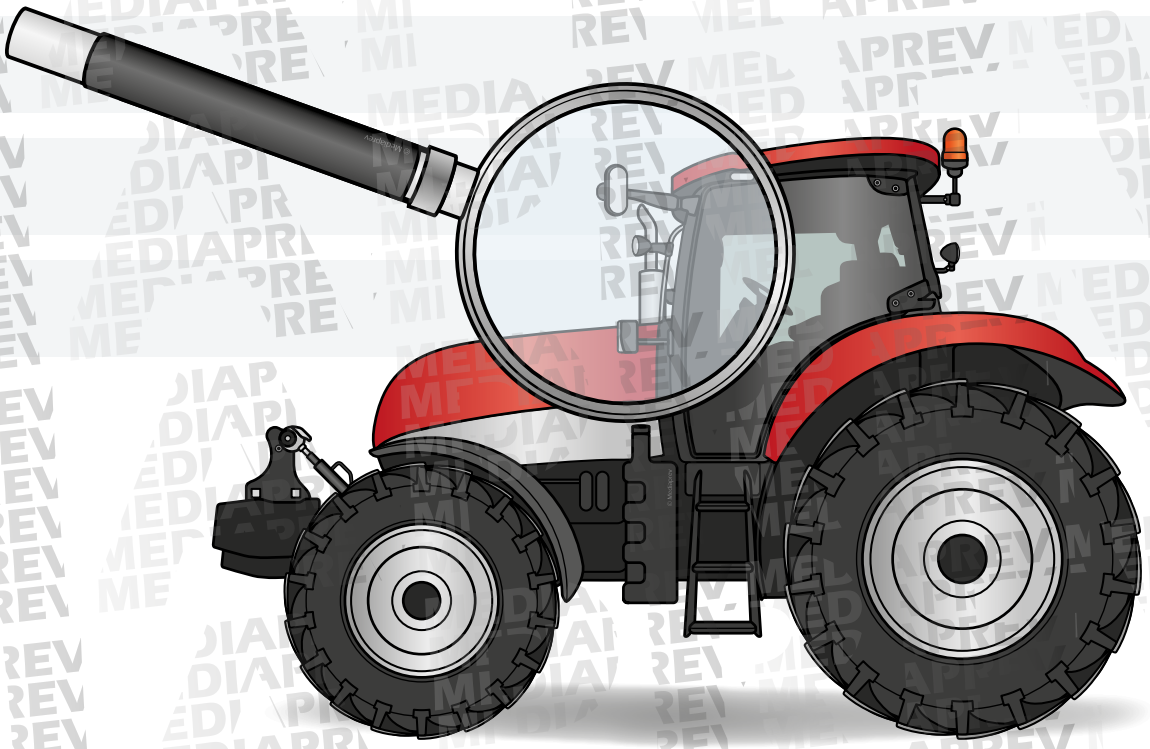


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

2. **Vérifications journalières** du véhicule ou de la machine

- État général, propreté
- Absence de fuites
- Niveaux
- Vérins, flexibles

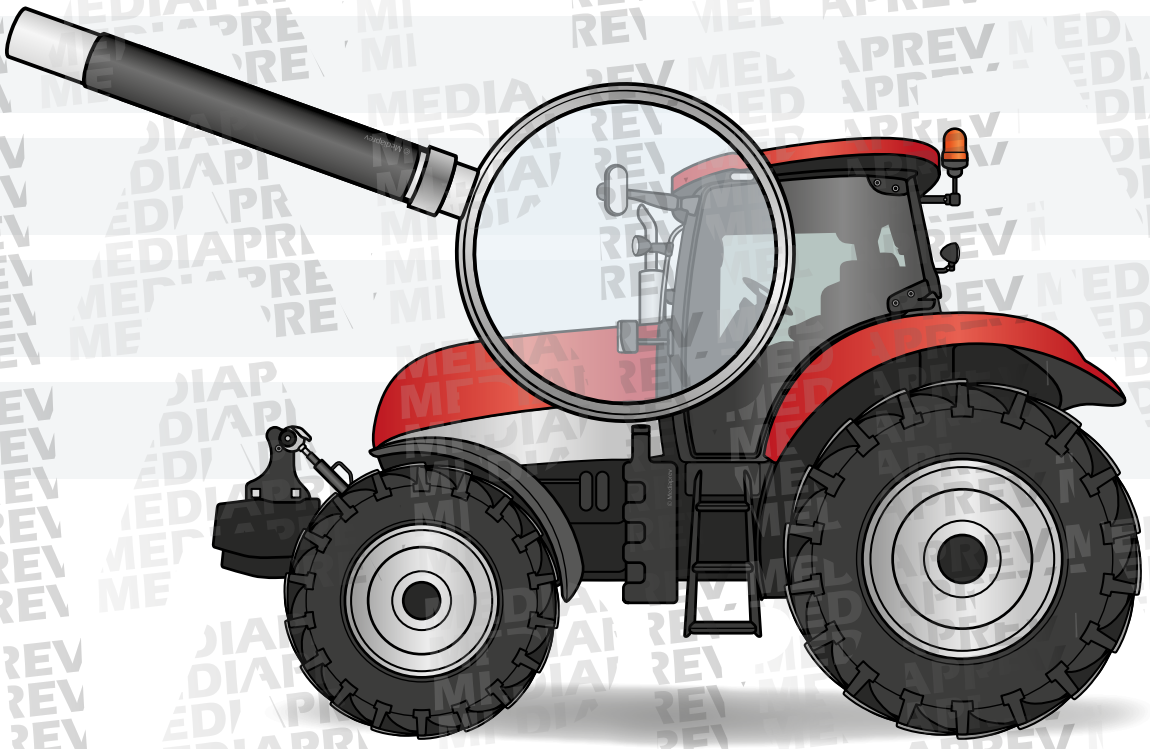


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

2. **Vérifications journalières** du véhicule ou de la machine

- État général, propreté
- Absence de fuites
- Niveaux
- Vérins, flexibles
- Verrouillage équipement



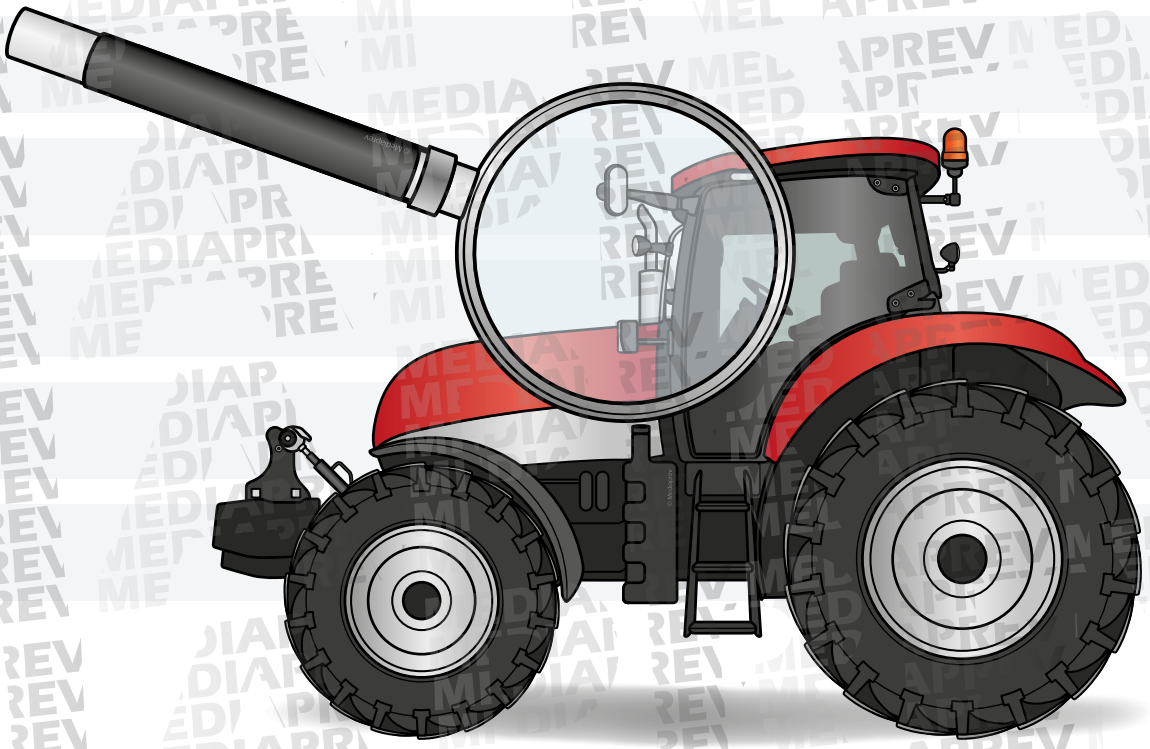
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PRISE DE POSTE

2. **Vérifications journalières** du véhicule ou de la machine

- État général, propreté
- Absence de fuites
- Niveaux
- Vérins, flexibles
- Verrouillage équipement
- Pneumatiques

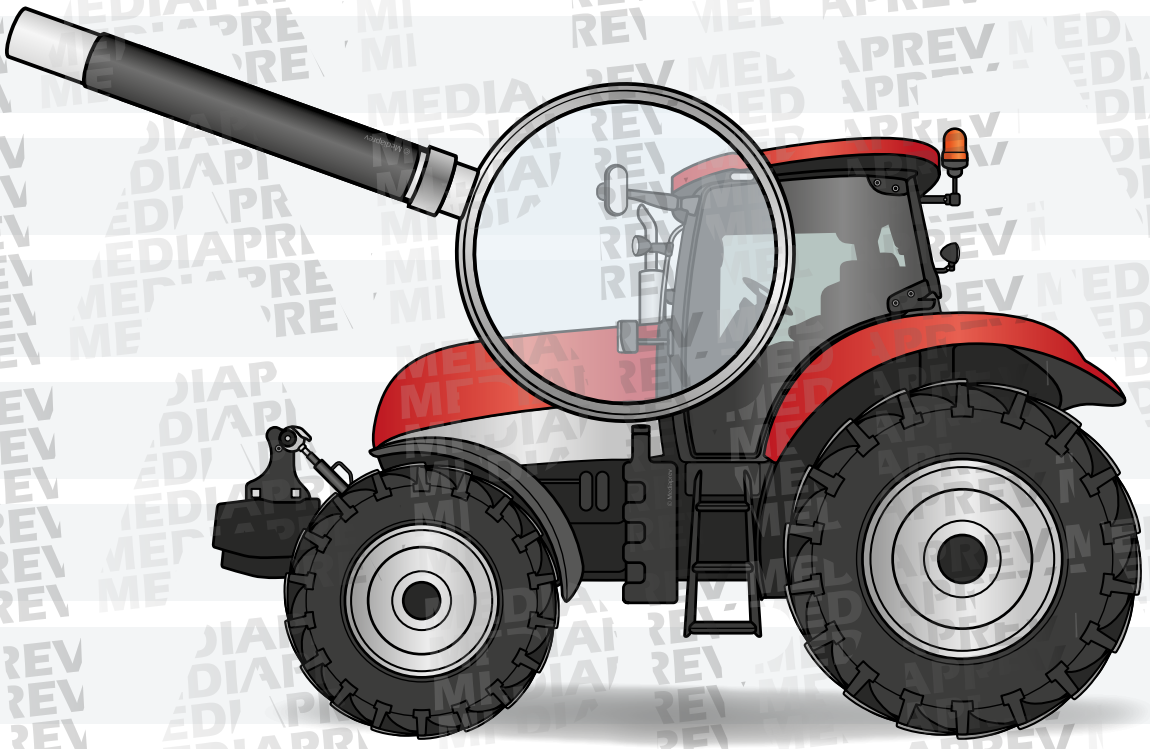


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

2. **Vérifications journalières** du véhicule ou de la machine

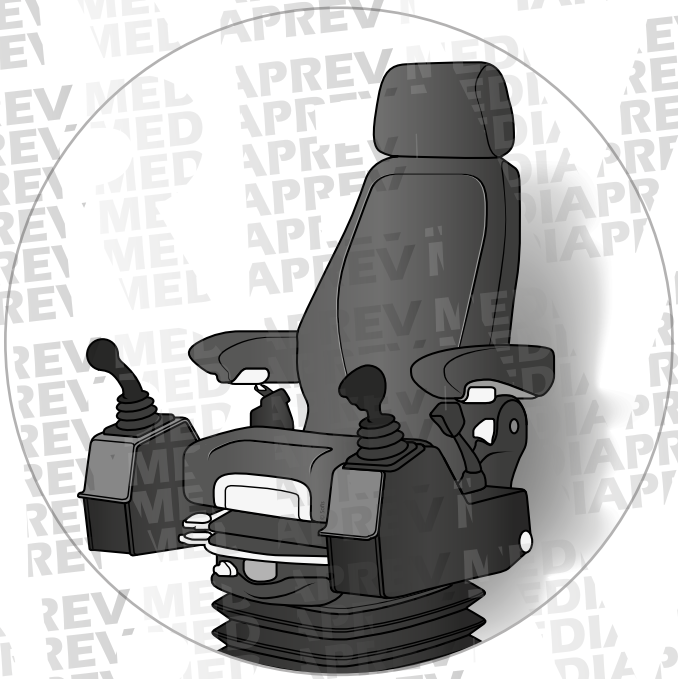
- État général, propreté
- Absence de fuites
- Niveaux
- Vérins, flexibles
- Verrouillage équipement
- Pneumatiques
- Système de freinage...



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

3. Installation au poste de conduite



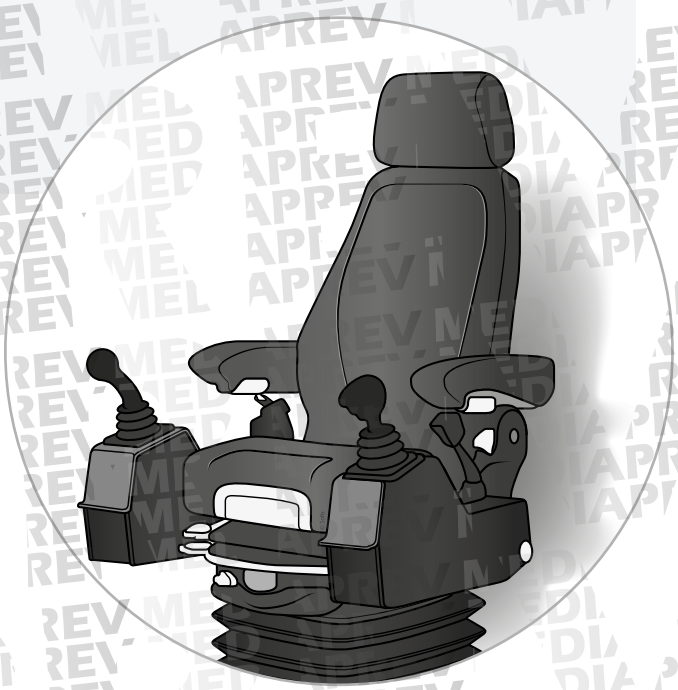
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PRISE DE POSTE

3. Installation au poste de conduite

Régler le siège.



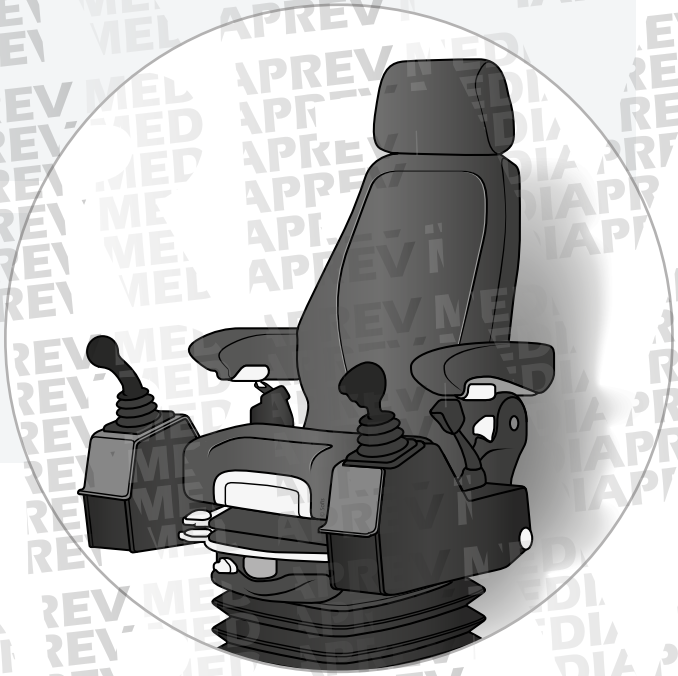
© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26

Sommaire

PRISE DE POSTE

3. Installation au poste de conduite

- Régler le siège.
- Régler les rétroviseurs.

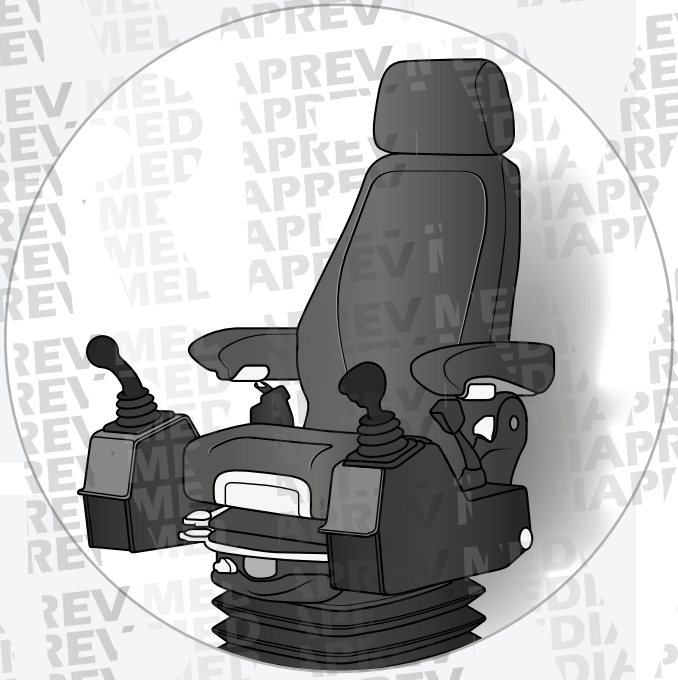


© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

3. Installation au poste de conduite

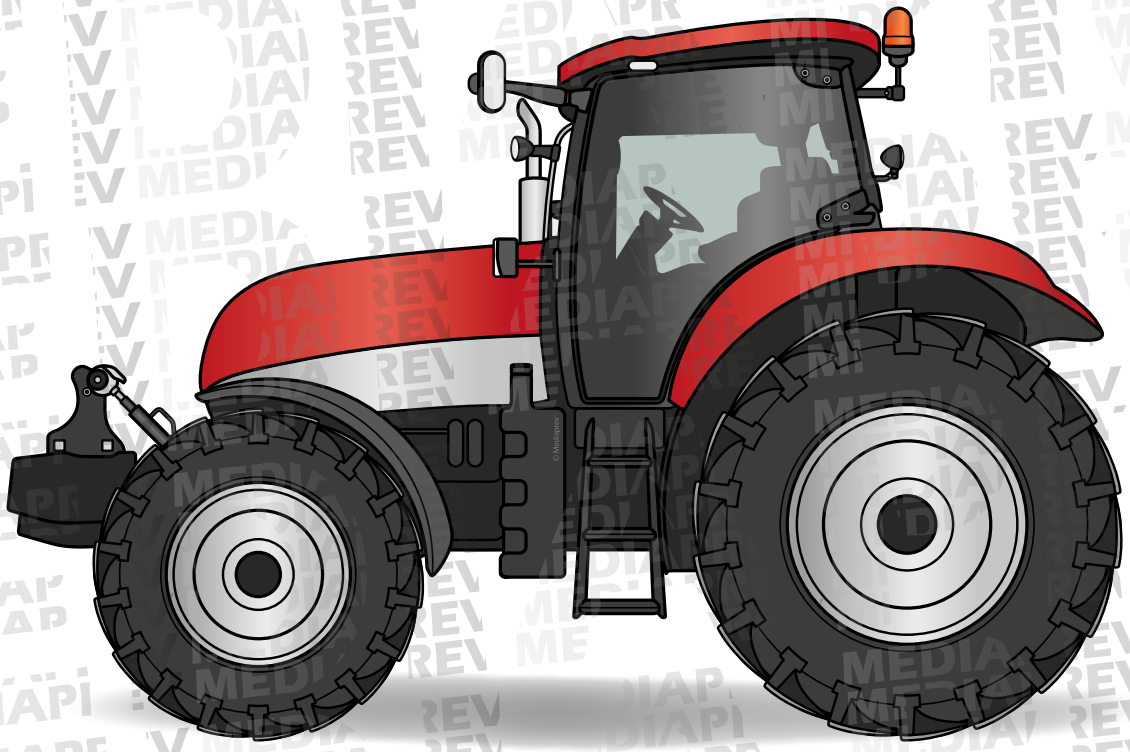
- Régler le siège.
- Régler les rétroviseurs.
- Contrôler l'état des voyants, le couplage des pédales de frein pour un freinage uniforme.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

PRISE DE POSTE

4. Essais de fonctionnement



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

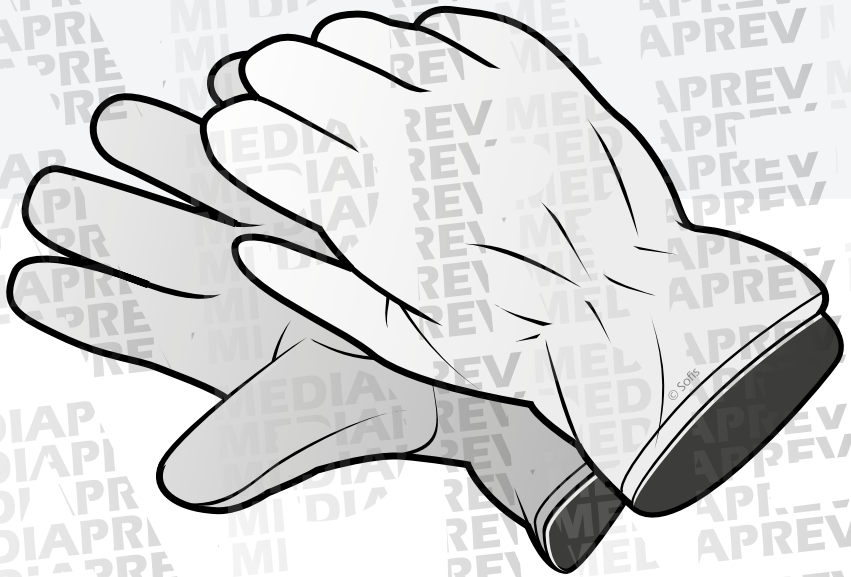
Faire le **plein** :

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

Faire le **plein** :

- Mettre des gants.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

Faire le **plein** :

- Mettre des gants.
- Ne pas fumer.



© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

Faire le **plein** :

- Mettre des gants.
- Ne pas fumer.
- Essuyer le carburant renversé.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

Garer l'engin à un endroit prévu, à l'écart de matières inflammables (paille...).

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

- Garer l'engin à un endroit prévu, à l'écart de matières inflammables (paille...).
- Mettre en position de sécurité : équipement au sol, frein à main, point mort.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

- Garer l'engin à un endroit prévu, à l'écart de matières inflammables (paille...).
- Mettre en position de sécurité : équipement au sol, frein à main, point mort.
- Retirer la clé.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

- Garer l'engin à un endroit prévu, à l'écart de matières inflammables (paille...).
- Mettre en position de sécurité : équipement au sol, frein à main, point mort.
- Retirer la clé.
- Actionner le coupe-circuit et dépoussiérer la batterie.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

FIN DE POSTE

- Garer l'engin à un endroit prévu, à l'écart de matières inflammables (paille...).
- Mettre en position de sécurité : équipement au sol, frein à main, point mort.
- Retirer la clé.
- Actionner le coupe-circuit et dépoussiérer la batterie.
- Avertir votre responsable des éventuelles anomalies rencontrées.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire

Conception, réalisation Mediaprev



En vertu de l'article L335-2, toute utilisation frauduleuse et tout détenteur frauduleux seront systématiquement poursuivis, qu'ils soient privés, publics ou organismes public.

L'éditeur ainsi que tous les auteurs ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation ou de l'application par les lecteurs des indications mentionnées dans cet ouvrage.

© MEDIAPREV 2026 - Version 24/02/26
Sommaire